



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

PLAN D'ACTION ET DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DU COMITÉ ZIP DES SEIGNEURIES

La réalisation de ce document a été rendue possible
grâce aux partenaires et aux collaborateurs suivants :



Environnement
Canada



LA FONDATION EJLB

MARS 2003

*Publié par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Seigneuries
100, rue Fabre, C.P. 191, Joliette (Québec) J6E 3Z6
ISBN 2-9807951-0-0
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003*



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries a choisi un nom qui lui convient. De Varennes à Contrecoeur sur la rive sud, et de Repentigny à Lanoraie sur la rive nord, c'est l'espace de la vallée du Saint-Laurent le plus découpé en seigneuries. Quand bien même le fleuve coule dans sa vallée québécoise toute «seigneurisée», notre zone possède le plus grand nombre de ces territoires avec pignon sur fleuve.

On entend la musique des rives dans ces premiers noms de seigneuries sonnante aux oreilles des pionniers. Nommons-les tels qu'ils sont aux environs de l'année 1725, en suivant, à partir de l'ouest, d'abord au nord puis au sud : Repentigny, Saint-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie d'Autray, île Sainte-Thérèse, Varennes, Cap de la Trinité, Cap Saint-Michel, Guillaudière, Simblin, île Beauregard, île Bouchard, Verchères, les deux Bellevue : Chicoine et Boisselière, Cournoyer / Richelieu, Île-aux-Cerfs, les trois Contrecoeur : Fosseneuve, Pécaudy, Lacorne, les deux Saint-Denis : Lacorne et Pécaudy, les cinq Saint-Ours prénommés Marie-Barbe, Élisabeth, Jean-Baptiste, Pierre et Jeanne; les cinq se partageaient 110 arpents de front.

Quant au moulin du logo de la ZIP, il fait référence aux moulins de ces seigneuries tournant au vent du fleuve encore aujourd'hui.

Christian Morissonneau
Historien



Table des matières

Mot de la présidente	i
Remerciements	iii
Équipe de réalisation	v
Mise en contexte	vii
Avant-propos	ix
Introduction	1
1. Profil du territoire	3
1.1 Milieu physique	5
1.1.1 Masses d'eau	5
1.1.2 Qualité de l'eau	7
1.1.3 Nature du fond et transport des particules	8
1.2 Milieu biologique	9
1.2.1 Habitats et végétation	9
1.2.1.1 Milieu insulaire	9
1.2.1.2 Milieu riverain	13
1.2.1.3 Milieu humide	13
1.2.2 Faune	16
1.2.2.1 Poissons	16
1.2.2.2 Oiseaux	20
1.2.2.3 Autres espèces	24
1.3 Les usages du milieu	25
1.3.1 Occupation humaine du territoire	25
1.3.2 Activité socio-économique	26
1.3.2.1 Activités agricoles	27
1.3.2.2 Conservation	27



1.3.2.3 Activités industrielles	30
1.3.2.4 Récréotourisme	32
2. Problématiques	35
2.1 Assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal	37
2.2 Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve	41
2.3 Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent	45
2.4 Protection et restauration écologique des milieux naturels	47
2.4.1 Milieux naturels	47
2.4.2 Érosion	50
2.5 Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur	53
2.6 Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption	55
3. Mise en œuvre d'actions concrètes	59
3.1 Liste des fiches techniques	61
4. Fiches techniques	63
Conclusion	125
Glossaire	127
Bibliographie	129
Annexes	133



Liste des tableaux

Tableau 1	
Des archipels et des îles	10
Tableau 2	
Localisation des colonies d'oiseaux présentes sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.....	22
Tableau 3	
Superficie et population des municipalités sur le territoire de la ZIP des Seigneuries en 2002.....	25
Tableau 4	
Liste des fiches techniques.....	61

Liste des figures

Figure 1	
Territoire de la ZIP des Seigneuries.....	3
Figure 2	
Masses d'eau présentes sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.....	6
Figure 3	
Localisation des îles de la ZIP des Seigneuries.....	12
Figure 4	
Répartition des rives naturelles et artificialisées sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.....	15
Figure 5	
Aire de répartition du Chevalier cuivré, <i>Moxostoma hubbsi</i>	18
Figure 6	
Aire de répartition de l'Esturgeon jaune, <i>Acipenser fulvescens</i>	19
Figure 7	
Colonies d'oiseaux présentes sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.....	23
Figure 8	
Affectation du territoire des municipalités riveraines.....	26



Figure 9	
La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie	28
Figure 10	
La réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur	29
Figure 11	
La réserve naturelle en milieu privé de l'île Beaugard	29
Figure 12	
Localisation des industries présentes sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.....	31
Figure 13	
Infrastructures pour le nautisme et principaux points d'accès pour la pêche.....	32

Liste des annexes

Annexe 1	
Liste des membres du conseil d'administration.....	133
Annexe 2	
Liste des membres des comités de travail PARE.....	135
Annexe 3	
Localisation des territoires ZIP.....	137
Annexe 4	
Liste des priorités retenues lors de la consultation publique de décembre 2000.....	139
Annexe 5	
Liste des espèces prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) présentes dans le secteur de la ZIP des Seigneuries.....	141



Mot de la présidente

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons notre Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) pour le tronçon fluvial le plus étroit du Saint-Laurent et historiquement le plus « seigneurisé », soit entre l'archipel de Montréal et le delta des îles de Berthier-Sorel.

Ce précieux outil de mise en valeur de notre Saint-Laurent est le fruit de nombreuses heures de bénévolat, de travail et d'efforts dans cet important défi qu'est la concertation des communautés riveraines. À cet effet, je me permets de saluer et de remercier les membres fondateurs du Comité ZIP des Seigneuries qui ont agi à mes côtés en tant que pionniers dans la démarche soit Madame Marie-Andrée Forget, Messieurs Jean Dallaire, Bernard Duchesneau, Gilles Côté, Normand Massicotte et Raymond Hénault.

Un remerciement bien particulier au sous-ministre adjoint des Régions, monsieur Serge Tétreault, qui a supporté notre démarche et ce, depuis le tout début. Je remercie également mes collègues du conseil d'administration pour leur grande disponibilité et surtout pour l'excellent travail accompli depuis notre fondation en juin 2000.

C'est maintenant à vous tous et toutes que je m'adresse afin que de ces efforts découle un grand sentiment d'appartenance et de désir de contribuer activement à la mise en œuvre de ce Plan d'action et de réhabilitation écologique de notre grand fleuve Saint-Laurent. Nombreux sont les enjeux et que de défis nous aurons à relever ensemble sur ce territoire riche de ses quelque 70 îles et îlots. D'une rive sud très industrialisée, à une rive nord très privatisée, notre fleuve coule tout en couleur pour ne pas dire de différentes couleurs. Mais que de richesses avons-nous à protéger et à mettre en valeur !

Réapproprions-nous ensemble notre patrimoine fluvial !

Francine Trépanier
Présidente



Remerciements

Le Comité ZIP des Seigneuries tient à remercier, dans un premier temps, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, qui par l'entremise de sa directrice générale, Madame Francine Trépanier, s'est engagée en juin 1998 à chapeauter la mise en place de notre comité ZIP. Un merci plus particulier à Madame Trépanier pour avoir cru dès le début à l'importance de cette table de concertation et d'avoir présidé notre démarche depuis la mise en place du comité provisoire en novembre 1998.

Nous tenons à remercier également tous les partenaires riverains qui nous ont ouvert toutes leurs portes afin de réaliser les différentes activités de la ZIP, soit les villes de Repentigny, de Varennes, de Verchères, la compagnie Kronos Canada et le gîte La Maison sous les arbres à Lanoraie.

Nous ne pouvons passer sous silence la participation soutenue des différents organismes qui ont été d'un apport des plus importants à notre démarche soit le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, les directions régionales de Lanaudière et de la Montérégie de la Société de la faune et des parcs du Québec et du ministère de l'Environnement ainsi que Stratégies Saint-Laurent.

Un merci très spécial aux coordonnateurs des deux comités ZIP de l'île de Montréal, Madame Claire Vanier et Monsieur Luc Bergeron, dont le support et la grande complicité ont favorisé la cohérence et le cheminement des dossiers prioritaires de la ZIP des Seigneuries.

Un merci particulier aux membres du comité de validation PARE, soit Mesdames Annie Blouin du ministère de l'Environnement du Québec, Josée DeGuise d'Environnement Canada et Messieurs Guy Larochelle et Nicolas Audet de Stratégies Saint-Laurent.

Le Comité ZIP des Seigneuries remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont travaillé à la réalisation du présent Plan d'action et de réhabilitation écologique, PARE.



Équipe de réalisation

● **Comité ZIP des Seigneuries**

Francine Trépanier
Présidente

*Recherche, documentation,
rédaction et corrections*

Jean Dallaire
1^{er} vice-président

*Recherche, documentation
et rédaction*

Gilles Côté
Trésorier

Recherche et documentation

Yannick Bilodeau
Biologiste
Coordonnateur 2002-2003

*Recherche, documentation
et rédaction*

Luc Robillard
Biologiste
Coordonnateur 2000-2001

*Recherche, documentation,
validation scientifique et corrections*

Aurélie Marcil
Technicienne de la faune

Recherche et documentation

Clémence Almer
Secrétaire

*Corrections linguistiques
et mise en page*

● **Comité de validation PARE**

Josée DeGuise
Environnement Canada
Validation et corrections

Annie Blouin
Ministère de l'Environnement du Québec
Validation et corrections

Guy Larochelle
Stratégies Saint-Laurent
Validation et corrections

Nicolas Audet
Stratégies Saint-Laurent
Validation et corrections



● **Collaborateur**

Bruno Bélanger, biologiste
Société de la faune et des parcs du Québec,
direction régionale de Lanaudière

Validation scientifique

● **Page couverture**

Linda Lévesque, infographe
Imprimerie Régionale ARL Itée

Conception graphique

● **Remerciements pour les photos en page couverture**

Fleuve Saint-Laurent :
Moulin de Contrecoeur :
Plaisancier :
Voie maritime :
Pêche éducative :
Zone industrielle de Contrecoeur :

Centre Saint-Laurent
Julie Coutu
Francine Trépanier
Julie Coutu
Jean Dallaire
Luc Robillard



Mise en contexte

Les pressions anthropiques* sans cesse grandissantes exercées sur le fleuve Saint-Laurent au cours des dernières décennies ont conduit à sa détérioration. Afin de solutionner ces problématiques, les gouvernements fédéral et provincial ont créé, en 1988, le Plan d'action Saint-Laurent (PASL) qui fut reconduit à deux reprises soit en 1993 et en 1998 sous l'appellation Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000). Ce plan qui a pour mission de **conserver et de protéger l'écosystème* du fleuve Saint-Laurent vise à redonner l'usage du cours d'eau aux citoyens et aux citoyennes dans une démarche de développement durable.**

C'est en 1989, qu'un consortium formé de groupes environnementaux québécois, sous la direction de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), créait Stratégies Saint-Laurent (SSL) dont le mandat consistait à mettre sur pied des tables de concertation régionales en vue d'impliquer les communautés riveraines dans un projet de **réhabilitation et de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.** C'est ainsi qu'est né, en partenariat avec SLV 2000, le programme Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP).

Un comité ZIP est un organisme sans but lucratif voué à la **protection, à la restauration et à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.** Il s'agit d'un regroupement d'intervenants provenant de divers secteurs d'activités voulant s'impliquer activement à redonner au fleuve sa santé et ses usages perdus. Il existe, présentement au Québec, quatorze (14) comités ZIP (annexe 3) répartis le long du Saint-Laurent travaillant à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). Le développement d'un comité ZIP est divisé en trois étapes, soit : la publication du bilan environnemental des connaissances de son territoire, la consultation publique auprès de la population riveraine afin d'identifier les priorités d'intervention et finalement, l'élaboration du PARE et la réalisation des projets.

* Glossaire, page 127



Le bilan environnemental de la zone d'étude est présenté en quatre rapports techniques réalisés par les partenaires provinciaux et fédéraux. Ces rapports font la synthèse des connaissances liées aux aspects biologiques, physico-chimiques, socio-économiques ainsi qu'à la santé humaine. Ils servent de base de travail pour la consultation publique et l'élaboration du PARE de chaque comité. Chaque comité ZIP voit à la réalisation de la consultation publique et à la rédaction de son PARE.

Le Comité ZIP des Seigneuries a tenu son assemblée générale de fondation en juin 2000. Son conseil d'administration est constitué d'intervenants, issus des secteurs agricole, municipal, environnemental, industriel, récréotouristique, éducation, jeunesse et citoyen, voulant s'engager à la sauvegarde de leur tronçon du fleuve. Suite au dépôt public de son bilan régional chez Kronos Canada, le 7 novembre 2000, le Comité ZIP des Seigneuries a tenu une première consultation publique en décembre 2000 à l'Hôtel de Ville de Repentigny.

C'est sous le thème « Le Saint-Laurent, une préoccupation collective ! » que les citoyens et intervenants concernés ont été invités à partager leurs expériences et préoccupations en regard du fleuve. Les enjeux priorisés ont servi de base aux travaux des comités de travail qui ont conduit à l'élaboration du Plan d'action et de réhabilitation écologique de la ZIP des Seigneuries. Les solutions proposées dans le PARE ont fait l'objet d'une validation finale tenue dans le cadre de deux événements publics soit en février 2003 sur la rive nord à Repentigny et en mars 2003 sur la rive sud à Verchères. L'étape suivante est la mise en œuvre de ce plan d'action et des projets qui y sont inscrits.

Le PARE se veut avant tout un plan d'action évolutif pour diriger les actions sur le territoire en priorisant les préoccupations des communautés riveraines concernées. La participation et la concertation des intervenants et des gens soucieux de l'environnement et de la conservation de NOTRE FLEUVE seront garants de notre succès. Il s'agit là d'un projet de société, à nous de voir à ce que les valeurs et les richesses de notre grand fleuve soient à nouveau reconnues et appréciées.



Avant-propos

Le processus d'élaboration de ce PARE s'est échelonné sur une période de 27 mois, soit de janvier 2001 à mars 2003. En cours de réalisation, le territoire couvert par le Comité ZIP des Seigneuries, la rive nord du fleuve en particulier, a fait l'objet d'une restructuration municipale. Entre autres, notons la fusion de la Ville de Repentigny avec celle de Le Gardeur.

Il est important de noter que la description du territoire (1. Profil du territoire) présentée dans ce document est basée sur le bilan régional et les rapports techniques datant de 1998 et des années antérieures. Le profil du territoire ne tient donc pas compte de cette nouvelle dynamique sur la rive nord du fleuve. Les seules données à jour concernent l'occupation humaine du territoire (1.3.1). Il est également à noter que la municipalité de Tracy, même si elle est présente sur les cartes de ce territoire, ne fait pas partie du territoire couvert par la ZIP des Seigneuries.



Introduction

Le Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP des Seigneuries reflète bien l'objectif dont il s'est doté, soit de proposer des projets concrets visant la protection, la restauration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de ses usages. Il est le fruit de concertations et de partenariats qui ont permis d'identifier les actions les plus susceptibles de favoriser des solutions équitables et acceptables pour l'ensemble de la collectivité.

La préparation du PARE de la ZIP des Seigneuries a permis de faire ressortir les caractéristiques propres au territoire en plus de permettre de cerner les problématiques environnementales associées au fleuve dans ce secteur. De plus, la consultation publique menée dans le contexte de l'élaboration du PARE a donné l'occasion à la population d'exprimer ses préoccupations relativement à la protection du milieu insulaire et à la restauration des usages. De cette consultation, 22 priorités d'actions ont été retenues (annexe 4), regroupées sous six enjeux :

- 1) Assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal
- 2) Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve
- 3) Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent
- 4) Protection et restauration écologique des milieux naturels
- 5) Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur
- 6) Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption

Ces enjeux constituent des thèmes rassembleurs autour desquels des mesures et des actions ont été formulées sous la forme de fiches techniques. Ces dernières consistent en des projets soutenus par le milieu qui permettront de réaliser des activités de réhabilitation écologique et de réappropriation du Saint-Laurent par les usagers.

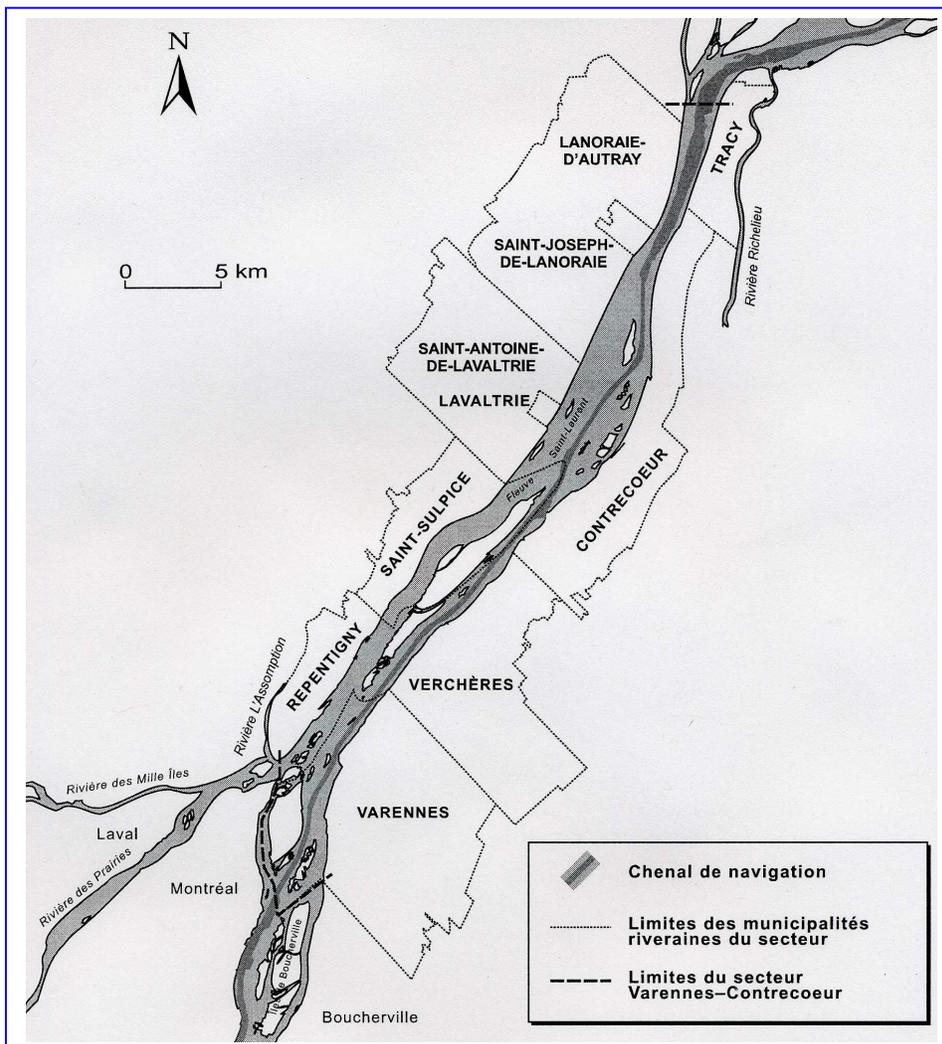


La première section de ce plan présente la description du territoire. Une brève présentation du milieu physique, biologique et humain y est produite, de même qu'un bilan des enjeux et problématiques présents sur le territoire. La seconde section constitue le plan d'action et les stratégies pour la mise en œuvre et la réalisation des actions concrètes. Finalement, les fiches techniques complètent le plan d'action.



1. Profil du territoire

La portion du fleuve qui correspond au territoire d'intervention du Comité ZIP des Seigneuries est située entre l'archipel de Montréal et le delta* des îles de Berthier-Sorel. Elle touche les rives des villes et municipalités de **Varenes, Verchères et Contrecoeur** sur la rive sud, de **Repentigny, Saint-Sulpice, Lavaltrie et Lanoraie** sur la rive nord, incluant les îles et îlots faisant partie du territoire de l'une ou de l'autre de ces administrations municipales. Du côté nord, ce tronçon fluvial concerne les MRC de L'Assomption et de D'Autray et du côté sud, la MRC de Lajemmerais. Le territoire de la ZIP des Seigneuries a une superficie totale de 98 km² englobant environ 91 kilomètres de rive. Ce territoire sera cité à l'intérieur de ce document comme étant notre zone d'étude (figure 1).



Source : Robitaille J., 1998

Figure 1 : Territoire de la ZIP des Seigneuries

1.1 Milieu physique

Ce tronçon de 45 km constitue un rétrécissement naturel du fleuve dont la distance d'une rive à l'autre varie de 1,1 à 4,0 km, ce qui en fait la section la plus étroite du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec. La profondeur du fleuve dans cette section est très variable, mais elle ne dépasse pas 14,8 mètres. Le chenal de la Voie maritime a pour sa part une profondeur naturelle supérieure à 11,3 mètres en aval de Lanoraie, mais est maintenu artificiellement à 11,3 mètres en amont grâce à des activités de dragage* d'entretien de faible importance.

Le débit* annuel moyen du fleuve qui est de 8 775 m³/s à la hauteur de Varennes s'élève à 10 180 m³/s quelques kilomètres en aval, en raison principalement de l'apport des rivières des Prairies (1 020 m³/s), des Mille-Îles (210 m³/s) et L'Assomption (76 m³/s).

1.1.1 Masses d'eau

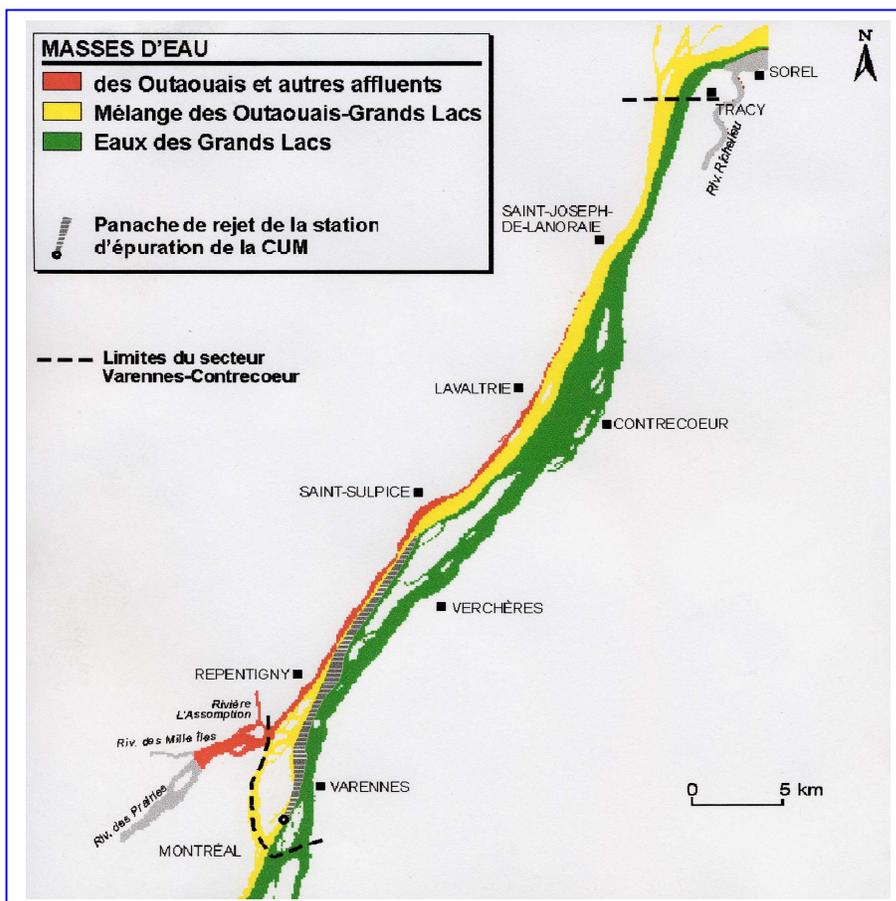
En amont de l'embouchure des affluents des rivières des Prairies, des Mille-Îles et L'Assomption, entre Varennes et la pointe est de l'île de Montréal, on distingue deux masses d'eau : celle qui longe la rive sud, d'une teinte verte et provenant essentiellement des Grands Lacs, et celle qui longe la rive nord, d'une teinte brunâtre, composée d'un mélange des eaux des Grands Lacs et de la rivière des Outaouais. À ces masses d'eau naturelles s'ajoute le panache formé par les rejets d'eaux usées non désinfectées de la station d'épuration de la Ville de Montréal.

À la hauteur de Repentigny, on distingue une troisième masse d'eau*, créée par l'apport des rivières des Mille-Îles, des Prairies et L'Assomption et mélangée aux eaux de la rivière des Outaouais. À la limite aval de la zone d'étude, on ne distingue plus que deux masses d'eau : celle de la rive sud composée de l'eau des Grands Lacs et celle de la rive nord composée de l'eau mélangée des Grands Lacs et des autres affluents (rivière des Outaouais, des Mille-Îles, des Prairies et L'Assomption) (figure 2).



À l'exception du panache d'eaux usées de la Ville de Montréal, la couleur de ces masses d'eau ne peut être associée à des phénomènes de pollution. La couleur brunâtre des eaux provenant du bouclier canadien est due à une charge élevée en acides humiques, caractérisée par une turbidité* élevée et une faible minéralisation. La teinte verte de l'autre masse d'eau est par ailleurs attribuable à l'apport important en minéraux des Grands Lacs. Cette masse d'eau est caractérisée par une faible turbidité et une faible teneur en éléments nutritifs.

Notons que d'autres rivières et ruisseaux de moindre importance se jettent dans le fleuve dans notre zone d'étude. Mentionnons les rivières Saint-Jean et Saint-Joseph ainsi que le Grand ruisseau tortueux et le Grand fossé sur la rive nord, les rivières Saint-Charles, Notre-Dame et aux Pins ainsi que les ruisseaux Jarret et de la Commune sur la rive sud.



Source : Robitaille J., 1998

Figure 2 : Masses d'eau présentes sur le territoire de la ZIP des Seigneuries

1.1.2 *Qualité de l'eau*

La qualité des eaux du territoire de la ZIP des Seigneuries est grandement influencée par le panache des eaux usées déversé par la station d'épuration de la Ville de Montréal.

L'émissaire, qui est situé en bordure de l'île aux Vaches, a un débit de 29,7 m³/s et une charge de 920 milliards de coliformes* fécaux à la seconde. À la différence de celui de la rive sud, l'effluent* n'est pas rejeté en profondeur dans la Voie maritime, mais en bordure de celle-ci. Ceci a pour effet que le panache se dilue moins rapidement. Il reste concentré et s'étend en bordure des îles et de la rive nord du fleuve sur une bonne distance, y affectant plus directement la qualité de l'eau. Du fait même, les activités nautiques et la baignade sont compromises.



Source : Luc Robillard, 2000

Pour sa part, la rive sud connaît des conditions beaucoup plus favorables qui pourraient mener à court ou moyen terme à la pratique d'activités liées à l'eau, donc à la réappropriation des plages et de leurs usages.

1.1.3 Nature du fond et transport de particules

La configuration du lit du fleuve et les vitesses d'écoulement sont très variables dans la zone d'étude. Le dragage successif du chenal maritime a fortement concentré le débit à l'intérieur de celui-ci et y a, du fait même, augmenté la vitesse d'écoulement, la portant jusqu'à 1,2 m/s. L'eau qui emprunte le chenal de navigation prend environ dix heures à parcourir les 45 km de la zone d'étude. Par contre, l'écoulement est en général beaucoup plus lent le long des rives et autour des îles variant de nul à 0,5 m/s.

C'est dans ces zones que l'on retrouve les principaux secteurs de sédimentation. C'est d'ailleurs le cas pour les îles de Contrecoeur où l'on trouve un taux de sédimentation de 0,5 cm/an. L'une des principales caractéristiques de ce secteur est que les zones les plus importantes de sédimentation sont situées sur la rive sud du fleuve, alors que l'on retrouve des matériaux plus grossiers sur la rive nord. La fraction granulométrique* du littoral* nord se caractérise surtout par des sables et graviers alors que le littoral sud renferme, en plus des sables et graviers, une large proportion de particules fines présentes sous forme d'argile et de limon. On estime qu'environ 3,3 millions de tonnes de sédiments* sont transportées chaque année par le fleuve à la hauteur du delta de Sorel, à la sortie du territoire de la ZIP.



1.2 Milieu biologique

1.2.1 Habitats et végétation

Depuis plusieurs années, les milieux aquatiques et riverains ont subi de multiples pressions anthropiques ayant causé la perte ou la dégradation de plusieurs habitats*. Des données recueillies entre 1945 et 1984 indiquent que des 2 004 hectares (ha) de milieux humides présents dans le secteur, près de 25,2 % ont été affectés soit par le dragage (65 ha), par le dépôt de matériaux de dragage (297 ha), par le remblayage* (7 ha) ou par l'assèchement (135 ha). Cela signifie que 362 hectares ont été affectés par les travaux reliés à la Voie maritime. Sans compter que l'effet de l'érosion s'avère très important dans les différentes îles et rives bordant le chenal. Le batillage* dû au transport maritime provoque l'érosion des îles et des rives exposées au chenal. Plusieurs mètres de rivage sont perdus chaque année, la disparition d'îles a même été observée au cours des années. Si on inclut les milieux humides intérieurs, comme par exemple les tourbières, il faut ajouter 6 600 hectares dont environ 20 % sont des pertes définitives (MENV, 2002).

1.2.1.1 Milieu insulaire

Ce tronçon du fleuve Saint-Laurent est caractérisé par la présence de 70 îles basses et allongées qui, pour la plupart, constituent, avec les milieux humides qui les côtoient, l'essentiel des habitats fauniques d'importance directement associés au fleuve. Ces îles se répartissent au sein de quatre archipels : Contrecoeur, Varennes, Verchères et Repentigny. La formation de ces îles remonterait entre 6 000 à 8 000 ans. L'ensemble du milieu insulaire représente une



Source : Ville de Repentigny, 1999

superficie de 2481,9 ha répartie sur ces archipels (tableau 1). À elles seules cependant, les îles Bouchard (850 ha), Sainte-Thérèse (573 ha) et Marie (209,6 ha) couvrent plus de 65,8 % de cette superficie.

Au total, 46 îles bénéficient d'un statut légal de conservation de par leur titre de propriété. Trente-cinq d'entre elles appartiennent au gouvernement fédéral qui en confie la gestion au Service canadien de la faune et les onze autres appartiennent à des organismes de conservation, tels que Conservation de la nature Canada-Québec, Canards Illimités Canada, Société québécoise de protection des oiseaux, qui les protègent en vertu de leur charte. Dernièrement, l'une de ces îles a été décrétée réserve naturelle en milieu privé. Il s'agit de l'île Beaugard située dans la municipalité de Verchères. Quinze îles ont des propriétaires privés en tout ou en partie, alors que six appartiennent à la compagnie Ispat Sidbec inc. qui en confiait jusqu'à tout récemment la gestion au Service canadien de la faune pour les intégrer à la réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur. Trois autres îles appartiennent au gouvernement du Québec. Plusieurs d'entre elles (22) ont déjà servi de site de dépôt de matériel de dragage depuis l'aménagement de la Voie maritime en 1959 (figure 3).

● **Tableau 1**
Des archipels et des îles

Archipel	Nombre d'îles	Superficie (ha)	Nombre d'îles (statut de protection)		
			Protégé	Partiellement	Sans statut
Varennes	19	809,4	14	2	3
Repentigny	9	119,7	1	0	8
Verchères	12	1222,8	4	2	6
Contrecoeur	28	294,4	22	0	6
Autres îles	2	35,6	1	0	1
TOTAL	70	2481,9	42 (60 %)	4 (6 %)	24 (34 %)

Source : Armellin, A. et P. Mousseau, 1998

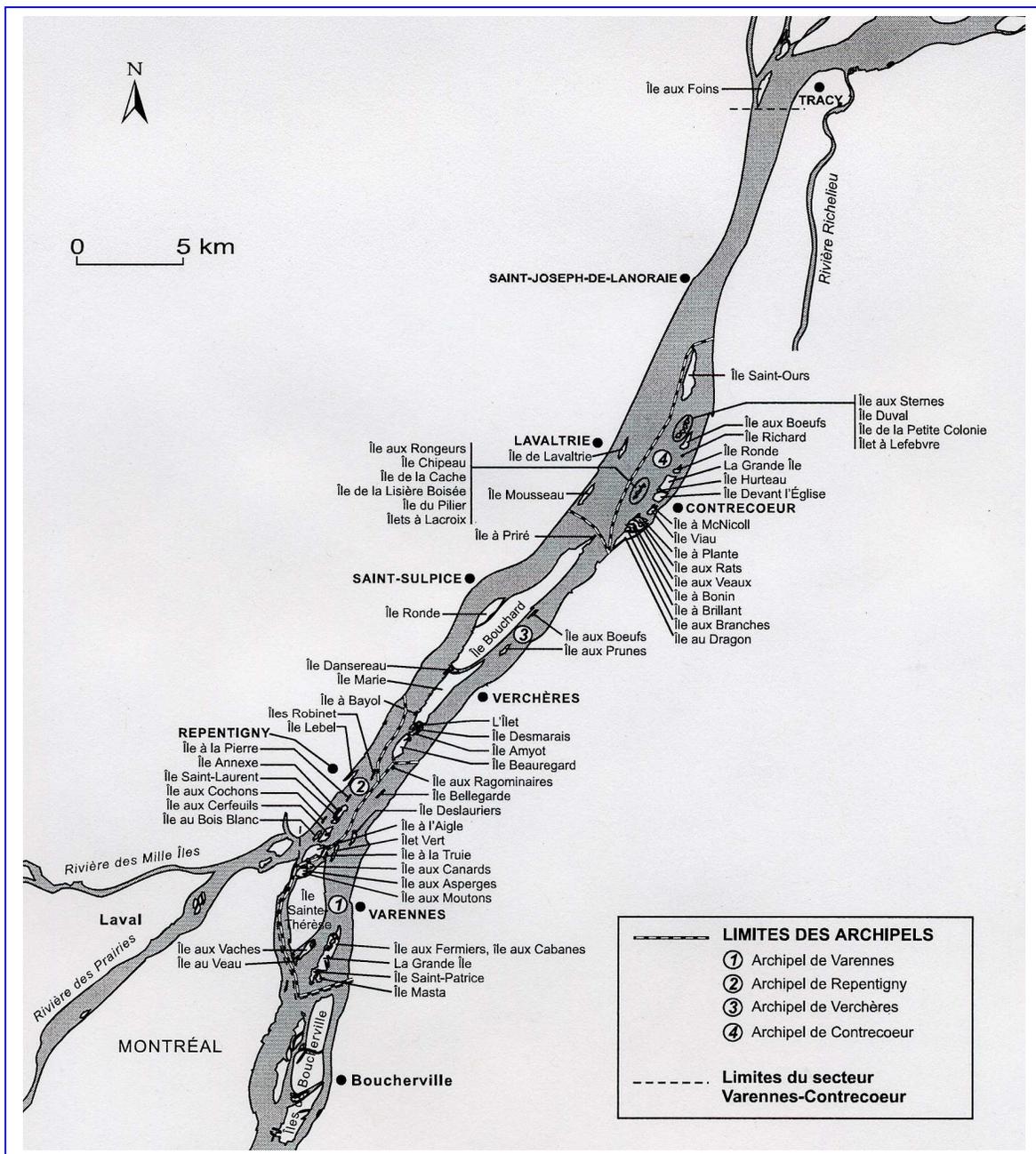


Dans l'ensemble, l'utilisation des sols en milieu insulaire est intimement liée aux titres de propriétés. Les îles appartenant au gouvernement fédéral sont pour la plupart laissées à leur état naturel. Les îles privées et quelques propriétés d'organismes non gouvernementaux sont utilisées pour l'agriculture, soit la culture du maïs ou les pâturages.

Évidemment, les îles utilisées depuis le XVII^e siècle pour l'agriculture ne permettent pas à la faune de s'y installer adéquatement. Parallèlement, cette vocation agricole a probablement contribué jusqu'ici à préserver le milieu insulaire de tout aménagement anarchique à caractère urbain.

La colonisation a apporté une rapide transformation des milieux naturels terrestres au profit de l'agriculture puis de l'urbanisation, le milieu insulaire et les milieux humides qui les côtoient abritent aujourd'hui les principaux habitats disponibles pour les espèces* végétales et animales terrestres et semi-aquatiques associées au fleuve.





Source : Robitaille J., 1998

Figure 3 : Localisation des îles de la ZIP des Seigneuries



1.2.1.2 Milieu riverain

Le moins que l'on puisse dire c'est que les rives du secteur ont connu une détérioration et une artificialisation d'importance. Plus de deux tiers des rives (îles exclues) soit 65,2 km se retrouvent artificialisées par des murets de béton, par de l'enrochement et des remblais* (figure 4). L'érosion est un autre phénomène très important. En fait, 45,5 % des rives de notre zone d'étude (87,9 km en incluant celles des îles) sont sujettes à l'érosion. Il s'agit là de la portion fluviale la plus touchée par cette dégradation. Ceci est principalement dû au fait qu'il s'agit du tronçon le moins large du fleuve, ce qui augmente l'impact du batillage causé par les navires de marchandises empruntant la Voie maritime.

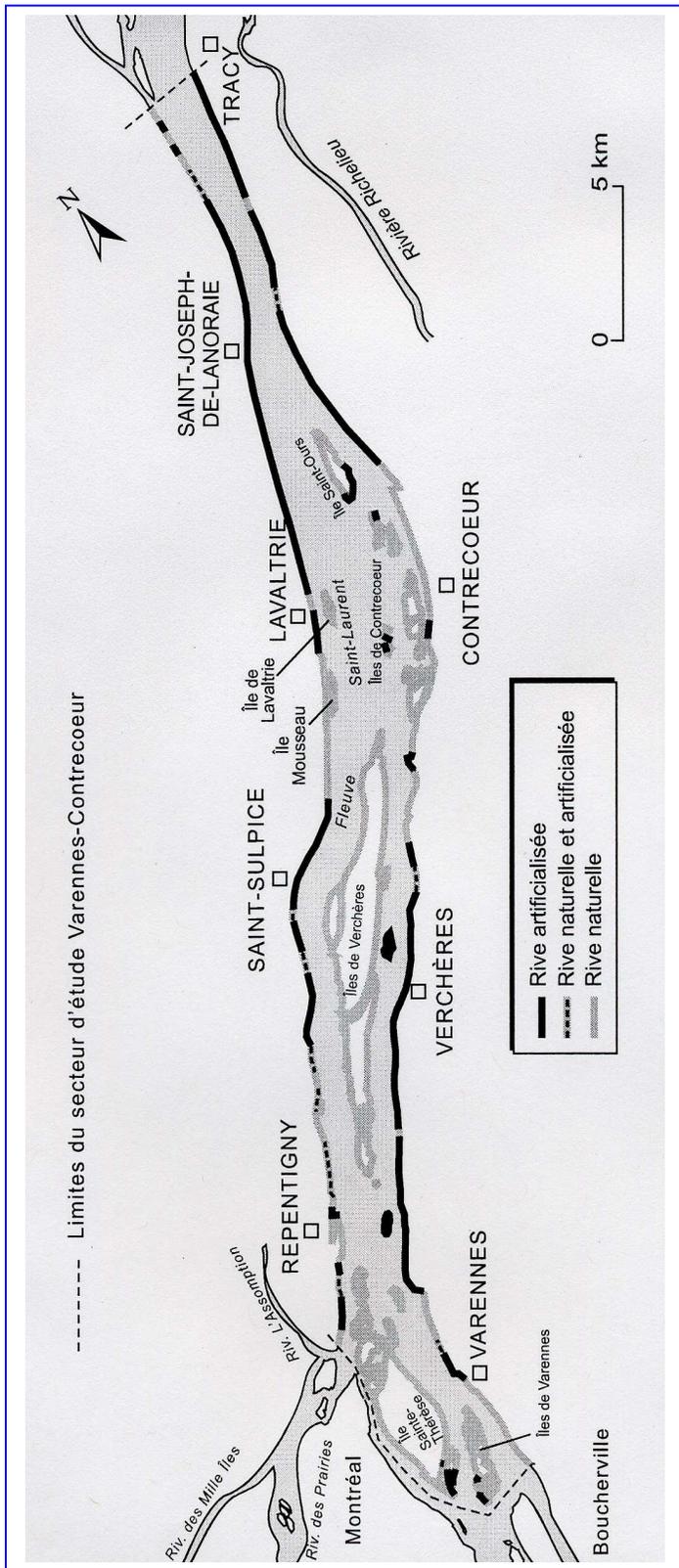
1.2.1.3 Milieu humide

Les milieux humides ont longtemps été considérés insalubres et la présence d'eau ne les a guère protégés de la destruction au profit de l'exploitation forestière, de l'agriculture, du développement commercial et résidentiel. Ainsi, au cours du siècle dernier, plus de la moitié de ces superficies ont disparu de la plaine du Saint-Laurent.

Les archipels de notre zone d'étude offrent une grande superficie de milieux humides, couvrant plus de 2 000 ha. Cet habitat se retrouve à plus de 80 % sur les îles ou en bordure de celles-ci. Les rives du fleuve ne supportent presque plus de ces milieux puisque l'industrialisation et l'urbanisation ont contribué à leur dégradation et même, dans la plupart des cas, à leur disparition. Le réseau de tourbières de Lanoraie – Lavaltrie - Saint-Thomas vient augmenter considérablement ce chiffre puisqu'elle représente 6 600 ha de milieux humides (Aménatech, 1989).

Les milieux humides sont importants pour la diversité des espèces qu'on y retrouve. Ils supportent une foule d'espèces fauniques : oiseaux, amphibiens, reptiles, poissons et mammifères qui tirent profit des conditions particulières pour leur alimentation, reproduction ou migration.





Source : Robitaille J., 1998

Figure 4 : Répartition des rives naturelles et artificialisées sur le territoire de la ZIP des Seigneuries

1.2.2 La faune

La faune est grandement liée aux habitats présents dans le milieu. C'est pourquoi les différents archipels présents dans le fleuve offrent les meilleurs potentiels. La diversité des organismes est en corrélation directe avec la diversification de l'habitat, que ce soit la vitesse du courant, les sédiments présents et leur calibre, la présence des différents milieux humides et terrestres et leur distribution. Tous les facteurs sont importants, car ils permettent aux espèces d'utiliser les différents milieux selon les stades de leur cycle vital.

1.2.2.1 Poissons

En regard des 75 espèces de poissons recensées dans les rivières des Mille-Îles et des Prairies et des 80 espèces présentes dans le lac Saint-Pierre, la zone d'étude semble bien pauvre avec ses 58 espèces (Bélanger, 2002; Armellin et Mousseau, 1998). Il s'agit pourtant d'un ensemble d'une extrême richesse où les habitats d'eaux vives et d'eaux calmes sont intimement imbriqués de façon à assurer le cycle vital de toutes ces espèces.

Parmi celles-ci, les espèces sportives sont nombreuses : perchaude, dorés jaune et noir, achigans à petite et grande bouche, alose savoureuse, grand brochet, barbotte brune et maskinongé. Elles représentent les principales espèces présentes dans le secteur de la ZIP des Seigneuries.

Parmi les espèces apparaissant sur la liste des vertébrés prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) (annexe 5) et sur la liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.1), nous retrouvons cinq espèces de poisson soit : l'Esturgeon jaune, le Brochet d'Amérique, l'Anguille d'Amérique, l'Alose savoureuse et le Chevalier cuivré. Les causes expliquant leur déclin sont multiples et liées aux activités d'exploitation, à la détérioration de l'habitat par les activités



industrielles et agricoles, à la perte de milieux humides et à la présence de barrières dans les tributaires diminuant l'accès aux frayères* ou aux aires d'engraissement.

Deux espèces nous préoccupent plus particulièrement, l'une en raison de son statut et l'autre à cause de la présence d'importantes frayères sur le territoire de la ZIP. Il s'agit du Chevalier cuivré et de l'Esturgeon jaune.

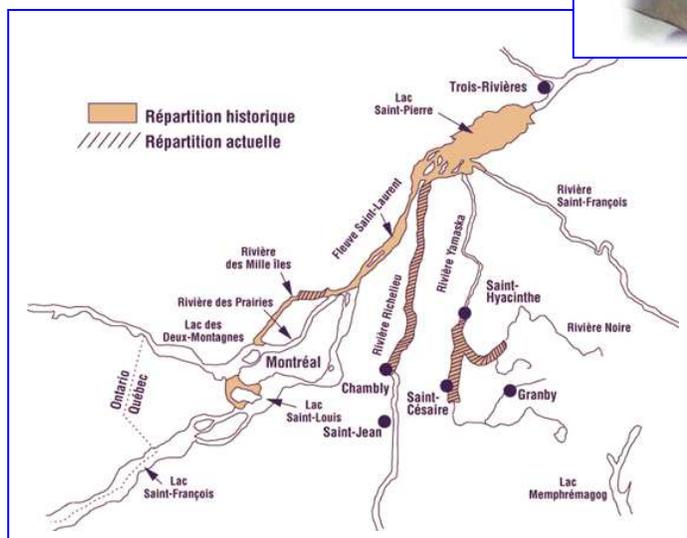


● Le Chevalier cuivré

Le Chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) est la seule espèce vertébrée endémique* au Québec. Il est principalement présent dans la rivière Richelieu. Par contre, il étend son aire de distribution dans une section du fleuve qui se retrouve dans notre zone d'étude (figure 5).



Source : Comité d'intervention, 1999



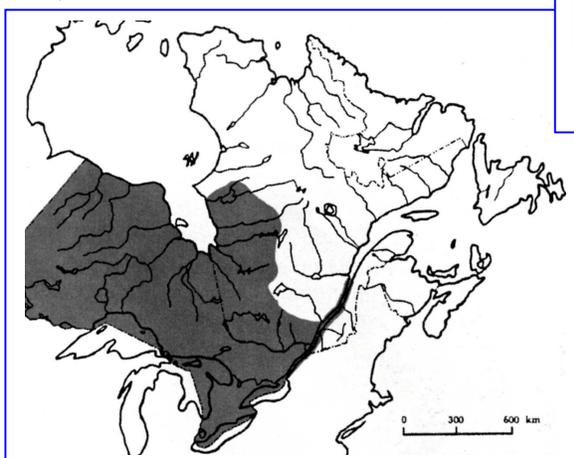
Source : Comité d'intervention, 1999

Figure 5 : Aire de distribution du Chevalier cuivré, *Moxostoma hubbsi*

Depuis quelques années, la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), en collaboration avec un pêcheur commercial œuvrant sur le territoire de la ZIP des Seigneuries, a commencé le suivi des adultes et des larves du Chevalier cuivré. Plusieurs chevaliers adultes sont capturés dans les secteurs de Lavaltrie et de Contrecoeur tout le long de la saison d'eau libre. Il y a lieu de croire qu'il puisse s'agir d'une population distincte de celle présente dans la rivière Richelieu et qu'une frayère est présente dans ce secteur. La découverte d'un nouveau site de reproduction serait très importante, car elle permettrait d'améliorer nos connaissances de l'état de sa population et de prendre les actions nécessaires à la protection de cette espèce menacée.

● L'Esturgeon jaune

L'Esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) est une espèce en situation précaire dans le Saint-Laurent dû principalement à la surexploitation par la pêche commerciale. De plus, ses caractéristiques biologiques (maturité sexuelle tardive et long intervalle entre deux fraies* chez la femelle) ainsi que les nombreuses modifications (pollution et pertes de frayères) qu'ont subies le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires n'avantagent en rien sa situation (Dumont et al., 1987) (figure 6).



Source : Bernatchez et Giroux, 1996

Source : Bernatchez et Giroux, 1996

Figure 6 : Aire de distribution de l'Esturgeon jaune, *Acipenser fulvescens*

Moins de dix frayères d'esturgeons jaunes sont connues au Québec. L'un des faits marquants du secteur est la présence de deux de ces frayères. Elles se retrouvent dans le bassin de la rivière L'Assomption : l'une dans cette rivière à la hauteur de la ville de Joliette et l'autre dans la rivière Ouareau à la hauteur de la municipalité de Crabtree. Depuis quatre ans, ces deux frayères font l'objet d'un suivi du succès reproducteur par la FAPAQ, direction régionale de Lanaudière. De récents changements apportés à l'assainissement des eaux du Grand Joliette ont eu pour conséquence d'améliorer de façon significative la productivité de la frayère de la rivière L'Assomption (Dumas, 2002). Depuis 2001, des travaux de caractérisation des frayères ont été entrepris par la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA).

1.2.2.2 Oiseaux

Le réseau d'îles qui caractérise notre zone d'étude est fortement utilisé par la faune ailée. On note à cet effet, près de 250 espèces fréquentant le secteur. Ceci est dû principalement à la diversité des milieux (aquatiques, riverains, agricoles, boisés) favorisée par le milieu insulaire qui n'est pas en proie au dérangement humain. Il y aurait environ 145 espèces qui y nicheraient. La nidification a été confirmée pour 99 d'entre elles. L'avifaune de la zone d'étude se caractérise par sa diversité, mais aussi par l'abondance de sauvagine* nicheuse, par la présence d'espèces nicheuses rares, par la grande variété d'oiseaux de rivage en migration et par la visite de plusieurs espèces inusitées (ex. : Râle jaune).

● La sauvagine

Les quatre archipels de la zone d'étude présentent un intérêt pour la nidification des canards. Le Canard chipeau, le Canard colvert et le Canard pilet représentent, dans l'ordre, les espèces de canards barboteurs les plus abondantes dans les îles avec respectivement 36 %, 22 % et 19 % des effectifs qui y nichent. En fait, les densités de nids pour ces différents archipels varient entre 0,1 et 2,2 nids/ha. Les archipels de Contrecoeur et de Varennes se veulent les archipels les plus productifs, totalisant respectivement 50 % et 20 % de la population totale potentielle du territoire de la ZIP, qui est estimée à plus de 1 500 nids. La valeur la plus élevée a été observée sur l'île aux Rongeurs où la densité a atteint 20 nids/ha. Il est à noter que les îles de Contrecoeur accueillent la plus importante densité de couples nicheurs de Canard chipeau du Québec. Depuis quelques années, l'observation de Bernaches du Canada est signalée de plus en plus fréquemment. En 2002, l'Université du Québec à Montréal



Source : Yannick Bilodeau, 2002

(UQAM) recensait 93 nids de cette espèce dans l'archipel de Varennes (Lehoux, 2002). L'expansion de l'aire des populations de bernaches résidentes de l'Ontario semble la raison la plus plausible à cette croissance.

Le couloir fluvial de notre zone d'étude est parmi les moins fréquentés par la sauvagine si on le compare au lac Saint-Louis et au lac Saint-Pierre. Moins de 10 000 individus s'y rassemblent durant les migrations printanières et automnales. Le haut niveau de l'eau au printemps et l'étroitesse du corridor fluvial qui limitent les superficies de marais émergents recherchés par les canards barboteurs, ainsi que la forte pression de chasse à l'automne sont des facteurs qui pourraient expliquer cette situation.



● Les colonies

Les îles accueillent plusieurs colonies d'oiseaux aquatiques et de rivage. Les espèces coloniales présentes appartiennent principalement à la famille des Laridés (goélands, sternes, guifettes). Les Ardeidés (le Grand héron et le Bihoreau gris) et les Hirondelles de rivage complètent la liste des espèces coloniales s'étant établies dans les îles. Le tableau 2 et la figure 7 donnent un portrait des colonies d'oiseaux présentes sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.

● **Tableau 2**
Localisation des colonies d'oiseaux présentes
sur le territoire de la ZIP des Seigneuries

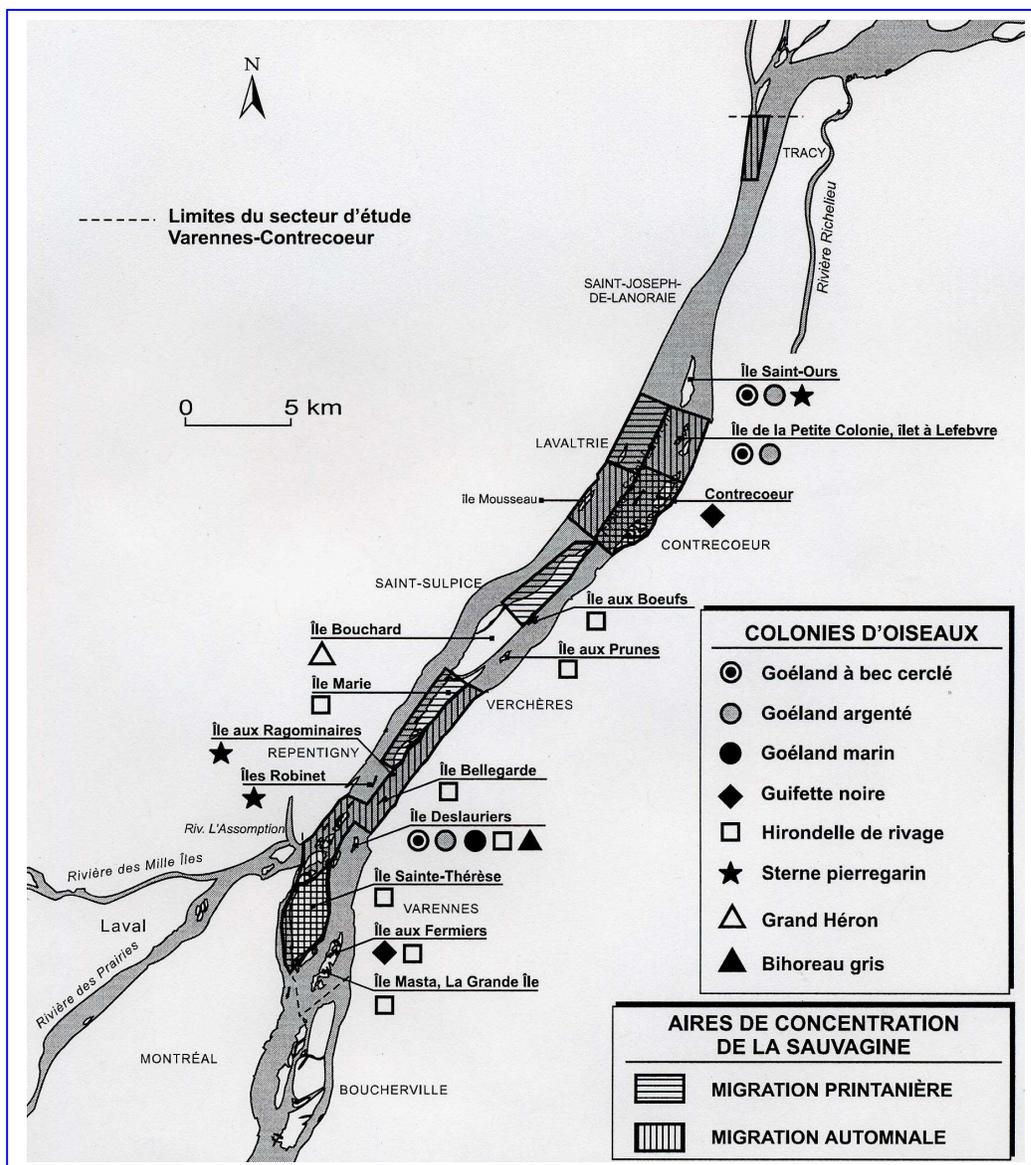
Espèce	Lieu	Année d'inventaire	Nombre (Couples)	Total (Couples)
Grand héron	Île Bouchard	2001 ¹	18	18
Bihoreau gris	Île Deslauriers	1997 ²	49	49
Goéland à bec cerclé	Île Deslauriers	2000 ³	51 677 population disparue	64 366
	Île Saint-Ours	2001 ⁴		
	Île de la Petite Colonie	2000 ³	1 938	
	Île de la Couvée	2000 ³	10 751	
Sterne pierregarin	Île Saint-Ours	2002 ⁴	population disparue	5
	Île Robinet	1993 ²	5	
Guifette noire	Île aux Fermiers	1991 ²	quelques dizaines	quelques dizaines
Hirondelle de rivage	Archipels de Varennes et de Verchères		10 colonies ²	10 colonies

Sources : 1) Martin Lèveillé, Société de la faune et des parcs du Québec, direction régionale de la Montérégie, 2002
 2) Armellin, A. et P. Mousseau, 1998
 3) Jean-François Rail, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 2002
 4) Luc Robillard, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 2003

Avec ses trois colonies de Goélands à bec cerclé totalisant 64 366 couples nicheurs, le territoire couvert par la ZIP représente à lui seul plus de la moitié de l'effectif nicheur de cette espèce au Québec. De plus, l'île Deslauriers supporte la plus importante colonie de



Goélands à bec cerclé du Québec avec 51 677 couples nicheurs. Il s'agit là d'une problématique, car ces colonies grossissent au détriment d'autres espèces jugées importantes. C'est le cas de la Sterne pierregarin qui s'est vue dans l'obligation d'abandonner l'une de ses colonies suite à l'expansion d'une colonie de Goélands à bec cerclé. Des problèmes de salubrité sont également observés, puisque le goéland est une espèce opportuniste. Il visite les sites d'enfouissement sanitaire et rapporte sur les îles plusieurs détritiques qui s'accumulent ou se retrouvent dans le fleuve.



Source : Robitaille, J., 1998

Figure 7 : Colonies d'oiseaux présentes sur les îles du territoire de la ZIP des Seigneuries



1.2.2.3 Autres espèces

L'herpétofaune* est fort bien représentée dans la zone d'étude. La présence de 16 espèces d'amphibiens sur un total de 19 potentiellement observables dans le sud-ouest du Québec a été confirmée. Pour ce qui est des reptiles, un total de 11 espèces habitent le tronçon.

Parmi toutes ces espèces, la Rainette faux-grillon de l'Ouest, la Couleuvre brune, la Tortue géographique et la Tortue des bois font partie des espèces prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (annexe 5). Ces espèces sont rares ou très rares dans le sud-ouest du Québec. Ainsi, compte tenu de la détérioration de l'habitat riverain de ces espèces, leur situation est particulièrement préoccupante dans la zone d'étude.

Dans les îles se terrent environ neuf espèces de mammifères. Parmi celles-ci, notons le Castor, le Vison d'Amérique et le Raton laveur. Par contre, les individus de ces espèces sont très peu nombreux. L'espèce qui tire le plus grand avantage de tous ces milieux humides insulaires est sans contredit le Rat musqué. Sa population est abondante et très répandue. Les archipels présents dans le tronçon offrent un bon potentiel pour l'habitat du Rat musqué.



Source : Service canadien de la faune, 2003

1.3 Les usages du milieu

1.3.1 Occupation humaine du territoire

Le territoire de la ZIP des Seigneuries adjacent au tronçon fluvial couvre sept municipalités d'une superficie totale de 503 km² où habitent, selon les renseignements tirés du site Internet du ministère des Affaires Municipales et de la Métropole du Québec (MAMM) présentant les récentes fusions, 118 141 personnes (tableau 3). Ainsi, la densité moyenne pour notre zone d'étude est de 235 habitants/km². Depuis 1981, l'accroissement démographique est important. Ceci s'explique par le fait que la croissance des banlieues résidentielles a débordé en périphérie de l'île de Montréal. De ce nombre, 74 % de la population vit sur la rive nord, principalement à Repentigny. Sur la rive sud, la municipalité la plus peuplée est Varennes. Ces deux villes sont situées aux abords de la Ville de Montréal. Comme on peut s'y attendre pour une zone de transition entre la ville et la campagne, la densité d'occupation varie considérablement; la plus élevée (1 006 habitants/km²) est observée à Repentigny et la plus basse (39 habitants/km²), à Lanoraie.

● **Tableau 3**
Superficie et population des municipalités
sur le territoire de la ZIP des Seigneuries en 2002

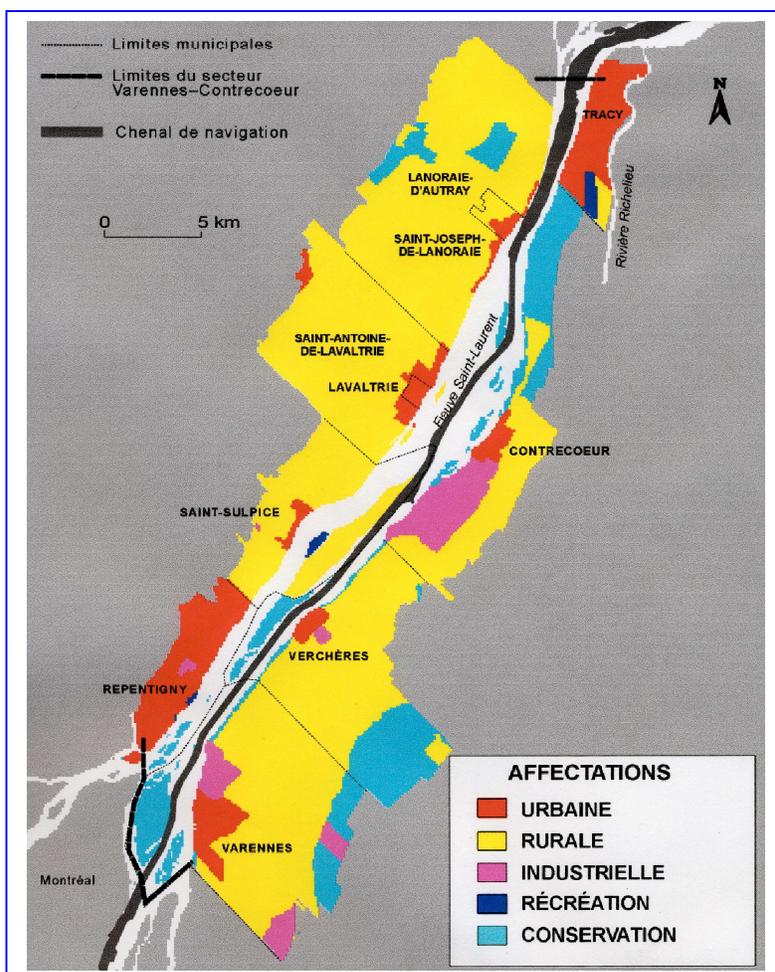
Municipalité	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
Rive nord			
Lanoraie	3 960	102	39
Lavaltrie	11 345	68	167
Repentigny	68 420	68	1 006
Saint-Sulpice	3 497	37	95
<i>Sous-total</i>	<i>87 222</i>	<i>275</i>	<i>317</i>
Rive sud			
Contrecoeur	5 301	62	
Varennes	20 720	94	
Verchères	4 898	73	
<i>Sous-total</i>	<i>30 919</i>	<i>228</i>	<i>136</i>
Total secteur	118 141	503	235

Source : Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole du Québec, 2002 [www.mamm.gouv.qc.ca]



1.3.2 Activité socio-économique

À part ces quelques centres urbains et industriels, le territoire est caractérisé en majeure partie par une **affectation rurale** (69 %), avec une prépondérance de la fonction agricole (figure 8). Plusieurs types de cultures y sont pratiqués. Ceci est particulièrement dû à la fertilité des terres constituées par la plaine du Saint-Laurent. Le reste du territoire est partagé, soit à 13 % pour les **affectations urbaines**, 13 % pour les **affectations de conservation**, 5 % pour les **développements industriels**, alors que 1 % seulement est consacré à la **récréation**, ce qui est très peu si l'on considère le potentiel existant sur le territoire.



Source : Robitaille, J., 1998

Figure 8 : Affectation du territoire des municipalités riveraines

1.3.2.1 Activités agricoles

La vocation agricole de notre zone d'étude est très importante, puisque la superficie zonée dite « agricole permanent » couvre 77 % du territoire (362 km²). Les municipalités de Lanoraie et de Varennes comptent les superficies les plus importantes qui totalisent 17 170 ha, soit 47 % de la zone « agricole permanent » pour l'ensemble du territoire à l'étude.

Les principales cultures dans le secteur sont les céréales et les fourrages. On retrouve également, dans le secteur de Verchères, plusieurs érablières. Sur la rive nord, on cultive aussi la pomme de terre et le tabac, notamment à Lanoraie. Les plus grandes îles du Saint-Laurent servent au pâturage ou à des cultures variées tels les fraises, le maïs et les céréales sur les îles de Verchères, le maïs et le soja sur l'île Sainte-Thérèse.



Source : Julie Coutu, 2002

Le bassin versant de la rivière L'Assomption est un secteur recevant une forte pression agricole. Plusieurs fermes d'élevage ainsi qu'une multitude de grands champs de culture viennent affecter les cours d'eau présents par leur apport en phosphore et autres nutriments dus aux divers épandages.

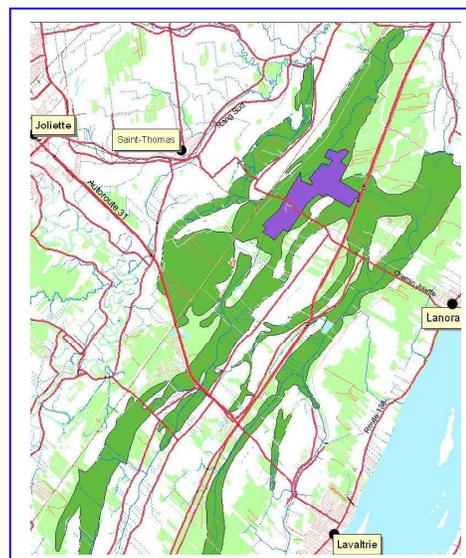
1.3.2.2 Conservation

Plusieurs sites sont liés à la conservation, mais seulement trois sites possèdent un statut légal de conservation. Il s'agit de la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, de la réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur et tout récemment, la réserve naturelle en milieu privé de l'île Beauregard. Plusieurs organismes gouvernementaux et de conservation ont acquis des îles ou des sections d'îles afin de les protéger. Un peu plus des

trois quarts des 70 îles présentes dans la zone d'étude sont protégées, dont seulement 17 îles appartiennent à des particuliers. Parmi ces dernières, 12 abritent des espèces de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, des espèces de plantes prioritaires (SLV 2000), des habitats potentiels pour les poissons, la sauvagine ou le Rat musqué ou des colonies d'oiseaux et toutes devraient être protégées.

- **La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie**

La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie a été créée en 1994 par le ministère de l'Environnement après un travail acharné d'un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'eau et des tourbières : la Bande à Bonn'Eau de Lanoraie (BBE). D'une superficie de 415 ha, la réserve protège un échantillon (6 %) des tourbières du delta de Lanoraie. La réserve est représentée par la zone mauve dans la figure 9. La zone verte, plus foncée, représente pour sa part l'ensemble du complexe tourbeux (6 600 ha). Elle renferme une multitude d'espèces végétales et animales qui doivent être protégées afin de conserver la biodiversité régionale. La Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie (SCTL) a vu le jour en 1992 et a procédé à l'acquisition de plus de 300 ha au cours des dernières années afin d'accroître la superficie de tourbière protégée et en constituant notamment une importante zone tampon dans le pourtour de la réserve écologique.

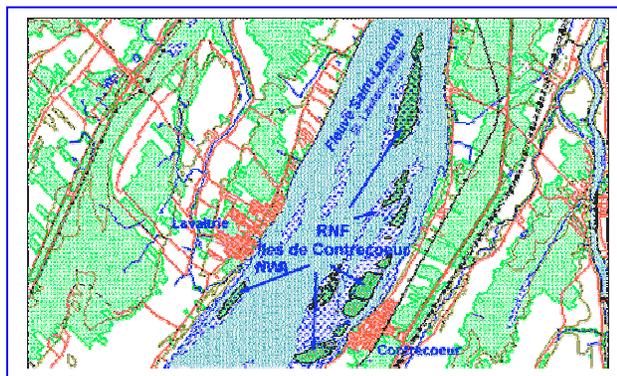


Source : Ministère de l'Environnement du Québec, 2003

Figure 9 : La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie

- **La réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur**

La réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur (figure 10) a été décrétée zone protégée en 1981. Depuis, deux îles se sont ajoutées, portant la superficie protégée à 312 ha. Le Service canadien de la faune est propriétaire de la totalité des îles de l'archipel, à l'exception de six îles qui appartiennent à Ispat Sidbec inc. Jusqu'à tout récemment, ces cinq îles étaient louées au Service canadien de la faune sur la base d'une entente quinquennale. Au moment de l'élaboration de ce document, cette entente n'était pas encore renouvelée.



Source : Service canadien de la faune, 2003

Figure 10 : La réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur

- **La réserve naturelle en milieu privé de l'île Beaugard**

L'île Beaugard (figure 11) a été acquise en 1992 par l'organisme Conservation de la Nature Canada-Québec pour assurer la conservation de la diversité biologique, pour ses valeurs intrinsèques et pour le bénéfice des générations futures. En 2002, elle est devenue l'une des trois premières réserves naturelles en milieu privé décrétée par le gouvernement du Québec. Elle voit notamment à la protection de l'habitat légalement désigné d'une population d'Arisème dragon (*Arisaema dracontium*), une plante désignée menacée, et constitue aussi une aire de reproduction pour la sauvagine ainsi qu'une aire d'utilisation par les hérons.



Source : Ministère de l'Environnement du Québec, 2002

Figure 11 : La réserve naturelle en milieu privé de l'île Beaugard

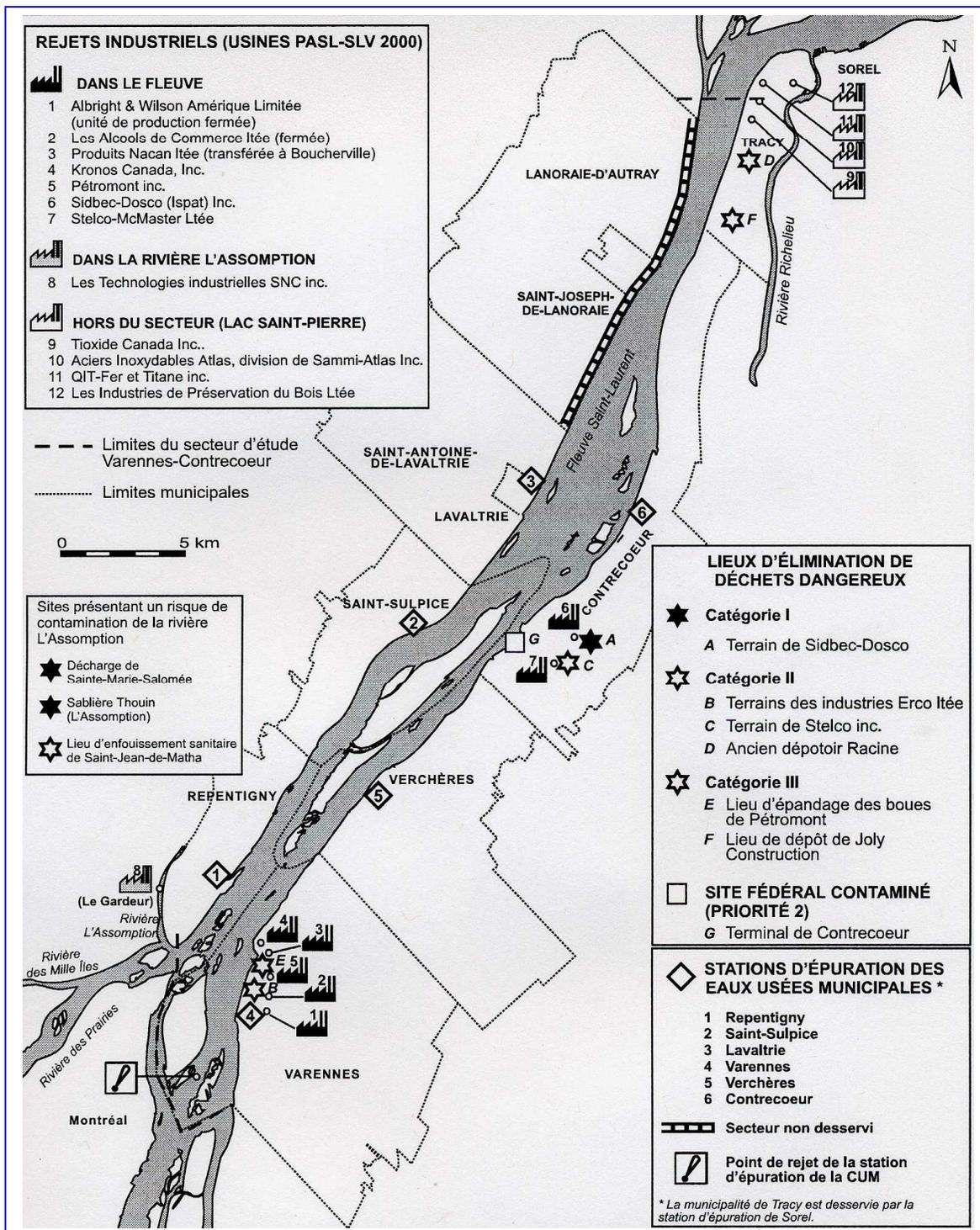
1.3.2.3 Activités industrielles

À l'intérieur de la zone d'étude, on retrouve plusieurs usines œuvrant dans les secteurs chimiques, pétrochimiques et métallurgiques (figure 12). Dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000, cinq industries qui bordent le fleuve ont été identifiées comme prioritaires pour réduire la toxicité de leurs effluents qui retournent au fleuve. Parmi celles-ci, deux industries chimiques et pétrochimiques sont situées à Varennes et deux industries métallurgiques à Contrecoeur.



Source : Julie Coutu, 2002

Le port de Montréal a également étendu son aire jusqu'à Contrecoeur où des installations portuaires ont été aménagées afin d'améliorer le transport des produits métallurgiques. Ainsi, le port de Contrecoeur accueille plusieurs navires, ce qui facilite et diminue les coûts reliés au transport de marchandises.

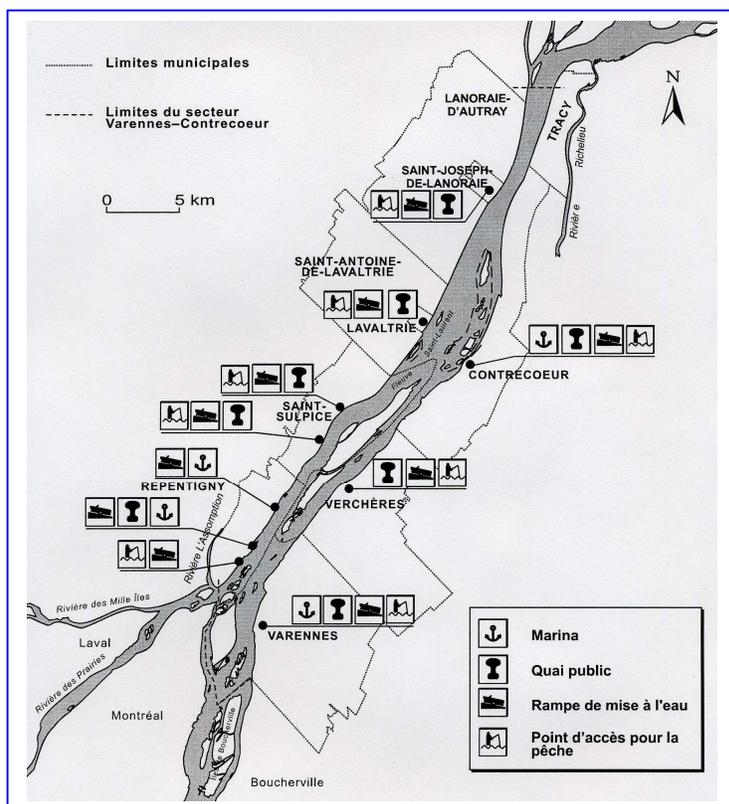


Source : Robitaille, J., 1998

Figure 12 : Localisation des industries présentes sur le territoire de la ZIP des Seigneuries

1.3.2.4 Récréotourisme

Considérant la nature des perturbations que subit ce tronçon fluvial, les activités récréotouristiques sont très peu développées. Il n'existe pas de véritable pôle récréotouristique d'importance régionale, à partir duquel un réseau pourrait s'organiser; la privatisation des propriétés riveraines étant limitative. De plus, le nombre limité d'accès publics au fleuve ne favorise pas les activités nautiques ou sportives comme la chasse et la pêche. Il existe en bordure du fleuve quelques monuments, sites archéologiques et historiques qui permettraient la formation d'un tel réseau. Il existe peu d'espaces publics s'ouvrant sur le fleuve, seulement quelques parcs municipaux et régionaux (figure 13). Les plages présentes sur les rives du fleuve ont cessé leur activité de baignade à cause du niveau de pollution de fleuve. Les activités hivernales se limitent à quelques sites de pêche blanche et à la tenue du *Festival de Feu et de Glace* de Repentigny. Il existe également sur les deux rives quelques pistes cyclables mais non reliées entre elles pour former un réseau.



Source : Robitaille, J., 1998

Figure 13 : Infrastructures pour le nautisme et principaux points d'accès pour la pêche

- **Chasse, pêche et piégeage**

La pêche sportive est faiblement pratiquée, car les sites de pêche à gué sont presque inexistants. Il faut donc posséder une embarcation pour avoir accès à des sites de pêche. Des études menées en 1994 et 1995 rapportent qu'environ 5 000 pêcheurs sportifs fréquentaient le territoire couvert par la ZIP des Seigneuries et qu'ils seraient concentrés à proximité de Repentigny. Les faibles niveaux d'eau rencontrés depuis quelques années empêchent l'accès à de nombreux sites à gué. Le degré de pollution du fleuve et de ses tributaires ainsi que sa réputation sont d'autres causes qui font que les pêcheurs se montrent désintéressés à la pratique d'une telle activité. La pêche blanche est pratiquée de façon marginale dans les chenaux gelés des divers archipels, tel l'archipel de Contrecoeur.

Un seul pêcheur commercial opère dans cette partie du Saint-Laurent. Son entreprise constitue sa principale source de revenu. Cette partie du fleuve étant considérée comme un « refuge », son exploitation commerciale y est donc limitée. Seules les espèces non sportives y sont permises. Les principales espèces pêchées et mises en marché sont l'Esturgeon jaune, la Carpe allemande, l'Anguille d'Amérique, la Barbotte brune, les crapets, les chevaliers, les meuniers et les écrevisses. Les poissons sont mis en marché frais, congelés ou fumés, ronds ou en filets, localement ou exportés selon les espèces. Il y a également quelques titulaires de permis de pêche aux poissons-appâts qui œuvrent dans le secteur.



Source : Yves Chagnon, 1990

La proximité des grands centres urbains concentre à chaque année dans les îles et archipels de la zone d'étude des centaines de sauvaginaires impatients de pratiquer leur activité préférée, la chasse aux canards. La zone d'étude attirait, en 1994, près de 2 000 chasseurs.

Les changements dans la réglementation, accompagnés d'une faible relève, ont eu comme conséquence de provoquer une diminution du nombre de chasseurs.

Il est à noter qu'aucune pourvoirie n'est installée dans ce secteur du fleuve, ce qui diminue l'offre de chasse et de pêche de façon considérable. Il faut dire que le milieu s'y prête mal, car il est très développé, il n'existe pas de grandes haltes migratoires pour la sauvagine et il y a la proximité de secteurs industriels. La perte du cachet naturel du milieu ne favorise pas l'apparition de ce type d'activité.

Le piégeage n'a pas une grande importance dans le secteur. L'espèce la plus recherchée et capturée est le Rat musqué, car il est présent en abondance dans les archipels du tronçon. L'intérêt pour le piégeage est très faible, car la valeur des peaux est à la baisse.

● **Activités nautiques**

Les activités nautiques sont soutenues en grande partie par la présence de quatre ports de plaisance situés sur les deux rives. Nous retrouvons sur la rive nord, des marinas à Repentigny ainsi qu'à Saint-Sulpice, alors que les deux marinas de la rive sud se retrouvent à Varennes et Contrecoeur. Quelques quais municipaux offrent l'accès au fleuve, mais leurs capacités sont très réduites. Quelques débarcadères privés sont également présents dans la zone d'étude. En 1994, ce tronçon du fleuve permettait à près de 9 000 personnes de pratiquer leur sport de plaisance sur les eaux du fleuve.



Source : Luc Robillard, 2000

2. Problématiques

Les préoccupations soulevées par la population lors de la consultation publique des 1 et 2 décembre 2000, organisée par le Comité ZIP des Seigneuries, et les problématiques présentées dans les bilans environnementaux couvrant le territoire ont servi à élaborer le présent chapitre. Lors des consultations, les participants ont fait ressortir les principales problématiques de la région et ont identifié celles devant être traitées en priorité. Il est évident que certaines de celles-ci étaient bien connues de la population avant la consultation, par contre, d'autres ont été mises en lumière lors de cet événement, s'avérant toutes aussi vitales pour le fleuve Saint-Laurent, ses habitants et ses utilisateurs.

Les participants étaient appelés à se répartir en trois groupes d'atelier soit :

Atelier A) Milieux naturels et habitats fauniques

Atelier B) Contamination et santé humaine

Atelier C) Accès au fleuve et utilisation des rives

Dans chacun des ateliers, les participants étaient invités à faire ressortir des problématiques et de proposer des solutions afin d'améliorer les conditions actuelles du fleuve. Au total, 22 priorités d'action ont été retenues (annexe 4). Une fois ces priorités déterminées, le conseil d'administration, après analyse et discussions, a regroupé ces priorités sous sept thèmes :

- 1) Assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal
- 2) Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve
- 3) Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent
- 4) Protection et restauration écologique des milieux naturels
- 5) Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur
- 6) Stabilisation et renaturalisation des rives
- 7) Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption



Ces thèmes ont été traités en sous-comités afin de mieux documenter chacune des problématiques, d'apporter des solutions envisageables et réalistes et finalement, d'élaborer des fiches techniques permettant de résoudre ces problématiques. Lors d'une des rencontres du conseil d'administration, il a été décidé par les membres de regrouper le thème *6. Stabilisation et renaturalisation des rives* avec le thème *4. Protection et restauration écologique des milieux naturels*. De plus, le thème *3. Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent* a fait l'objet d'une réunion spéciale du conseil d'administration, puisqu'il constitue la base même de l'accessibilité à l'ensemble des connaissances de notre zone d'étude.



2.1 Assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal

Le territoire du Comité ZIP des Seigneuries reçoit directement une quantité importante de polluants provenant du réseau d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal. Ce réseau dessert une population de 1 800 000 habitants et environ 8 000 établissements industriels et commerciaux. La station d'épuration de la Ville de Montréal traite plus de la moitié des eaux usées du Québec rejetée dans le Saint-Laurent. Avec une capacité de traitement de 7,6 millions de mètres cubes par jour, elle est la plus importante en Amérique à utiliser un traitement primaire physico-chimique. Sa mise en fonction s'est faite de façon progressive depuis 1984. Le bouclage complet des intercepteurs ainsi que l'installation des équipements de la station ont été complétés en 1998.

Malgré des investissements de l'ordre de 1,375 milliards de dollars, le système en place ne réussit que partiellement à épurer les eaux usées qui lui sont destinées. La station réussit assez bien à intercepter les polluants chimiques et à respecter les exigences du ministère de l'Environnement (MENV) pour l'enlèvement des matières en suspension et du phosphore. Cependant, elle n'effectue pas de traitement de désinfection des eaux usées à l'ozone ou à l'ultraviolet afin d'éliminer les composantes bactériologiques. En raison du grand volume d'eau acheminé à la station, ce type de traitement s'avèrerait complexe et onéreux. Dans ce contexte, le MENV ne fixe pas d'objectifs quant à l'élimination des coliformes. Le traitement physico-chimique utilisé actuellement ne permettait de réduire que de **47 à 72 % en 1995 la quantité de coliformes fécaux** et totaux avant leur rejet à l'émissaire situé à l'île aux Vaches, à l'entrée du territoire de la ZIP des Seigneuries. Avec un débit moyen comparable à la rivière L'Assomption en été, soit de 29,7 m³/s, et une charge de 920 milliards de coliformes fécaux à la seconde, les rejets à partir de l'émissaire de la Ville de Montréal forment un véritable panache bactériologique s'écoulant dans la partie centre nord du corridor fluvial mais se déplaçant aussi selon les conditions météorologiques.



D'autre part, par temps de pluie et à la fonte des neiges, le système d'égouts de la Ville de Montréal ne peut contenir toute l'eau qu'il reçoit pour l'acheminer à la station d'épuration et une partie des eaux usées doit donc être rejetée directement au fleuve ou dans la rivière des Prairies.

Pour le territoire du Comité ZIP des Seigneuries, cette réalité se traduit par d'importantes contraintes au niveau des usages de contact liés au fleuve. La contamination bactériologique qui origine du panache de la Ville de Montréal est aussi responsable de la perte d'usages en aval du territoire de la ZIP des Seigneuries, notamment dans les îles de Sorel. Cette situation est aussi décriée par les autorités de cette région. On observe à Lanoraie, à la sortie du territoire de la ZIP, que les résultats en coliformes fécaux excèdent largement le critère de 1 000 UFC / 100 ml. Ceci vient compromettre les usages liés à l'eau (Deschamps et al., 2001). La contamination bactériologique provenant de cette source persiste jusqu'à environ 125 km en aval de Montréal (ministère de l'Environnement du Québec, 2002).

Afin d'assurer une participation des citoyens dans l'analyse et le débat sur la gestion des eaux usées de la Ville de Montréal, les Comités ZIP Jacques-Cartier et Ville-Marie ont mis sur pied un Comité permanent de suivi des eaux usées de l'île de Montréal. Cette table de concertation est composée de représentants des deux ZIP de Montréal, de la Station d'épuration de la Ville de Montréal, du Service air et eau de la Ville de Montréal, du ministère des Affaires Municipales et de la Métropole, du ministère de l'Environnement du Québec, d'Environnement Canada, de l'Association industrielle de l'Est de Montréal et du groupe STOP.

Le système d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal n'est pas le seul responsable des pertes d'usages potentiels sur le fleuve. En outre, l'apport des rivières des Prairies, des Mille-Îles et L'Assomption influence la qualité des eaux en berge du côté nord. De grandes variations spatio-temporelles de la qualité des eaux sont observées sur le territoire de la ZIP des Seigneuries, dues entre autres aux conditions météorologiques et à l'apport des



différentes masses d'eau alimentant le tronçon. Mais, de façon générale, l'eau en berge sur la rive sud est de bien meilleure qualité que celle de la rive nord.

Bien que fortement influencée par la nature des apports en provenance de l'amont, et que toutes les villes et municipalités riveraines sur le territoire de la ZIP des Seigneuries (à l'exception de Lanoraie pour le moment) soient desservies par une station d'épuration, il n'en reste pas moins que la performance de ces systèmes n'est pas parfaite et qu'il existe également des résidences riveraines isolées rejetant directement leurs eaux usées dans le fleuve sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.

La stratégie d'action, que le Comité ZIP des Seigneuries favorise, est l'implantation d'un **comité d'actions voué à la désinfection des eaux usées de la Ville de Montréal**. Il permettra aux collectivités situées en aval de l'effluent d'apporter leurs préoccupations face à ce problème. Il essaiera de faire accélérer le processus afin que nous soyons en mesure de récupérer les usages perdus.



2.2 Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve

Le territoire de la ZIP des Seigneuries compte relativement peu d'accès publics au fleuve et particulièrement peu d'espaces verts publics riverains. Les sites riverains accessibles au public sur la rive nord sont le parc régional de l'île Lebel et le parc Saint-Laurent à Repentigny, les quais de Saint-Sulpice, de Lavaltrie et de Lanoraie. La ville de Repentigny, à sa limite sud détient un terrain vacant dont l'aménagement public projeté est identifié sous le nom de parc Rochefort. Sur la rive sud, les accès publics sont : le parc de la Commune à Varennes, le quai de Verchères et la marina de Contrecoeur. Quelques autres propriétés publiques municipales de moindre importance offrent également un point de vue sur le fleuve.

Un réseau cyclable incomplet traverse des sections du territoire sur chacune des rives. Ainsi, sur la rive sud, une piste cyclable relie le Parc de la Commune de Varennes à Longueuil. Sur la rive nord, le seul tronçon officiel de piste cyclable se situe sur le chemin du Roy et relie les municipalités de Lanoraie et Lavaltrie.

Qu'on se trouve sur la rive nord ou la rive sud, il n'existe actuellement aucun circuit récréotouristique organisé mettant en valeur les attraits naturels et patrimoniaux des villes et des municipalités riveraines. Le développement rapide du territoire à des fins urbaines que nous avons connus au cours des dernières années, particulièrement à Repentigny et Lavaltrie, ont eu pour conséquence de transformer le paysage de ces villes rendant leurs centres moins attrayants pour la mise en valeur du patrimoine et surtout ont eu pour effet de réduire les possibilités d'accessibilité physique et visuelle au fleuve.

Bien que la qualité de l'eau sur la rive sud laisse entrevoir un certain potentiel à ce chapitre, on note qu'aucune plage publique n'est présentement en opération.



Certaines îles ont certes un potentiel d'aménagement à des fins d'usages publics mais il faut cependant considérer que le milieu insulaire constitue, avec les milieux humides qui les entourent, l'essentiel des milieux naturels de qualité pour le territoire et que ces milieux sont écologiquement très fragiles. À cet effet, la plupart des îles ont une vocation de conservation ou d'agriculture. Seules l'île Lavaltrie, l'île Ronde à Saint-Sulpice et l'île Lebel à Repentigny ont une affectation récréative. Pour sa part, l'île Sainte-Thérèse à Varennes a une affectation d'aire naturelle (MRC de Lajemmerais, 1987) permettant certaines activités de récréation extensive. Également, il faut noter que l'île est zonée agricole en vertu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

À ces considérations, il faut ajouter la présence du panache des eaux usées de la Ville de Montréal qui est rejeté dans la partie centrale du fleuve et qui touche ainsi plusieurs îles. Dans ce contexte, l'aménagement du territoire de la ZIP des Seigneuries à des fins récréotouristiques liées au fleuve représente un défi de taille.

Lors de la consultation publique de la ZIP des Seigneuries, les participants ont d'abord privilégié l'établissement ou la consolidation d'un réseau touristique et cyclable lié au fleuve de même qu'une répartition géographique de plages publiques sans toutefois que ces aménagements ne touchent nécessairement le milieu insulaire.

Les orientations d'aménagements récréotouristiques prioritaires lors de la consultation publique font également l'objet des mandats que se sont donnés d'autres organismes. Ainsi, des organismes comme la Corporation du Chemin du Roy, la Corporation de promotion et de développement du Croissant de l'Est et la Corporation de développement touristique de D'Autray se préoccupent aussi du développement d'un volet récréotouristique lié au fleuve sur le territoire de la ZIP des Seigneuries.

L'aménagement de plages semble actuellement impossible sur le territoire de toutes les villes et municipalités de la rive nord en raison de la forte concentration bactériologique en



berge. Sur la rive sud, la faisabilité sanitaire de tels projets devrait d'abord être minutieusement analysée avec les experts du ministère de l'Environnement du Québec.

La baisse anticipée du débit et des niveaux d'eau devra aussi être prise en compte dans le cas de certains projets d'aménagements riverains.

Les stratégies d'action qui seront mis de l'avant par le comité ZIP s'inscrivent dans une approche de réappropriation du fleuve. Le comité ZIP des Seigneuries appuiera les municipalités riveraines dans leurs projets d'aménagement et de développement d'haltes natures avec fenêtres sur le fleuve ainsi que dans la consolidation d'un circuit cyclable sur les deux rives. Naturellement le comité ZIP veillera à ce que soit préservée l'intégrité du milieu naturel lors de la réalisation des aménagements.



2.3 Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent

Il existe actuellement beaucoup d'informations et de données scientifiques disponibles relatives au Saint-Laurent en général et au territoire de la ZIP des Seigneuries en particulier. Les quatre rapports synthèses et le bilan régional produits par les gouvernements pour la ZIP en témoignent. Ils constituent en ce sens une excellente banque d'informations et de références pertinentes reliées à plusieurs aspects environnementaux et humains qui sont de nature à intéresser les citoyens.

À part la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, il n'existe pas sur le territoire de la ZIP des Seigneuries de centre d'interprétation spécialisé dans la vulgarisation des connaissances scientifiques liées à l'écosystème du Saint-Laurent. Il n'existe pas non plus de chronique journalistique écrite ou radiophonique spécialisée en la matière. Il y a donc beaucoup de place à l'innovation, cette « niche » est très peu occupée !

Au sein du réseau scolaire, trois écoles secondaires du territoire de la ZIP participent au « Réseau d'observation des poissons d'eau douce » en collaboration avec la Biosphère. Il s'agit du collège Saint-Paul de Varennes et des écoles secondaires Jean-Baptiste-Meilleur et Félix-Leclerc à Repentigny. Seul le Collège Saint-Paul participe au projet « J'adopte un cours d'eau ». Il s'agit de deux programmes dont les activités s'inscrivent à l'intérieur des heures de cours et qui intègrent des principes de recherche scientifique liés au fleuve et plusieurs objectifs pédagogiques qui dépassent le domaine des sciences lui-même.

La question des communications est probablement celle qui est la plus fréquemment identifiée comme étant la principale lacune de SLV 2000, des comités ZIP et de Stratégies Saint-Laurent. Il va sans dire que le comité ZIP dispose cependant de très peu de budget pour assurer une diffusion en continu des connaissances scientifiques pertinentes.



Le comité ZIP croît que la sensibilisation est le meilleur outil pour la protection des milieux naturels. À cette fin, il compte réaliser un programme d'activités de sensibilisation et d'éducation sur le Saint-Laurent. À ces activités, viendront se greffer divers outils de sensibilisation tels que l'implantation de panneaux d'interprétation en bordure du fleuve, la rédaction d'un guide des bonnes pratiques des propriétaires riverains du fleuve ainsi que la mise en place d'un centre d'interprétation sur le fleuve Saint-Laurent.



2.4 Protection et restauration écologique des milieux naturels

2.4.1 Milieux naturels

Dans le sud du Québec, particulièrement dans la plaine du Saint-Laurent, les milieux naturels ont rapidement cédé leur place à l'agriculture et l'urbanisation suite à la colonisation. Encore aujourd'hui, les pressions exercées sur les milieux naturels se font sentir malgré une conscientisation grandissante de la nécessité de les conserver. Situé à proximité de Montréal, le territoire de la ZIP des Seigneuries n'échappe pas à cette réalité.

Dans l'ensemble du territoire de la ZIP des Seigneuries, les îles constituent, avec les milieux humides qui les entourent, l'essentiel des milieux naturels d'importance associés au fleuve. En outre, 80 % des milieux humides du secteur (à l'exception des tourbières de Lanoraie) se trouvent sur les îles ou en bordure de celles-ci. Ces habitats abritent une faune et une flore diversifiées. On y retrouve entre autres les principales frayères pour les poissons d'eaux calmes, les sites de nidification de plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux dont la sauvagine et plusieurs autres groupes d'animaux associés au milieu aquatique qui profitent de l'isolement géographique des îles, de l'absence de prédateurs terrestres et du faible niveau de perturbations pour s'y reproduire. Certaines îles abritent aussi des espèces animales et végétales rares, menacées ou sensibles. S'ajoutent au milieu insulaire, les battures de Lavaltrie ainsi que le réseau des tourbières de Lanoraie situé à l'intérieur des terres sur la rive nord.

Les milieux humides (herbiers aquatiques, marais, prairies humides, marécages) occupent plus de 2000 hectares du territoire de la ZIP des Seigneuries. Cependant, on estime à quelque 500 hectares les pertes d'habitats dans les milieux humides entre 1945 et 1984. Ces perturbations sont principalement dues au dépôt de matériel de dragage dans les herbiers aquatiques et à des ouvrages d'assèchement dans les marais et les prairies humides. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte de l'enrochement des rives pour contrer l'érosion.



Notons que Canards illimités Canada travaille actuellement à recréer certains milieux humides, notamment sur la pointe Est de l'île Bouchard. L'organisme a également mis sur pied quelques projets de stabilisation des rives à Contrecoeur.

Évidemment, l'érosion des rives, certaines pratiques agricoles, de même que la villégiature ont des impacts sur la faune et la flore en milieu insulaire. L'éventualité de la présence d'accès publics aux îles peut également constituer une menace à leur intégrité écologique. Des 70 îles qui composent le territoire de la ZIP des Seigneuries, près du trois quarts sont protégées parce qu'elles appartiennent soit au gouvernement fédéral ou provincial soit à des organismes de conservation comme la Société canadienne pour la conservation de la nature, la Société québécoise pour la protection des oiseaux ou Canards illimités Canada. Cependant, à l'intérieur de ce complexe d'aires protégées en milieu insulaire, seules la réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur et la réserve naturelle en milieu privé de l'île Beaugard bénéficient d'un statut légal de protection. Quinze îles appartiennent en tout ou en partie à des propriétaires privés. Six sont la propriété de la compagnie Ispat Sidbec inc. qui n'avait pas, au moment de rédiger ce document, renouvelé son entente de gestion pour fins de conservation avec Environnement Canada. Malgré leur statut de protection, on note, sur la plupart de ces îles, un manque de surveillance des activités humaines qui dérangent la faune et les problèmes d'érosion ne sont pas enrayés malgré ce statut.

Le ministère de l'Environnement assure la protection légale de 415 hectares de terrains formant la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie. Ceci représente environ 6 % des 6 600 hectares de l'ensemble des tourbières. La Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie (SCTL), propriétaire de plus de 300 hectares de terrains, principalement dans le périmètre de la réserve écologique, assure la protection d'une superficie supplémentaire au sein de ce territoire. Un bilan global de l'état du réseau des tourbières réalisé par le ministère de l'Environnement durant l'été 2002 a répertorié que des pertes d'habitats de 1 304 hectares avaient été subies dans les tourbières entre 1979 et 2002 (MENV, 2002).



Déjà quatre organismes de conservation bien structurés œuvrent donc sur le territoire de la ZIP des Seigneuries. Plusieurs alternatives s'offrent à ces organismes pour protéger des terrains privés ayant une grande valeur écologique. Parmi celles-ci notons le bail, la servitude et l'entente de gestion. Cependant, sur le territoire de la ZIP des Seigneuries, l'acquisition directe de propriétés est le moyen le plus efficace qui a été utilisé jusqu'ici.

Lors de la consultation publique de la ZIP, il a d'ailleurs été fortement suggéré d'appuyer les projets d'acquisition par les organismes non-gouvernementaux (ONG) à des fins de conservation. Il a également été recommandé de prioriser les sites comportant des espèces rares, menacées ou sensibles et de réaliser des inventaires afin de parfaire les connaissances sur les ressources biologiques qui composent le secteur. Même si cette dernière action relève davantage du mandat des partenaires gouvernementaux, la prise en charge de telles réalisations par les ONG à des moments opportuns favorise parfois des acquisitions de connaissances susceptibles d'aider la recherche de financement pour des actions concrètes de conservation.



2.4.2 Érosion

Le territoire de la ZIP des Seigneuries est l'un des plus touchés par l'érosion de ses rives et de ses îles. Ce tronçon du fleuve, dont la largeur varie de 1 à 4 km, est le plus étroit entre Montréal et Québec et la proximité de la voie de navigation commerciale avec les rives et les îles est de nature à générer une érosion plus importante. En effet, le batillage causé par les navires commerciaux a une incidence significative sur les rives lorsque les navires circulent à moins de 800 m de celles-ci. La navigation commerciale causerait près de 60 % du batillage. La période de crues printanières serait la plus sensible pour les rives. D'autres facteurs d'origine naturelle contribuent aussi à ce phénomène, notons le passage des glaces, les courants.

L'état actuel des rives et leur fragilité à l'érosion est assez bien documenté pour notre territoire. Pour l'ensemble des îles du secteur, 70 % des rives y sont érodées et, dans certains cas, l'érosion y est très forte. Les rives directement exposées à la voie de navigation sont particulièrement affectées.

Sur les rives nord et sud, les deux tiers des rives (îles exclues) ont été modifiées entre autres par enrochement afin de les stabiliser. Cette technique qui est relativement efficace pour contrer l'érosion n'est pas sans conséquences sur les milieux riverains quant à leurs qualités écologiques. Mais l'érosion elle-même cause aussi des impacts sur le milieu comme dans le cas de certaines îles qui sont pratiquement disparues (aux Sternes, Duval, Bellegarde). Les îles protègent généralement les rives naturelles des vagues comme c'est le cas pour certains tronçons à Repentigny, Lavaltrie, Contrecoeur et Varennes.

Dans le cadre de SLV 2000, le Comité de concertation Navigation formé de représentants des gouvernements, de l'industrie maritime et aussi de groupes communautaires, se préoccupe de cette problématique. Les groupes environnementaux, Stratégies Saint-Laurent et les Amis de la vallée du Saint-Laurent, y siègent notamment. Récemment, un groupe de travail issu de ce comité a conduit l'industrie maritime à adopter une mesure volontaire de



réduction de la vitesse des navires entre Montréal et le lac Saint-Pierre afin de contrer l'érosion.

La vitesse a été établie à un maximum de 10 nœuds en direction de l'amont et de 14 nœuds en direction de l'aval. Plus globalement, la mission du comité est de concevoir et mettre en œuvre une stratégie permettant d'assurer une gestion de la navigation soucieuse du développement durable du Saint-Laurent et plus respectueuse de l'environnement. La Stratégie de navigation durable (SND) sera rendue publique avant la fin de la phase III de SLV 2000. Elle sera mise en œuvre par la suite.

Dans les pistes d'action de la gestion intégrée du Saint-Laurent tiré de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec, on y retrouve la protection et la restauration des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides pour le Saint-Laurent. On y suggère de donner priorité, entre autres, aux milieux humides du lac Saint-Pierre et aux rives des îles comprises entre Montréal et Sorel, donc les îles du territoire de la ZIP des Seigneuries. On peut également y lire que la protection et la restauration des habitats et la protection des espèces et de la biodiversité fait partie des axes d'interventions prévus.

Pour le volet *Protection et restauration écologique des milieux naturels*, le comité ZIP a orienté ses actions selon trois stratégies :

- 1) Supporter et initier les projets d'acquisition à des fins écologiques par les groupes de conservation ;
- 2) Assurer la protection et la restauration des habitats des espèces rares, menacées et sensibles ;
- 3) Identifier et restaurer les milieux humides dégradés ou perdus.



2.5 Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur

Parmi les secteurs industriels du territoire de la ZIP des Seigneuries, c'est celui se situant dans la municipalité de Contrecoeur qui semblerait le plus préoccuper les communautés riveraines. Dans cette zone, les activités reliées à la transformation du minerai de fer et au recyclage des métaux sont prédominantes. Des cinq usines prioritaires identifiées dans le Plan d'action Saint-Laurent Vision2000 (SLV 2000), deux de ces dernières opèrent dans le secteur. Il s'agit des compagnies Ispat Sidbec inc. et Stelco-McMaster ltée. De plus, le terminal portuaire de Contrecoeur est une autre source d'activités présente sur le territoire.

Il va sans dire que de telles activités ont profondément modifié le milieu riverain sur un tronçon d'environ un kilomètre de longueur. Au fil des années, l'accumulation de déchets industriels a provoqué l'apparition de sites contaminés aux abords du fleuve. Un rapport d'étude de GERLED (1991) nous indiquent la présence de trois sites présentant des risques de contamination du milieu aquatique allant de moyen à élevé. Certaines interrogations ont été soulevées quant à la présence possible de sédiments contaminés dans le chenal situé entre la rive et les îles au Dragon et l'île aux Veaux. Cette situation est d'autant plus préoccupante compte tenu que le secteur abrite de riches habitats pour la faune notamment pour le poisson et la sauvagine. Il renferme une aire protégée soit la réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur.

De même, certains usagers traditionnels du chenal sont préoccupés par la difficulté actuelle de pouvoir circuler librement en période estivale dans le secteur. Certains considèrent que la présence des industries ne serait pas étrangère à cette situation, alors que d'autres y voient des causes naturelles (ex. : bas niveaux d'eau).



De plus, il est à noter que les îles de Contrecoeur représentent une importante zone de sédimentation et cette fonction a probablement été amplifiée par le dragage de la Voie maritime en 1959. Il n'existe actuellement aucune évaluation de l'apport relatif de chacune de ces causes possibles pour expliquer le blocage du chenal concerné. Bien que non utilisable pour la récréation, cette partie du chenal est aujourd'hui transformée en un milieu humide principalement colonisé par les sagittaires (*Sagittaria* sp.) et probablement fort utilisé par la faune. Ainsi, la réhabilitation de ce chenal à des fins récréatives qui impliquerait l'utilisation du dragage ne se ferait pas sans impacts majeurs sur les habitats fauniques.

Lors de la consultation publique, les participants ont jugé nécessaire le recours à une décontamination des sédiments. Les informations alors disponibles qui ont mené à cette position ne nous semblaient pas suffisantes pour justifier une telle action dans l'immédiat. Il nous apparaît important que pour bien évaluer la toxicité des sédiments et ses impacts, la première étape à entreprendre est une caractérisation de l'eau et des sédiments dans le secteur. L'analyse de risque à la santé humaine est quant à lui une autre étape qui doit entre autres tenir compte des usages reliés au site.

La perte de certaines jouissances reliées au fleuve a engendré, au fil des années, l'émergence de tensions entre la population et les industries concernées. Cette situation qui perdure a ainsi donné lieu à l'utilisation de recours judiciaires qui n'ont fait qu'exacerber davantage la mésentente. Il ne faut donc pas se surprendre que lors de la consultation publique, l'une des priorités concernait directement une compagnie quant au respect d'une admission sur sentence. De plus, chacun des intervenants préoccupés par le dossier ne considère qu'un aspect de la problématique au lieu de la voir dans sa globalité.

Dans le respect des priorités d'action qui ont été établies lors de la consultation publique, il nous apparaît important, comme premier jalon à poser, de rétablir un climat favorable à la concertation. Dans le but de parvenir à des positions communes, à des actions concrètes visant la réhabilitation du fleuve et de ses usages, il est nécessaire de réunir autour d'une même table les différents intervenants préoccupés par la situation.



2.6 Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption

Autant en terme de débit que de superficie de son bassin versant, la rivière L'Assomption est le principal tributaire du fleuve Saint-Laurent concerné par le territoire de la ZIP des Seigneuries. La partie sud de son bassin versant, soit les basses-terres du Saint-Laurent, présente une occupation du territoire à 64 % agricole.

Dans le cadre du volet Assainissement agricole de SLV 2000, un bilan de l'activité agricole du bassin versant de la rivière L'Assomption et de ses effets sur la qualité de l'eau a été produit en 1997. Cet exercice a été réalisé pour les bassins versants de seulement quatre tributaires du fleuve soit les rivières L'Assomption, Chaudière, Yamaska et Boyer. À l'exception de la rivière Boyer qui fait face à une problématique particulière (frayères à éperlan arc-en-ciel), les trois autres rivières ont été sélectionnées en raison de la forte concentration de productions animales dans leur bassin versant respectif. En outre, ces trois bassins accueilleraient près de 80 % des élevages de porcs au Québec (Delisle, F., S. Gariépy et Y. Bédard, 1997). Cette situation reflète assez bien la préoccupation accordée au bassin versant de la rivière L'Assomption dans le cadre des enjeux de notre zone d'étude.

Fait à partir des données disponibles dans les différents ministères fédéraux et provinciaux impliqués dans SLV 2000, le portrait agroenvironnemental présente l'analyse des activités agricoles exercées sur le territoire du bassin versant en relation avec la qualité de ses principaux cours d'eau. Il estime l'importance relative des sources de polluants industriels, municipaux et agricoles et identifie d'ailleurs cette dernière activité comme la principale source de contamination des eaux de surface du bassin versant par l'azote et le phosphore. Il note du même coup l'importante pression exercée par l'usage des pesticides dans plusieurs sous-bassins de la rivière.



À l'échelle de la région de Lanaudière, 250 producteurs sont considérés en surplus. Ces entreprises ne disposent pas des terres cultivables nécessaires à l'épandage de tous les fumiers produits par leur élevage et doivent avoir recours à des tiers. Pour des motifs économiques, technologiques et sociaux, l'épandage de ces fumiers se fait à des doses massives, tard à l'automne, une période non propice à l'assimilation des éléments nutritifs par les plantes. Ces surplus d'engrais organiques combinés aux engrais minéraux contribuent de façon évidente à un lessivage des éléments fertilisants vers les cours d'eau. D'ailleurs, les municipalités situées en aval du bassin de la rivière L'Assomption qui y puisent leur eau potable font face à de sérieux problèmes de traitement dus à la présence importante d'azote ammoniacal à certaines périodes de l'année (ministère de l'Environnement du Québec, 1999).

La rivière L'Assomption approvisionne les prises d'eau potable des villes de Joliette, de L'Assomption et de Repentigny. Cependant, à partir de son embouchure, la masse d'eau de la rivière L'Assomption longe la rive nord du fleuve et contribuerait possiblement à alimenter la prise d'eau potable de Lavaltrie.

Comme pour les trois autres rivières mentionnées, le bilan de l'activité agricole du bassin de la rivière L'Assomption et de ses effets sur la qualité de l'eau a été produit dans le but de préparer un « Plan d'action pour la réduction de la pollution » ou « Plan d'assainissement » par l'équipe de SLV 2000 en 1997-98. Ces plans n'ont jamais été élaborés et il n'est pas prévu qu'ils le soient par les partenaires gouvernementaux.

Lors de la consultation publique de la ZIP des Seigneuries, les participants ont largement privilégié d'aborder la question des activités agricoles du territoire en fonction de la qualité de l'eau de la rivière L'Assomption. Cependant, l'utilisation des pesticides en milieu municipal a également été soulevée.

Le gouvernement du Québec reconnaît la problématique des tributaires et il encourage à l'intérieur de sa Politique nationale de l'eau la poursuite des efforts de dépollution urbaine,



industrielle et agricole. Il est important de mesurer l'impact des bassins agricoles sur les écosystèmes du Saint-Laurent, entre autres, sur sa biodiversité, la qualité de l'eau, ses populations fauniques, l'état de santé de ses habitats ainsi que l'importance de la sédimentation en provenance des tributaires agricoles.

La Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), organisme responsable du bassin versant de la rivière L'Assomption, a entrepris à l'automne 2001 l'élaboration de son Plan stratégique de mise en valeur du bassin versant de la rivière L'Assomption. La problématique agricole y est traité principalement à l'intérieur du volet « Qualité de l'eau et santé humaine ».

Le Comité ZIP des Seigneuries croît qu'il est important, en premier lieu, de renforcer le lien bassin versant - fleuve. À ce titre, il appuiera les travaux réalisés par le comité de bassin versant ouvrant sur la rivière L'Assomption, la CARA. De plus, il compte participer aux travaux des comités liés à la problématique agricole.



3. Mise en œuvre d'actions concrètes

Le Comité ZIP des Seigneuries a élaboré 14 fiches techniques qui sont le fruit des consultations entre les divers intervenants et les sous-comités formés pour répondre à chacun des thèmes prioritaires au cours du processus. Ces fiches sont donc divisées en fonction des six thèmes retenus.

Chaque fiche technique contient, en plus de la date d'ouverture du dossier (début du projet) et du numéro de la fiche inscrits à droite en tête de page, les éléments qui suivent :

- **Thématique :** Thème se rattachant à la problématique ou au projet.
- **Projet :** Titre du projet donné par le sous-comité.
- **Localisation :** Lieu spécifique où s'applique la problématique ou le projet lorsque nécessaire. La localisation est accompagnée d'une photo du secteur.
- **Mise en contexte :** Description de la situation dans le temps et l'espace menant à l'élaboration de la solution.
- **Solution(s) envisagée(s) :** Solution(s) proposée(s) par le Comité ZIP des Seigneuries visant à régler en tout ou en partie la problématique vécue.
- **Faisabilité :** Évaluation de la faisabilité du projet en tenant compte du travail à faire, des partenaires visés, des coûts de réalisation et de l'état d'avancement du projet. Cette section définit également le rôle de la ZIP dans le projet.
- **Promoteur :** Organisme promoteur du projet.



-
- **Partenaires visés :** Liste des partenaires pouvant être impliqués dans le projet et dont l'engagement est important pour mener à bien le projet de façon autant financière que personnelle.
 - **Étapes de réalisation :** Présente l'échéancier prévu pour chaque étape du projet ainsi que les coûts approximatifs rattachés à chacune des étapes.
 - **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :** Indices permettant de vérifier le succès du projet.
 - **Références complémentaires :** Rubrique présentant les références utiles permettant d'approfondir la problématique ou les solutions apportées.

En bas de page de chaque fiche technique, on retrouve :

- à gauche : le numéro et le titre du projet
- à droite : la pagination



3.1 Liste des fiches techniques

- **Tableau 4**
Liste des fiches techniques

Assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal

- 1) **Comité d'actions sur la désinfection de l'émissaire de la Ville de Montréal**

Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve

- 2) **Améliorer et développer les accès et les haltes natures avec fenêtre sur le fleuve**
- 3) **Développer et consolider le réseau cyclable sur les deux rives du territoire de la ZIP des Seigneuries**

Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent

- 4) Vulgarisation et diffusion des connaissances scientifiques sur le territoire de la ZIP des Seigneuries
- 5) Panneaux d'interprétation du fleuve Saint-Laurent
- 6) Centre d'interprétation du fleuve Saint-Laurent

Protection et restauration écologique des milieux naturels

- 7) Localisation, caractérisation et conservation des habitats essentiels du Chevalier cuivré dans le corridor fluvial du Saint-Laurent, secteur de Lavaltrie-Contrecoeur
- 8) La gestion intégrée des barrages privés de la rivière Saint-Jean pour la restauration de la diversité biologique
- 9) Initier et supporter les projets d'acquisition à des fins écologiques par les groupes de conservation
- 10) Aménagement et protection des frayères à Esturgeon jaune du bassin versant de la rivière L'Assomption

Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur

- 11) Table de concertation entre les intervenants du milieu de Contrecoeur et sa communauté industrielle
- 12) Restauration des habitats littoraux de la zone industrielle de Contrecoeur

Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption

- 13) Pour une gestion durable du territoire rural et de l'eau du bassin versant de la rivière L'Assomption
 - 14) Plan stratégique du bassin versant de la rivière L'Assomption
-





Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 1

- **Thématique :** Assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal
- **Projet :** Comité d'actions sur la désinfection de l'émissaire de la Ville de Montréal
- **Localisation :** Territoire affecté par le panache des eaux usées de la Ville de Montréal

Station d'épuration de la Ville de Montréal



Source : Francine Trépanier, 2002

- **Mise en contexte :**

Le panache bactériologique provoqué par le rejet des eaux usées non désinfectées de la Ville de Montréal vient affecter directement les usages liés au fleuve pour tout le secteur situé en aval. Il longe la rive nord du fleuve et touche toutes les îles se trouvant dans son sillage.

Lors de la consultation publique de la ZIP, plusieurs intervenants ont décrit cette situation. La ZIP des Seigneuries ainsi que celles situées en aval (ZIP du lac Saint-Pierre et ZIP Les Deux Rives) sont celles qui subissent les conséquences directes du rejet. Par contre, elles n'ont aucun contrôle direct sur la qualité de l'effluent à l'émissaire de la Ville de Montréal et ne peuvent évidemment pas diminuer le nombre de coliformes fécaux par le biais de projets concrets, puisque ce n'est pas situé sur leur territoire d'action.

D'après les autorités de la Ville de Montréal, la désinfection de l'émissaire serait devenue l'une des priorités dans le développement des équipements de la station. Par contre, à la lecture de leur plan stratégique 2001-2005, on note que **les problèmes de surverses sont mis au devant de la désinfection de l'eau traitée à la station**. Quoique les problèmes de surverses aient été jugés prioritaires par la Ville de Montréal, la désinfection des eaux usées provenant de la station d'épuration doit être prise en compte rapidement. Elle constitue d'ailleurs un engagement du gouvernement provincial que l'on retrouve à l'intérieur de la Politique nationale de l'eau (engagement 39).

Dans cette optique, le Comité ZIP des Seigneuries et ses partenaires croient qu'il est primordial de procéder dans un premier temps à la désinfection des eaux traitées à la station d'épuration de la Ville de Montréal. Ceci viendrait améliorer grandement un problème ponctuel qui se répercute sur une très grande superficie.

● **Solutions envisagées :**

La mise en place d'un comité d'actions voué à la désinfection de l'émissaire de la Ville de Montréal. Son rôle sera de :

- ⇒ Mobiliser et sensibiliser les populations concernées;
- ⇒ Véhiculer les préoccupations de la communauté riveraine;
- ⇒ Représenter les préoccupations et les enjeux du secteur aval de Montréal dans la prise de décisions des activités de l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal en étant présent sur le Comité permanent de suivi des eaux usées du territoire de la Ville de Montréal;

⇒ Sensibiliser les divers niveaux décisionnels (ministères, Ville de Montréal) à l'importance et à la priorisation du problème.

● **Faisabilité :**

La problématique est décrite par plusieurs utilisateurs subissant les retombées du panache des eaux usées de la Ville de Montréal. Les efforts sont, par contre, individuels et manquent de force et d'appui. Il s'agit de canaliser les énergies et les forces vives du milieu afin de se faire écouter et comprendre. À ce titre, le Comité ZIP des Seigneuries aidera à la mise en place du comité et souhaite être un membre actif dans les discussions.

● **Promoteur :** Comité ZIP des Seigneuries

● **Partenaires visés :** Comité ZIP du lac Saint-Pierre, Comité ZIP Les Deux Rives, Comité ZIP Jacques Cartier, Comité ZIP Ville-Marie, Municipalités et MRC riveraines en aval de l'émissaire, Marinas, Associations de Chasse et Pêche, Organismes voués à l'environnement

● **Étapes de réalisation :**

Année 2003 : Mise en place du comité

Année 2004 : Plan d'action pour la désinfection des eaux usées de la Ville de Montréal

● **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

La désinfection de l'effluent de la Ville de Montréal

Nombre de personnes faisant partie du comité

● **Références complémentaires :**

Comité permanent de suivi des eaux usées du territoire de la Ville de Montréal

Deschamps, G., S. Primeau, R. Mallet, J.-P. Lafleur et C. Tremblay. 2001. *La qualité de l'eau autour de l'île de Montréal, 1973-2000; porte ouverte aux usages*. Montréal. Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal et ministère de l'Environnement du Québec. 43 p.

Ministère de l'Environnement du Québec. 2002. **Politique nationale de l'eau** : L'eau. La vie. L'avenir. 94 p.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 2

- **Thématique :** Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve
- **Projet :** Améliorer et développer les accès et les haltes natures avec fenêtres sur le fleuve
- **Localisation :** Territoire couvert par la ZIP des Seigneuries

Parc de la Commune, Varennes



Source : Julie Coutu, 2002

- **Mise en contexte :**

Le fleuve présente en plusieurs endroits des sites d'intérêt faunique et récréotouristique. Quelques parcs et ouvertures sur le fleuve (ex. : quais) se retrouvent sur le territoire de la ZIP. Par contre, certains de ceux-ci se sont détériorés avec le temps. Ils demandent une restauration ou un réaménagement afin de permettre aux citoyens et usagers de se réappropriier le fleuve et de reprendre leurs activités.

Le gouvernement provincial via sa Politique nationale de l'eau tient à favoriser les activités récréotouristiques liés à l'eau. L'engagement 52 suggère l'élaboration d'un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux plans et cours d'eau du Québec. De plus, on retrouve à l'intérieur des pistes d'action de la gestion intégrée du Saint-Laurent, un réel intérêt du gouvernement du Québec. En fait, parmi les actions envisagées, le gouvernement voudrait élaborer et mettre en œuvre un plan gouvernemental pour l'établissement d'un réseau de sites d'accès public.

● **Solutions envisagées :**

- ⇒ Intégrer les sites d'intérêt fauniques, touristiques et culturels au projet de route verte.
- ⇒ Multiplier les haltes natures avec des fenêtres sur le fleuve.
- ⇒ Réaménager les accès (quais) et haltes natures (parcs et promenades) existantes.

● **Faisabilité :**

Les municipalités ont montré leur intérêt dans ce dossier. Ce sont elles qui nous ont fourni leur plan d'action pour les prochaines années. Le Comité ZIP des Seigneuries viendra appuyer les démarches entreprises par ces dernières afin de se réapproprier le fleuve. Il analysera la pertinence, le contenu et les impacts ou avantages environnementaux. Il s'impliquera dans la planification des projets pour garantir par exemple la protection des bandes riveraines, des îles et des milieux humides et l'éducation adéquate. Il s'assurera de l'obtention des certificats d'autorisation, plans et devis requis pour les aménagements lorsque nécessaire.

● **Promoteur :** Municipalités riveraines du fleuve

● **Partenaires visés :**

MRC riveraines, Tourisme Lanaudière, Tourisme Montérégie, Tourisme Québec, Comité ZIP des Seigneuries, Ministères et organismes publics impliqués, Associations sportives, Centre Régional de Développement de Lanaudière et de la Montérégie, Propriétaires riverains, Corporation de promotion et de développement du Croissant de l'Est, Corporation du Chemin du Roy, Corporation de développement touristique de D'Autray, Saint-Laurent Vision 2000, Centre Saint-Laurent

● **Étapes de réalisation :**

Échéancier	Municipalité	Projet	Coûts (\$)
2003	Contrecoeur	Étude de faisabilité - Projet des Grèves de Contrecoeur	55 000
	Lanoraie	Réaménagement du quai	200 000
	Repentigny	Parc régional de l'Île Lebel - Aménagement d'un quai	132 200
	Saint-Sulpice	Rampe de mise à l'eau	400 000
	Varennes	Entretien de la rampe de mise à l'eau existante du parc de la Commune (Retrait des sédiments accumulés dans le bassin)	345 000
	Verchères	Réaménagement du quai	3 000 000
		Aménagement de la Place du quai	20 000
2004	Lanoraie	Haltes Vélo-vert	160 000
	Repentigny	Parc régional de l'Île Lebel – Réaménagement	2 800 000
		Parc Saint-Laurent	1 000 000
		Parc Rochefort	2 000 000
	Saint-Sulpice	Halte cyclable	75 000
2005	Contrecoeur	Mise en valeur des Grèves	À déterminer
	Lavaltrie	Réaménagement du quai	(250 000)
	Varennes	Stabilisation des berges et nettoyage - Parc de la Commune	416 000
		Étude de la reconfiguration de l'entrée du parc de la Commune et du stationnement	À déterminer
		Renaturalisation de la rive de la Promenade Mère d'Youville	41 000

* Les montants entre parenthèses font référence à des coûts approximatifs relatifs à des projets similaires déjà réalisés.

Échéancier	Municipalité	Projet	Coûts (\$)
	Lavaltrie	Aménagement du parc Gérard-Lavallée	(250 000)
2006	Varennes	Reboisement sélectif - Parc de la Commune	342 000
		Aires de repos et mobilier urbain - Parc de la Commune	99 000
2007	Contrecoeur	Parc riverain Joseph E. Chaput	145 000
		Marina et parc – Réaménagement	45 000
	Lavaltrie	Mise en valeur de la presqu'île	À déterminer
	Varennes	Accès au Parc de la Commune - Réalisation des travaux	À déterminer
		Reconfiguration et agrandissement du stationnement au Parc de la Commune - Réalisation des travaux	À déterminer
Verchères	Parc et promenade riveraine	275 000	
2008	Varennes	Agrandissement du chalet - Parc de la Commune	À déterminer

* Les montants entre parenthèses font référence à des coûts approximatifs relatifs à des projets similaires déjà réalisés.

● Indicateurs d'atteinte de l'objectif :

Nombre de projets réalisés

Habitats protégés et mise en valeur

Nombre de personnes fréquentant les sites

● Références complémentaires :

À déterminer selon le type de projet ciblé.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 3

- **Thématique :** Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve
- **Projet :** Développer et consolider le réseau cyclable sur les deux rives du territoire de la ZIP des Seigneuries
- **Localisation :** Territoire couvert par la ZIP des Seigneuries

Promenade Mère d'Youville, Varennes



Source : Julie Coutu, 2002

- **Mise en contexte :**

Lors de la consultation publique de la ZIP des Seigneuries, les participants ont privilégié l'établissement d'un réseau touristique, culturel et cyclable lié au fleuve. Présentement on retrouve sur le territoire de la ZIP des Seigneuries, un réseau cyclable qui est incomplet. Il ne traverse que des sections du territoire sur chacune des rives. Ainsi, sur la rive sud, une piste cyclable relie le Parc de la Commune de Varennes à celui de Longueuil. Sur la rive nord, le seul tronçon cyclable officiel se situe sur le chemin du Roy, reliant les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.

- **Solutions envisagées :**

- ⇒ Favoriser la consolidation du réseau cyclable existant.
- ⇒ Relier les diverses municipalités riveraines par un circuit cyclable, touristique et culturel.

- **Faisabilité :**

Les municipalités ont montré leur intérêt dans ce dossier. Ce sont elles qui nous ont fourni leur plan d'action pour les prochaines années. Le Comité ZIP des Seigneuries viendra appuyer les démarches entreprises par ces dernières afin de se réapproprier le fleuve. Il analysera la pertinence, le contenu et les impacts ou avantages environnementaux. Il s'impliquera dans la planification des projets pour garantir par exemple la protection des bandes riveraines, des îles et des milieux humides et l'éducation adéquate. Il s'assurera de l'obtention des certificats d'autorisation, plans et devis requis pour les aménagements lorsque nécessaire.

- **Promoteur :**

Municipalités riveraines du fleuve

- **Partenaires visés :**

MRC riveraines, Tourisme Lanaudière, Tourisme Montérégie, Tourisme Québec, Comité ZIP des Seigneuries, Ministères et organismes publics impliqués, Associations sportives, Centre Régional de Développement de Lanaudière et de la Montérégie, Propriétaires riverains, Corporation de promotion et de développement du Croissant de l'Est, Corporation du Chemin du Roy, Corporation de développement touristique de D'Autray, Ville de Montréal, Centre Saint-Laurent

● **Étapes de réalisation :**

Échéancier	Municipalité	Projet	Coûts (\$)
2003	Varenes	Piste cyclable - pavage - Secteur central du Parc de la Commune	46 000
			1 000 000
2004	Repentigny	Réseau cyclable régional	
	Varenes	Bande cyclable – réfection - Chemin de la Côte-d'en-Haut	À déterminer
		Bande cyclable – réfection - Chemin de la Côte-Bissonnette	À déterminer
		Bande cyclable - rue Saint-Anne	À déterminer
2006	Varenes	Piste cyclable - Secteur ouest du Parc de la Commune et acquisition de terrains	593 000
2007	Contrecoeur	Compléter le lien cyclable vers Verchères	25 000
2008	Repentigny	Piste cyclable – Rue Notre-Dame	10 000 000
	Saint-Sulpice	Lien cyclable vers Repentigny (route 138)	202 400
2009	Varenes	Bande cyclable - route 132 vers Verchères	À déterminer
2012	Contrecoeur	Mise aux normes des pistes cyclables	840 000
	Verchères	Acquisition de terrains et compléter le réseau cyclable	À déterminer

● **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Distance en kilomètres de bandes et pistes cyclables produites
- ⇒ Réseau cyclable complété sur les deux rives
- ⇒ Nombre de personnes utilisant le circuit cyclable

● **Références complémentaires :**

À déterminer selon le type de projet ciblé.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 4

- **Thématique :** Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent
- **Projet :** Vulgarisation et diffusion des connaissances scientifiques sur le territoire de la ZIP des Seigneuries
- **Localisation :** Territoire de la ZIP des Seigneuries

Territoire de la ZIP des Seigneuries



- **Mise en contexte :**

Source : Centre Saint-Laurent, 2000

Parmi les priorités retenues lors de la consultation publique de la ZIP des Seigneuries, la nécessité de rendre les connaissances scientifiques accessibles à la population a nettement été favorisée. Ces dernières concernent autant les richesses du milieu que les problématiques qui s'y retrouvent. D'abondantes données scientifiques pour le secteur existent, mais elles sont peu diffusées auprès du grand public.

Face à la fragilité écologique de certains milieux, la sensibilisation est nécessaire afin d'amener les citoyens à poser des gestes concrets pour la protection et la restauration de ces habitats.

● **Solutions envisagées :**

Projet	Localisation	Échéancier
Programme d'activités de sensibilisation et d'éducation sur le fleuve Saint-Laurent	Territoire de la ZIP des Seigneuries	Court terme
Guide des bonnes pratiques des propriétaires riverains du fleuve Saint-Laurent	Territoire de la ZIP des Seigneuries	Moyen terme

● **Faisabilité :**

L'évaluation des échéanciers et des coûts doit tenir compte de certains facteurs tels les ressources financières disponibles, la participation des partenaires du milieu et l'existence de projets déjà en opération.

● **Promoteur :** Comité ZIP des Seigneuries

● **Partenaires visés :**

Centre Saint-Laurent, Société de la faune et des parcs du Québec, Service canadien de la faune, Société canadienne de la conservation de la nature, Canards illimités Canada, Saint-Laurent Vision 2000, Fondation de la faune du Québec, Marinas, Associations sportives, Fondations privées, Conseils régionaux de développement, Milieu scolaire, La Biosphère

● **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

Programme d'activités de sensibilisation et d'éducation sur le fleuve Saint-Laurent

- ⇒ Nombre d'outils de communication et / ou de diffusion préparés
- ⇒ Nombre d'activités où la ZIP des Seigneuries est représenté

Guide des bonnes pratiques des propriétaires riverains du fleuve Saint-Laurent

- ⇒ Un dépliant remis à chaque citoyen concerné
- ⇒ Modification des aménagements riverains privés

● **Références complémentaires :**

Ministère de l'Environnement du Québec, *Guide des bonnes pratiques en milieu riverain*



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 5

- **Thématique :** Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent
- **Projet :** Panneaux d'interprétation du fleuve Saint-Laurent
- **Localisation :** Territoire de la ZIP des Seigneuries

Fenêtre sur le fleuve



Source : Julie Coutu, 2002

- **Mise en contexte :**

L'une des problématiques majeures ressortie lors de la consultation publique de la ZIP des Seigneuries est le manque marqué d'information transmis à la population concernant le fleuve Saint-Laurent, ses problématiques, ses valeurs et ses richesses.

Le territoire possède des parcs et ouvertures sur le fleuve qui ne demandent qu'à être exploités.

- **Solutions envisagées :**

Des panneaux d'interprétation seront installés aux différentes fenêtres sur le fleuve afin de mieux faire connaître à la population les enjeux se déroulant dans chaque secteur. Par exemple, sur le quai de Lavaltrie, on pourrait retrouver un panneau expliquant l'état de la situation du Chevalier cuivré et sa présence dans le secteur. Dans les îles de Varennes, il existe un grave problème d'érosion qui cause des torts importants aux rives et aux îles. Il serait donc important d'y voir un panneau expliquant le phénomène de l'érosion et d'énumérer des solutions envisagées afin de ralentir ce processus de détérioration du milieu naturel.

- **Faisabilité :**

Le Comité ZIP des Seigneuries s'associera avec les différentes municipalités intéressées afin de présenter les demandes de financement. Il demandera l'appui technique et professionnel de différents organismes afin de récolter les informations pertinentes à inscrire sur les panneaux. Les municipalités verront pour leur part à l'installation des panneaux et à leur entretien.

- **Promoteur :**

Comité ZIP des Seigneuries, Municipalités riveraines

- **Partenaires visés :**

Centre Saint-Laurent, Société de la faune et des parcs du Québec, Service canadien de la faune, Société canadienne de la conservation de la nature, Canards illimités Canada, Saint-Laurent Vision 2000, Fondation de la faune du Québec, Marinas, Associations sportives, Fondations privées, Conseils régionaux de développement, Milieu scolaire

- **Étapes de réalisation :**

- ⇒ Recherche d'information
- ⇒ Confection et infographie des panneaux
- ⇒ Pose des panneaux

À tous les automnes, les panneaux devraient être retirés par les municipalités et entreposés afin d'éviter qu'ils ne soient brisés par les crues printanières et les glaces. L'entretien et le nettoyage régulier de ces panneaux devront être également effectués par les municipalités. Ceci engendra probablement des coûts supplémentaires.

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Nombre de panneaux produits et installés
- ⇒ Nombre de sites différents accueillant les panneaux

- **Références complémentaires :**

À déterminer selon le type de panneaux ciblé.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 6

- **Thématique :** Intégration et vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent
- **Projet :** Centre d'interprétation du fleuve Saint-Laurent
- **Localisation :** Territoire de la ZIP des Seigneuries

Les îles, une richesse



Source : Luc Robillard, 2000

- **Mise en contexte :**

Parmi les priorités retenues lors de la consultation publique de la ZIP des Seigneuries, la nécessité de rendre les connaissances scientifiques accessibles à la population a nettement ressorti. Ces dernières concernent autant les richesses du milieu insulaire que les problématiques qui s'y retrouvent. D'abondantes données scientifiques pour le secteur existent, mais elles sont très peu ou pas diffusées auprès du grand public. Ainsi, à part le centre d'interprétation des Tourbières-de-Lanoraie, il n'existe aucun centre spécialisé dans la vulgarisation des connaissances liée à l'écosystème du Saint-Laurent sur le territoire.

- **Solutions envisagées :**

Le Comité ZIP des Seigneuries favorisera sur son territoire la mise en place d'un centre d'interprétation du fleuve Saint-Laurent qui, en plus d'avoir un rôle de sensibilisation et d'éducation sur les richesses et les problématiques du fleuve, pourra servir de :

- ⇒ kiosque d'information sur le fleuve
- ⇒ siège social du Comité ZIP des Seigneuries
- ⇒ centre de référence du fleuve
- ⇒ salle de réunion
- ⇒ salle d'exposition

- **Faisabilité :**

À déterminer ultérieurement.

- **Partenaires visés :**

Industries, Conseils régionaux de développement, Municipalités riveraines, Ministères fédéraux et provinciaux, Fondations privées

- **Étapes de réalisation :**

À déterminer ultérieurement.

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Ouverture du Centre d'interprétation du fleuve

- **Références complémentaires :**

- ⇒ Pavillon de la rivière L'Assomption
- ⇒ Centre d'interprétation des Tourbières-de-Lanoraie



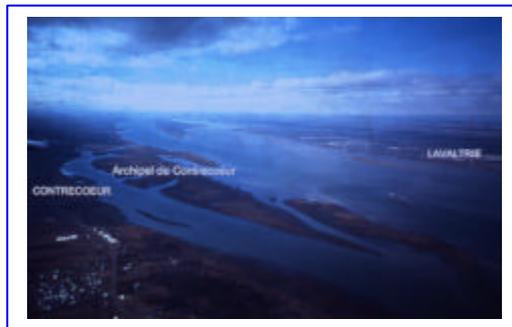
Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 7

- **Thématique :** Protection et restauration écologique des milieux naturels
- **Projet :** Localisation, caractérisation et conservation des habitats essentiels du Chevalier cuivré dans le corridor fluvial du Saint-Laurent, secteur de Lavaltrie-Contrecoeur
- **Localisation :** Secteur de Lavaltrie-Contrecoeur

Secteur Lavaltrie - Contrecoeur



Source : Centre Saint-Laurent, 2000

- **Mise en contexte :**

Le Chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) est la seule espèce de vertébré endémique au Québec. Sa répartition géographique est limitée à l'amont de la vallée du Saint-Laurent : dans le corridor fluvial et de rares tributaires. La situation précaire de la population lui a valu d'être la première espèce désignée menacée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces vulnérables et menacées.

À ce jour, les deux seules frayères connues de l'espèce sont confinées dans de petits secteurs de rapides de la rivière Richelieu. Or, en 1998, la collaboration d'un pêcheur commercial du secteur Lavaltrie-Contrecoeur, monsieur Gérard Boucher, a permis d'y mettre en évidence une concentration importante de géniteurs. Depuis, un suivi annuel des captures accidentelles dans ses engins commerciaux d'avril à novembre (Chagnon 1999; Chagnon 2000; Chagnon 2001; Vachon et Chagnon, In prep.) nous porte à croire que des chevaliers cuivrés se reproduisent dans ce secteur. En outre, le profil de contamination chimique des chevaliers cuivrés du Richelieu suggère qu'il puisse s'agir de deux groupes distincts qui dépendraient alors de frayères différentes. Une caractérisation génétique des deux groupes est cependant requise pour valider cette hypothèse. Malheureusement, le nombre d'échantillons en provenance du Richelieu est présentement trop faible pour mener de telles analyses.

Les bas niveaux d'eau que connaît le Saint-Laurent ces dernières années nous ont permis d'identifier et d'inventorier des frayères potentielles du secteur Lavaltrie-Contrecoeur sans qu'on puisse confirmer leur utilisation par le Chevalier cuivré (Chagnon, 2000). Paradoxalement, les bas niveaux d'eau qui nous ont permis d'identifier ces lieux pourraient expliquer pourquoi elles n'étaient pas utilisées puisqu'elles étaient pratiquement exondées lors d'au moins deux des quatre dernières saisons de reproduction de l'espèce. Dans le Saint-Laurent, le Chevalier cuivré pourrait ainsi être victime de sa fraie tardive qui a lieu à la fin juin, une période où les préoccupations « faune - niveau d'eau » sont moins aiguës qu'au printemps.

Pour l'instant, on ne peut que spéculer sur divers facteurs menaçant leur intégrité s'ils se reproduisent dans le fleuve : pensons particulièrement à la gestion des niveaux d'eau, à la navigation de plaisance et aux activités d'entretien de la Voie maritime. Si par contre, ils vont rejoindre, pour la reproduction, leurs congénères des tributaires, ceci viendra renforcer d'autres préoccupations déjà identifiées au Plan de rétablissement de l'espèce.

- **Solutions envisagées :**

La pérennité des chevaliers cuivrés du Saint-Laurent passe par la protection de leurs habitats de reproduction. Or, pour en dresser un plan de protection, on doit les localiser et les caractériser.

Des essais d'implantation d'émetteurs ont déjà été faits en captivité sans succès au début des années 1990 sur d'autres espèces de chevaliers. À cause des difficultés rencontrées, les essais n'avaient pas été poursuivis sur des chevaliers cuivrés. La concentration des géniteurs de cette espèce dans le secteur de Lavaltrie-Contrecoeur nous incite à reprendre les essais en milieu naturel sur des chevaliers cuivrés en utilisant plutôt un système d'attachement externe.

Les résultats des essais 2002-2003 nous permettront d'expérimenter différents modes d'attachement d'émetteurs d'abord sur des chevaliers blancs et, si tout va bien, sur des cuivrés afin de déterminer si un suivi télémétrique est réalisable pour identifier leurs frayères dans le corridor fluvial en 2004. Si des repérages télémétriques et un suivi efficace nous permettaient d'identifier des aires de reproduction, nous amorcerons les actions requises pour assurer la protection des sites ou, si nécessaire, leur restauration ou leur aménagement.

- **Faisabilité :**

Le Comité ZIP des Seigneuries et la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) collaborent à ce projet. L'étude préliminaire sur les chevaliers blancs est présentement en cours. L'appui technique et professionnel de la Société de la faune et des parcs du Québec est assuré pour la réalisation du projet. Également, une partie du financement nous parvient d'Environnement Canada par le biais du programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril (PIH). Afin de poursuivre et mener à terme ce projet, nous avons obtenu l'aval du Comité de rétablissement du Chevalier cuivré ainsi qu'une recommandation aux Ateliers sur les pêches commerciales de la FAPAQ.

● **Promoteur :** Comité ZIP des Seigneuries
Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)

● **Partenaires visés :**

Environnement Canada (PIH), Pêcheur commercial du secteur, Biodôme de Montréal, LOTEK, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Comité de rétablissement du Chevalier cuivré, Fondation de la faune du Québec, Fonds mondial pour la nature Canada

● **Étapes de réalisation :**

Phase 1 / Essais de fixation d'émetteurs

Avril 2002 à octobre 2004 :

Essais d'émetteurs (en cours de réalisation)

Octobre 2002 :

Validation du matériel de télémétrie (réalisé)

Novembre 2002 à avril 2003 :

Protocole, achats et recherche de fonds
(en cours de réalisation)

Phase 2 / Identification des habitats essentiels par télémétrie

Avril à mai 2004 :

Capture et implantation d'émetteurs

Avril à juillet 2004 :

Suivi télémétrique

Août à novembre 2004 :

Suivi télémétrique prolongé

Décembre 2004 à avril 2005 :

Traitement des données et rédaction du rapport

Phase 3 / Conservation des habitats essentiels

Juin et Juillet 2005 :

Validation des sites de fraie

Année 2005-2006 :

Protection des sites de fraie

● **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Nombre de chevaliers cuivrés munis d'émetteurs repérés de la mi-juin à la mi-juillet
- ⇒ Identification des habitats utilisés par le Chevalier cuivré en mai-juin
- ⇒ Confirmer ou infirmer la présence de sites de reproduction
- ⇒ Stratégie de protection des sites de reproduction acceptée par le Comité de rétablissement
- ⇒ Nombre de chevaliers cuivrés munis d'émetteurs repérés de janvier à mars
- ⇒ Identification des habitats utilisés par le Chevalier cuivré en période hivernale
- ⇒ Identification des facteurs de risques environnementaux associés aux aires d'hivernage

● **Références complémentaires :**

Chagnon, Yves. 1999. *Captures de chevaliers cuivrés dans le fleuve Saint-Laurent, secteur de Lavaltrie-Contrecoeur : données 1999*. Société de la faune et des parcs du Québec.

Chagnon, Yves. 2000. *Captures de chevaliers cuivrés dans le fleuve Saint-Laurent, secteur de Lavaltrie-Contrecoeur : données 2000*. Société de la faune et des parcs du Québec.

Chagnon, Yves. 2001. *Captures de chevaliers cuivrés dans le fleuve Saint-Laurent, secteur de Lavaltrie-Contrecoeur : données 2001*. Société de la faune et des parcs du Québec.

Comité d'intervention. 1999. *Plan d'intervention pour la survie du Chevalier cuivré (Moxostoma hubbsi) 1999-2003*. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de la faune et des habitats. 60 pages.

Gariépy, Simone 2002. *Revue de littérature sur l'utilisation d'émetteurs pour suivi télémétrique chez les catostomidés*. Société de la faune et des parcs du Québec., 5 p.

Guenette, S., J. Leclerc et M. Boulet. 1993. *Recherche et sélection d'un équipement radio-télémétrique et expérimentation de méthodes de marquage*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Montréal.

Ministère de l'Environnement et de la Faune. 1998. *Compte-rendu de l'atelier sur la faune aquatique – Fleuve Saint-Laurent – Dragage et gestion des sédiments non contaminés*. Centre de formation de Duchesnay, 18-19 mars 1998.

Vachon, N. et Y. Chagnon. In prep. *Synthèse des données recueillies sur les captures de Chevalier cuivré dans le fleuve Saint-Laurent, secteur Lavaltrie-Contrecoeur*. Société de la faune et des parcs du Québec.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 8

- **Thématique :** Protection et restauration écologique des milieux naturels
- **Projet :** La gestion intégrée des barrages privés de la rivière Saint-Jean pour la restauration de la diversité biologique
- **Localisation :** Rivière Saint-Jean (municipalités de Lavaltrie et de Lanoraie)

Barrage privé présent sur la rivière Saint-Jean, Lavaltrie



Source : FAPAQ, 1996

- **Mise en contexte :**

La rivière Saint-Jean d'une longueur approximative de 22 kilomètres, d'une largeur moyenne de 4,5 mètres et d'une profondeur moyenne de 1,5 mètres est située dans les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie. Elle prend naissance à l'intérieur des Tourbières de Lanoraie et se dirige à contresens du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Lavaltrie où elle vient se jeter dans le fleuve. Cette rivière représente un tributaire important pour l'alimentation, le

déplacement et surtout la reproduction de plusieurs espèces de poissons. Notons par exemple le Grand brochet, le Doré jaune, la Barbotte brune et la Perchaude. Avec le ruisseau de Feu situé à Terrebonne, la rivière Saint-Jean constitue l'un des tributaires du secteur offrant les meilleures conditions de fraie pour la perchaude.

Le bassin versant de la rivière Saint-Jean est dans un état de dégradation accéléré depuis quelques années dans les tourbières. La plupart des interventions dans les milieux humides sont faites sans l'émission de certificat d'autorisation requis par le ministère de l'Environnement et parfois même subventionné par d'autres ministères provinciaux. Le drainage des tourbières affecte directement la quantité d'eau se retrouvant dans la rivière.

Ce projet s'inscrit à l'intérieur d'un plan de diagnostic de la perchaude dans le couloir fluvial (FAPAQ, 2002). Ce plan présente les grandes lignes de la problématique ainsi que des solutions envisagées afin de rétablir la situation. Au cours des dernières années, la perchaude a connu, dans le couloir fluvial, une diminution importante de ses stocks. Plusieurs hypothèses ont été apportées afin d'expliquer ce phénomène : la pêche commerciale du lac Saint-Pierre (dans l'éventualité qu'il s'agisse du même stock de poissons), l'augmentation de la population de cormorans, les bas niveaux d'eau et l'accessibilité aux sites de fraie. Le Comité ZIP des Seigneuries en collaboration avec la Société de la faune et des parcs du Québec et le pêcheur commercial du secteur, monsieur Gérard Boucher, a procédé dernièrement à une étude préliminaire portant sur l'alimentation du Grand brochet dans le couloir fluvial (dans le secteur de la rivière Saint-Jean) afin de déterminer la situation de la perchaude et les effets de sa prédation par le Grand brochet dans le secteur (Bilodeau et al, In prep.).

Il y a quelques années, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a procédé à la construction de plusieurs petits barrages sur la rivière Saint-Jean. Ces barrages servent de structures de rétention d'eau afin de permettre aux agriculteurs d'avoir un approvisionnement en eau pour l'irrigation des terres avoisinantes. Ils sont gérés par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de D'Autray qui voit à leur inspection et à leur utilisation.

On soupçonne que ces barrages ont par contre causé des torts aux populations ichtyennes* utilisant le cours d'eau. Ils forment entre autres une barrière physique au déplacement de ces derniers ainsi qu'à l'accès à leur site de fraie. De plus, la mortalité massive d'œufs de perchaudes fut observée en aval du premier barrage actif causé par l'ajout de poutrelles au barrage qui provoque une baisse du niveau d'eau provoquant l'assèchement des masses d'œufs déposés dans la végétation (Bélanger, In prep.).

Du temps que la pêche était ouverte toute l'année pour la perchaude, le secteur de la rivière Saint-Jean était fort prisé par les pêcheurs sportifs durant la période de fraie, car il regorgeait de poissons et sa capture était facile. Par contre, depuis l'instauration de ces barrages, les perchaudes venant se reproduire dans la rivière n'ont cessé de diminuer atteignant des niveaux alarmants. Aujourd'hui, le secteur est délaissé par les pêcheurs, ce qui est un indice du déclin du nombre de perchaudes qui viennent frayer (FAPAQ, direction de la protection de la faune de Lanaudière, 2002).

Le déboisement des rives suivi d'une stabilisation par enrochement est une cause importante de la dégradation et de la perte d'habitats potentiels pour la fraie de la perchaude et d'autres espèces. Il est à noter que la rivière Saint-Jean traverse un terrain de golf. Ce dernier peut avoir un impact néfaste sur la qualité de l'eau et des rives de la rivière. Le rétablissement de la perchaude de la rivière Saint-Jean passe par la restauration de son habitat.

Il est primordial de remédier à la situation afin de rétablir la population de perchaudes du secteur et de permettre à toutes les espèces de se déplacer librement dans la rivière durant la période critique de la fraie.

- **Solutions envisagées :**

Ce projet se déroulera en trois phases :

Phase 1 : Description de la situation actuelle de la rivière Saint-Jean

Cette phase correspond à l'an 1 du projet. Il s'agira d'établir la situation actuelle de la rivière. Nous décrirons la situation sur deux aspects différents soit : premièrement, le suivi de la montaison et de la fraie de la perchaude et deuxièmement, le portrait hydrologique de la rivière Saint-Jean et la caractérisation des barrages présents sur la rivière. Les agriculteurs ont également décrit la situation des barrages de castors. Nous en ferons donc les relevés et apporterons des solutions à la problématique.

La Société de la faune et des parcs du Québec collaborera au projet, particulièrement dans la description de la problématique. En 1996, elle avait décrit la situation de la fraie de la perchaude (Bélanger, In prep.). De plus, la Direction de la protection de la faune (DPF) de Lanaudière procédera à un relevé de ses données historiques afin de documenter la diminution de la perchaude au cours des dernières années dans la rivière. Nous procéderons également au suivi de la montaison et de la fraie de la perchaude (densité des pontes par secteur et indice de production de larves de perchaudes 0+) qui servira de référence pour évaluer l'efficacité du plan de gestion qui sera mis en place.

Dans un deuxième temps, il faudra cartographier et décrire les différents barrages. Nous devons également établir des contacts avec les différents propriétaires riverains et de barrages. À cette fin, nous demanderons à la MRC de D'Autray qu'elle nous fournisse la liste des agriculteurs et le suivi des interventions qui ont eu lieu au cours des dernières années. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui a conçu ces barrages sera appelée à nous communiquer les plans des divers barrages ainsi que le portrait hydrologique du cours d'eau qui avait été réalisé lors de la confection de ces ouvrages. Finalement, nous demanderons aux différents utilisateurs de barrages de nous décrire l'utilisation des structures de rétention d'eau et des besoins qu'ils ont.

Une fois ces deux rapports complétés, nous procéderons à la rédaction et à la mise en branle d'un plan de gestion intégrée intérimaire des barrages de la rivière Saint-Jean. Ce plan impliquera, selon les résultats obtenus, des solutions visant le rétablissement d'une population de perchaudes croissante. Il pourra s'agir de contrôler les poutrelles de certains barrages, l'ajout d'une passe migratoire ou simplement l'aménagement de sites de reproduction.

Phase 2 : Plan de gestion intégrée des barrages de la rivière Saint-Jean

Cette phase correspond à la mise en œuvre du plan de gestion intégrée de la rivière Saint-Jean. Afin de bien roder la technique et documenter les problématiques, l'an 2 servira à apporter les corrections nécessaires à sa bonne gestion.

Après avoir apporté tous les correctifs, nous procéderons à la mise en place du plan sur tous les barrages de la rivière à l'an 3. Il est à noter qu'un suivi annuel de l'hydrologie du cours d'eau ainsi qu'un suivi de la fraie de la perchaude (densité des pontes par secteur et indice de production de larves de perchaudes 0+) seront effectués afin de comprendre et documenter les variations interannuelles.

Phase 3 : Suivi et évaluation du projet

Afin de pouvoir évaluer les efforts investis et les autres problèmes à régler afin d'améliorer les conditions de fraie (restauration des rives, aménagement de secteur de fraie), il est nécessaire de continuer le suivi du projet. L'appui au gestionnaire et aux utilisateurs du barrage est nécessaire pour les premières années afin de s'assurer que chacun comprenne bien le rôle et les effets de leurs actions.

La phase 3 du projet s'étendra donc sur 3 ans (ans 4 à 6). Nous procéderons donc à l'an 4 et 6 à des suivis complets de la montaison et de la fraie de la perchaude comme nous l'aurons fait à l'an 1. Ceci nous permettra de vérifier les bénéfices apportés à mi-projet et à la fin de celui-ci. Sachant que les perchaudes reviennent frayer 2 ou 3 ans après leur naissance, nous serons en mesure de déterminer l'efficacité du plan à l'an 6. Pour ce qui est de l'an 5, un

suivi de la fraie de la perchaude (densité des pontes par secteur et indice de production de larves de perchaudes 0+) sera effectué comme pour les années 2 et 3. Il est à noter également que le suivi de l'hydrologie du cours d'eau continuera pour ses trois dernières années au projet.

- **Faisabilité :** Le Comité ZIP des Seigneuries et la Société de la faune et des parcs agiront conjointement au bon fonctionnement du projet. Le Comité ZIP des Seigneuries agira à titre de promoteur du projet. S'il y a des modifications des structures des barrages, il devra y avoir confection de plans et devis.

- **Promoteur :** Comité ZIP des Seigneuries

- **Partenaires visés :** Fondation de la faune du Québec (FFQ), Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Ministère de l'Environnement du Québec (MENV), Centre d'expertise hydrique, MRC de D'Autray, Fédération de l'UPA de Lanaudière, Utilisateurs des barrages, Riverains, Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie (SCTL)

- **Étapes de réalisation :**

Phase 1 : Description de la situation actuelle de la rivière Saint-Jean (an 1)

Avril - mai 2005

⇒ Évaluation de la montaison et de la fraie de la perchaude

Avril - juillet 2005

⇒ Rédaction du rapport de la situation de la fraie de la perchaude par la FAPAQ (données 1996) et DPF (données historiques)

⇒ Description de l'hydrologie de la rivière Saint-Jean

Juillet - octobre 2005

- ⇒ Cartographie et description du cours d'eau et des barrages de la rivière Saint-Jean
- ⇒ Description de l'utilisation et des besoins des barrages

Octobre 2005 - mars 2006

- ⇒ Rédaction du plan de gestion intégrée intérimaire des barrages de la rivière Saint-Jean
- ⇒ Rédaction du rapport annuel

Phase 2 : Plan de gestion intégrée des barrages de la rivière Saint-Jean (ans 2-3)

Avril - juillet 2006

- ⇒ Mise en œuvre du plan de gestion intérimaire des barrages de la rivière Saint-Jean
- ⇒ Suivi de la fraie de la perchaude
- ⇒ Suivi hydrologique

Juillet 2006 - mars 2007

- ⇒ Rédaction du plan final de gestion intégrée
- ⇒ Rédaction du rapport annuel

Avril - juillet 2007

- ⇒ Mise en œuvre du plan final de gestion intégrée
- ⇒ Suivi de la fraie de la perchaude
- ⇒ Suivi hydrologique

Juillet 2007 - mars 2008

- ⇒ Rédaction du rapport annuel

Phase 3 : Suivi et évaluation du projet (ans 4 à 6)

Année 2008 - 2009

- ⇒ Évaluation de la montaison et de la fraie de la perchaude
- ⇒ Suivi hydrologique
- ⇒ Rédaction du rapport annuel

Année 2009 - 2010

- ⇒ Suivi de la fraie de la perchaude
- ⇒ Suivi hydrologique
- ⇒ Rédaction du rapport annuel

Année 2010 - 2011

- ⇒ Évaluation de la montaison et de la fraie de la perchaude
- ⇒ Suivi hydrologique
- ⇒ Rédaction du rapport final du projet

● **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Plan de gestion intégrée des barrages de la rivière Saint-Jean
- ⇒ Rapport sur la situation de la fraie de la perchaude dans la rivière Saint-Jean avant la mise en œuvre du plan
- ⇒ Rapport de la situation de l'hydrologie et des barrages privés sur la rivière Saint-Jean
- ⇒ Accès et utilisation par la perchaude des sites de fraie traditionnels
- ⇒ Augmentation de la superficie de la fraie
- ⇒ Libre circulation des poissons durant la période de fraie
- ⇒ Augmentation des stocks de perchaudes pour le secteur
- ⇒ Utilisation des sites par d'autres espèces de poissons
- ⇒ Augmentation des jours/pêche dans le secteur
- ⇒ Amélioration de la pêche sportive
- ⇒ Sensibilisation et participation des agriculteurs à la protection et à l'amélioration des conditions de fraie des poissons
- ⇒ Gestion intégrée des barrages privés pour restaurer la diversité biologique (faune aquatique)

● **Références complémentaires :**

Bélanger, B. In prep. *Rapport de la situation de la fraie de la perchaude dans la rivière Saint-Jean au printemps 1996*. Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière.

Bilodeau, Y., Y. Chagnon, R. Dumas et A. Aumont. In prep. *Alimentation du Grand brochet (*Esox lucius*) dans le couloir fluvial - printemps 2002*. Comité ZIP des Seigneuries en collaboration avec la Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière.

FAPAQ, Direction de la protection de la faune de Lanaudière. 2002. *Communications personnelles*.

FAPAQ, 2002. *Esquisse de réflexion pour faire un portrait de l'état de la perchaude dans le corridor fluvial*. Société de la faune et des parcs du Québec, direction régionale de l'aménagement de la faune de Lanaudière. 1 page.



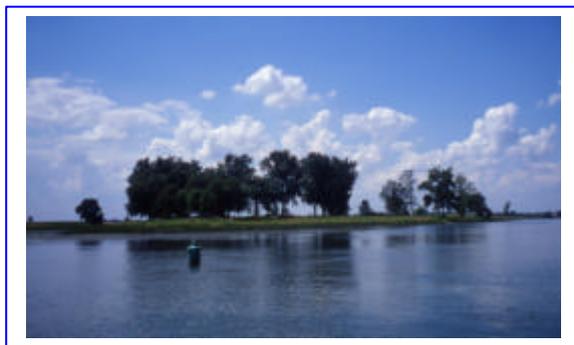
Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 9

- **Thématique :** Protection et restauration écologique des milieux naturels
- **Projet :** Initier et supporter les projets d'acquisition à des fins écologiques par les groupes de conservation
- **Localisation :** Territoire de la ZIP des Seigneuries

Île du tronçon



Source : Luc Robillard, 2000

- **Mise en contexte :**

Ce tronçon du fleuve Saint-Laurent est caractérisé par la présence de 70 îles basses et allongées qui, pour la plupart, constituent, avec les milieux humides qui les côtoient, l'essentiel des habitats fauniques d'importance directement associés au fleuve. Ces îles se répartissent au sein de quatre archipels : Contrecoeur, Varennes, Verchères et Repentigny. La formation de ces îles remonterait entre 6 000 à 8 000 ans. L'ensemble du milieu insulaire représente une superficie de 2 481,9 ha répartie sur ces archipels (tableau 1). À elles seules cependant, les îles Bouchard (850 ha), Sainte-Thérèse (573 ha) et Marie (209,6 ha) couvrent plus de 65,8 % de cette superficie.

Au total, 46 îles bénéficient d'un statut légal de conservation de par leur titre de propriété. Trente-cinq d'entre elles appartiennent au gouvernement fédéral qui en confie la gestion au Service canadien de la faune et les onze autres appartiennent à des organismes de conservation, tels que Conservation de la nature Canada-Québec, Canards Illimités Canada, Société québécoise de protection des oiseaux, qui les protègent en vertu de leur charte. Dernièrement, l'une de ces îles a été décrétée réserve naturelle en milieu privé. Il s'agit de l'île Beauregard située dans la municipalité de Verchères. Quinze îles ont des propriétaires privés en tout ou en partie, alors que six appartiennent à la compagnie Ispat Sidbec inc. qui en confiait jusqu'à tout récemment la gestion au Service canadien de la faune pour les intégrer à la réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur. Trois autres îles appartiennent au Gouvernement du Québec. Plusieurs d'entre elles (22) ont déjà servi de site de dépôt de matériel de dragage depuis l'aménagement de la Voie maritime en 1959.

Parmi les îles, n'ayant aucun statut de protection, plusieurs d'entre elles, accueillent des espèces de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, des espèces de plantes prioritaires, des habitats potentiels pour les poissons, la sauvagine ou pour le rat musqué ou des colonies d'oiseaux et devraient être protégées.

● **Tableau 1**
Le statut des îles du territoire de la ZIP des Seigneuries

Archipel	Nombre d'îles	Superficie (ha)	Nombre d'îles (statut de protection)		
			<i>Protégé</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Sans statut</i>
Varenes	19	809,4	14	2	3
Repentigny	9	119,7	1	0	8
Verchères	12	1222,8	4	2	6
Contrecoeur	28	294,4	22	0	6
Autres îles	2	35,6	1	0	1
TOTAL	70	2481,9	42 (60 %)	4 (6 %)	24 (34 %)

Source : Armellin, A. et P. Mousseau, 1998

Les tourbières de Lanoraie avec ses 6 600 ha de milieux humides forment 77 % de l'ensemble des milieux humides du territoire de la ZIP des Seigneuries. Plusieurs pressions anthropiques sont venues toutefois affecter cet habitat. On n'a qu'à penser à la formation de lac artificiel et à la déforestation à des fins agricoles. La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie ne protège que 6 % de l'ensemble du complexe tourbeux. La Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie a acquis 300 ha au pourtour de cette réserve afin d'y créer une zone tampon. Les efforts de conservation doivent se poursuivre afin de s'assurer la protection de l'intégrité et du rôle primordial des tourbières.

● **Solutions envisagées :**

Lors de la consultation publique de la ZIP, il a été fortement recommandé d'appuyer les projets d'acquisition par les organismes non-gouvernementaux (ONG) à des fins de conservation. Il a également été recommandé de prioriser les sites comportant des espèces rares, menacées ou sensibles et de réaliser des inventaires afin de parfaire les connaissances sur les ressources biologiques qui composent le secteur. Même si cette dernière action relève davantage du mandat des partenaires gouvernementaux, la prise en charge de telles réalisations par les ONG à des moments opportuns favorise parfois des acquisitions de connaissances susceptibles d'aider la recherche de financement pour des actions concrètes de conservation.

● **Faisabilité :**

Plusieurs organismes de conservation sont actifs sur le territoire. Le Comité ZIP veut s'assurer de la protection des habitats pour les espèces menacées, rares ou sensibles. Il aidera donc les organismes dans leur recherche d'informations, demande de subvention et dans la sensibilisation des sites protégés. Si l'opportunité se présente, il initiera les projets d'acquisition.

- **Promoteur :**

Organismes de conservation

- **Partenaires visés :**

Canards illimités Canada, Conservation de la nature Canada-Québec, Société québécoise de protection des oiseaux, Environnement Canada, Ministère de l'Environnement, Fondation de la faune du Québec, Fondation canadienne de la faune, Fondation Héritage-Faune, Fondations privés, Saint-Laurent Vision 2000, Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie (SCTL)

- **Étapes de réalisation :**

- ⇒ Caractérisation et identification des habitats et des espèces à protéger
- ⇒ Rencontre avec les organismes de conservation œuvrant sur le territoire de la ZIP des Seigneuries
- ⇒ Acquisitions de territoire ou ententes de conservation

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Augmentation de la superficie des îles avec un statut de conservation
- ⇒ Nombre d'ententes de conservation signées

- **Références complémentaires :**

Marcil, A. 2000. *Données utiles à la réalisation d'un plan d'action favorisant la conservation de certaines îles du tronçon Varennnes-Contrecoeur*. Comité ZIP des Seigneuries. 23 pages.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 10

- **Thématique :** Protection et restauration écologique des milieux naturels
- **Projet :** Aménagement et protection des frayères à Esturgeon jaune du bassin de la rivière L'Assomption
- **Localisation :** Rivières L'Assomption et Ouareau

Frayère, rivière L'Assomption



Source : CARA, 1998

- **Mise en contexte :**

L'Esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) du fleuve Saint-Laurent a subi une baisse importante de sa population au cours des dernières décennies. Ceci est en raison de la surexploitation par la pêche commerciale, la dégradation de l'habitat, le peu de frayères assurant le recrutement* (certaines ne sont plus fréquentées pour diverses raisons : problèmes d'accès, envasement ou modification du régime des eaux), le cycle de vie longévive* de l'espèce et les nombreuses modifications subies par le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires (Dumont et al., 1987).

Le statut d'espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable lui a d'ailleurs été conféré en 1992 en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.1) du Québec. L'importance des tributaires du fleuve Saint-Laurent prend ici tout son sens puisque ceux-ci assurent la reproduction de l'Esturgeon jaune du fleuve. Le secteur entre le lac Saint-Louis et Québec englobe une seule et même population d'Esturgeon jaune (Armellin et Mousseau, 1998), qui doit son recrutement à peu de tributaires du fleuve.

Moins de dix frayères ont été identifiées au Québec. Les rivières L'Assomption et Ouareau sont reconnues pour être deux de ces frayères à Esturgeon jaune connues et actives dans la région de Montréal (La Haye et al., 1990). Toutefois, dans le bassin versant de la rivière L'Assomption, l'agriculture intensive, l'urbanisation, la dégradation des rives par les remblais et l'érosion ont malheureusement altéré la qualité de l'eau et de l'habitat. Ce constat est particulièrement vrai dans la partie sud de la rivière où, jusqu'en août 2000, l'agglomération du Grand Joliette y déversait ses eaux usées.

Considérant l'importance écologique et économique de l'espèce, un projet conjoint sur la reproduction de l'Esturgeon jaune dans le cadre du suivi de l'assainissement des eaux du Grand Joliette a été développée par la FAPAQ, le MENV et la CARA. Ce projet a mis en lien la production de larves avec la qualité de l'eau avant et après assainissement des eaux, c'est-à-dire de 1998 à 2002. La rivière L'Assomption comporte également une problématique en regard de la fragilité des ses rives sujettes à de nombreux éboulements.

En ce qui concerne la rivière Ouareau, l'habitat de reproduction est non seulement affecté par les glissements de terrain, mais aussi par les fluctuations des niveaux d'eau et de débit occasionnées par le fonctionnement d'un barrage appartenant à une compagnie de pâtes et papiers localisée en amont.

Les données du suivi exécuté par le MENV ont démontré que la qualité de l'eau au cours des trois années d'échantillonnage sur ces rivières s'est avérée satisfaisante pour la vie aquatique et que seulement le Phosphore total (P total) présente des dépassements du critère établi pour prévenir l'eutrophisation des cours d'eau (MENV, 2000) et ce, surtout pour la rivière L'Assomption. Cependant, les résultats ne font pas état des conditions de qualité du substrat pour la vie aquatique, là où la survie est importante. Les conclusions préliminaires découlant de ce projet spécifient donc qu'une intervention sur ces habitats de reproduction serait à envisager dans le but d'en accroître le potentiel.

- **Solutions envisagées :**

L'assainissement des eaux usées du Grand Joliette a eu une influence très positive sur le succès reproducteur de l'Esturgeon jaune dans la rivière L'Assomption. Afin de continuer d'améliorer les conditions de fraie de cette espèce sur les rivières Ouareau et L'Assomption, il apparaît important d'instaurer un plan d'aménagement des frayères et de protection de ces sites exceptionnels.

- **Faisabilité :** La CARA et la FAPAQ s'investissent depuis plusieurs années afin d'améliorer les conditions de ces frayères. Le Comité ZIP appuiera les démarches de la CARA dans ses demandes de financement. Il fournira également une aide technique lors de l'exécution des diverses étapes du projet.

- **Promoteur :** Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

- **Partenaires visés :** Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), Fondation de la faune du Québec, Comité ZIP des Seigneuries, Propriétaires privées, Hydro-Québec, Papier Scott, Algonquin Power Corporation, Programme Interactions communautaires

- **Étapes de réalisation :**

- ⇒ Concept d'aménagement
- ⇒ Suivi hydrologique
- ⇒ Suivi de la reproduction
- ⇒ Suivi de la dérive larvaire
- ⇒ Aménagements
- ⇒ Suivi des aménagements (dérive)
- ⇒ Obtention d'un statut de conservation

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Instauration d'un plan d'aménagement
- ⇒ Augmentation de la superficie utilisée pour la fraie
- ⇒ Augmentation de la dérive larvaire d'Esturgeon jaune dans les deux rivières
- ⇒ Protection des deux frayères

- **Références complémentaires :**

Armellin A. et P. Mousseau. 1998. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Varennes-Contrecoeur, Zone d'intervention prioritaire 10*. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'Environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. 242 pages.

Dumas, R. 2002. *L'assainissement des eaux du Grand Joliette: des résultats tangibles sur la reproduction de l'Esturgeon jaune*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction régionale de Lanaudière. Ministère de l'Environnement, Centre d'expertises en analyses environnementales. Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption. 8 pages.

Dumont, P., F. Axelson, H. Fournier, P. Lamoureux, Y. Maillot, C. Pomerleau et B. Portelance. 1987. *Avis scientifique sur le statut de la population d'Esturgeon jaune dans le système du fleuve Saint-Laurent*. Comité scientifique conjoint : ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Plan de gestion de la pêche, Avis scientifique 87/1.

-
- Environnement Illimité Inc. 1994. *Utilisation printanière des habitats de reproduction du poisson dans un tronçon de l'agglomération de Joliette*. Étude présentée aux ministères de l'Environnement et de la Faune du Québec, ministère des Affaires Municipales, Société québécoise de l'assainissement des eaux. 32 pages+annexes.
- Fortin, R., D'Amours, J. et S. Thibodeau. 2002. *Effet de l'aménagement d'un nouveau secteur de frayère sur l'utilisation du milieu en période de fraie et le succès reproducteur de l'Esturgeon jaune (Acipenser fluvescens) à la frayère des Prairies*. Rapport synthèse 1995-1999. Montréal. Université du Québec à Montréal. Département des sciences biologiques. 131 pages.
- Goyette D., S. Guénette, N. Fournier, J. Leclerc, G. Roy, R. Fortin et P. Dumont. 1987. *Maturité sexuelle et périodicité de la reproduction chez la femelle de l'Esturgeon jaune (Acipenser fulvescens) du fleuve Saint-Laurent, Québec*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Montréal. Rapport des travaux 06-02. 84 pages.
- Huot M., et H. Beaulieu. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 pages.
- Joly J.-P., G. Meunier, J. Charron et B. Cusson. 1994. *Écologie de la rivière L'Assomption, Tronçon de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette*. Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption. 112 pages+annexes.
- La Haye M. et R. Fortin. 1990. *Caractérisation de l'habitat de frai et de l'habitat des juvéniles de l'Esturgeon jaune (Acipenser fulvescens) dans la région de Montréal*. Université du Québec à Montréal, Département des sciences biologiques. Rapport de recherche. 81 pages.
- La Haye M., A. Branchand, M. Gendron, R. Verdon et R. Fortin. 1992. *Reproduction, early life history, and characteristics of the spawning grounds of the lake sturgeon (Acipenser fulvescens) in Des Prairies and L'Assomption rivers, near Montréal, Québec*. Revue canadienne de zoologie 70 (9) : 1681-1689.
- La Haye M., S. Guénette et P. Dumont. 1990. *Utilisation de la frayère de la rivière Ouareau par l'Esturgeon jaune suite à l'éboulis survenu en mars 1990*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Montréal. Rapp. trav. 06-07. VI + 30 pages.
- Leclerc P. 1987. *Localisation d'une frayère à Esturgeon jaune (Acipenser fulvescens) dans la rivière L'Assomption entre Joliette et l'embouchure de la rivière Ouareau*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la faune aquatique, Service des espèces d'eau fraîche. Document interne, 22 pages.

Moisan, M. et H. Laflamme. 1997. *Rapport de la situation de l'Esturgeon jaune (Acipenser fulvescens) au Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de la faune et des habitats. 68 pages.

Municipalité régionale de comté de Joliette. 1998. *Projet de schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de Joliette (premier projet)*. Joliette. 140 p. et annexes.

Richard Y. 1994. *Les communautés ichthyologiques du bassin de la rivière L'Assomption et l'intégrité biotique des écosystèmes fluviaux*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques. Envirodoq no EN940235, rapport no QE-89,153 pages+12 annexes.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 11

- **Thématique :** Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur
- **Projet :** Table de concertation entre les intervenants du milieu de Contrecoeur et sa communauté industrielle
- **Localisation :** Ville de Contrecoeur

Terminal portuaire de Contrecoeur



Source : Luc Robillard, 2000

- **Mise en contexte :**

La perte d'usages occasionnée, au fil des années, par les activités industrielles a mené à une détérioration des relations entre la communauté industrielle et celle des citoyens. Lorsque les principaux intéressés ne perçoivent plus les moyens de remédier à la situation, il ne faut pas envisager une amélioration des conditions du fleuve.

Rien actuellement ne laisse présager que cette situation pourrait se modifier.

- **Solutions envisagées :**

La création d'une table de concertation intégrant les industries, citoyens et autres organismes intéressés par la démarche. Son rôle sera de :

- ⇒ Amorcer un dialogue entre les industries, les citoyens et les organismes du milieu;
- ⇒ Donner aux citoyens un lieu, un temps pour émettre leurs interrogations et leurs préoccupations quant aux activités des industries du territoire;
- ⇒ Initier des positions ou actions communes aux industries et aux citoyens menant à la protection, la restauration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;
- ⇒ Amener l'industrie à réviser certaines de ses pratiques de façon à se doter d'une gestion responsable tenant compte de l'intégrité de la communauté et de l'environnement;
- ⇒ Améliorer l'image de l'industrie et la perception des citoyens par une participation accrue de l'industrie dans la communauté;
- ⇒ Donner à l'industrie une plate-forme pour lui permettre de diffuser une information pertinente aux citoyens.

- **Faisabilité :**

Jusqu'à présent, l'existence de sédiments contaminés pouvait être mise en doute. Une récente étude commandée par le Comité ZIP des Seigneuries afin de documenter le Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) et réalisée par une firme indépendante vient ajouter un éclairage nouveau. Nous croyons que cette étude constituera une base privilégiée de discussions qui servira les intérêts de chacune des parties. Le Comité ZIP des Seigneuries aidera à la mise en place de la table de concertation et souhaite être un membre actif dans les discussions.

- **Promoteur :** Comité ZIP des Seigneuries

- **Partenaires visés :**

Industries de Contrecoeur, Regroupement des citoyens de Contrecoeur, Comité ZIP des Seigneuries, Municipalité de Contrecoeur, Marina de Contrecoeur, Association de Chasse et Pêche de Contrecoeur, Organismes voués à l'environnement, Association industrielle de Varennes, Table de concertation de Varennes

- **Étapes de réalisation :**

- ⇒ Janvier - mars 2003 :

 - Documenter sur la création d'une table de concertation

- ⇒ Avril 2003 :

 - Inventorier les industries qui œuvrent à Contrecoeur

 - Inventorier les associations, comités et organismes du secteur

- ⇒ Avril - mai 2003 :

 - Documenter sur ce qui a été fait jusqu'à maintenant par les divers organismes

- ⇒ Mai - septembre 2003 :

 - Mise sur pied de la table de concertation et d'un calendrier de rencontres

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ La création de la table de concertation

- ⇒ Le nombre de participants à la table de concertation

- ⇒ La prise de positions communes menant à des actions concrètes

- ⇒ La pérennité de la table de concertation

- **Références complémentaires :**

M. Robert Richer, Président de l'association des industriels de Varennes

Table de concertation de Varennes

Pelletier, Marc. 2002. *Rapport final: Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments dans le secteur des îles de Contrecoeur*. Procéan Environnement Inc, pour le Comité ZIP des Seigneuries. 12 pages.

Pelletier, M. et G. Fortin. 1998. *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Varennes-Contrecoeur*. Zone d'intervention prioritaire 10. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'Environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. 178 pages.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 12

- **Thématique :** Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur
- **Projet :** Restauration des habitats naturels de la zone industrielle de Contrecoeur
- **Localisation :** Municipalité de Contrecoeur

Industrie en bordure du Saint-Laurent, Contrecoeur



Source : Luc Robillard, 2000

- **Mise en contexte :**

Les données recueillies par le Comité ZIP des Seigneuries, de même que celles retrouvées dans le bilan régional Varennes-Contrecoeur produit par le Centre Saint-Laurent, ne permettent pas de parvenir à un jugement éclairé quant à la toxicité des sédiments et de la qualité de l'eau aux abords de la zone mentionnée. Il en est de même concernant l'impact possible sur la santé humaine et sur celle de la faune et de la flore aquatique. De plus, nous ne pouvons encore prédire l'impact d'une décontamination ou d'un nettoyage du secteur sur la faune par la remise en circulation de sédiments potentiellement toxiques et la modification de l'habitat engendrées par les travaux.

- **Solutions envisagées :**

- Phase 1 :

- ⇒ Analyser la qualité de l'eau et des sédiments afin d'avoir un portrait actuel de la situation

- Phase 2 :

- Étude associée à la restauration comprenant :

- ⇒ L'évaluation des risques pour la santé humaine et faunique
- ⇒ L'évaluation de la faisabilité et les risques associés à une réhabilitation (dragage)
- ⇒ L'évaluation de la pertinence d'interventions de restauration

- Phase 3 :

- ⇒ Restauration de l'habitat dégradé par les sédiments contaminés (si nécessaire)

Chaque phase complétée fera l'objet d'une diffusion de l'information à la population et aux industries qui ont un lien direct ou indirect avec le fleuve.

- **Faisabilité :**

Il existe un besoin d'actualiser les informations disponibles à ce jour. De plus, la population a exprimé son désir de restaurer les habitats qui ont été perturbés par les activités industrielles. Finalement, elle souhaite, par le fait même, récupérer les usages perdus reliés au fleuve. Dans ce contexte, le Comité ZIP des Seigneuries sera le précurseur en comblant le premier besoin identifié, soit la détermination de la qualité actuelle de l'eau et des sédiments du secteur. Par la diffusion de cette information, la ZIP souhaite que d'autres partenaires viennent se joindre à ses efforts dans le but d'atteindre l'objectif fixé.

- **Promoteur :** Comité ZIP des Seigneuries

- **Partenaires visés :**

Industries de Contrecoeur, Ministère de l'Environnement du Québec, Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie, Société de la faune et des parcs du Québec, Environnement Canada, Regroupement des citoyens de Contrecoeur, Municipalité de Contrecoeur, Organismes voués à l'environnement, Marina de Contrecoeur

- **Étapes de réalisation :**

- Phase 1 :

- ⇒ Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments (projet réalisé)

- 14 210 \$

- Phase 2 :

- Étude associée à la restauration comprenant :

- ⇒ L'évaluation des risques que posent les sédiments contaminés pour la santé humaine et faunique

- ⇒ L'évaluation de la faisabilité et des risques associés à une réhabilitation (dragage)

- ⇒ L'évaluation de la pertinence d'interventions de restauration

- ⇒ Coût à déterminer

- Phase 3 :

- ⇒ Restauration de l'habitat dégradé par les sédiments contaminés (si nécessaire)

- Coût à déterminer

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- Phase 1 : Production d'un rapport sur la qualité de l'eau et des sédiments du secteur (réalisé)

- Phase 2 : Rapport de l'étude associé à la restauration

- Phase 3 : Superficie d'habitats restaurés

- **Références complémentaires :**

Pelletier, Marc. 2002. *Rapport final: Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments dans le secteur des îles de Contrecoeur*. Procéan Environnement Inc, pour le Comité ZIP des Seigneuries. 12 pages.

Pelletier, M. et G. Fortin. 1998. *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Varennes-Contrecoeur. Zone d'intervention prioritaire 10*. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'Environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. 178 pages.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 13

- **Thématique :** Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption
- **Projet :** Pour une gestion durable du territoire rural et de l'eau du bassin versant de la rivière L'Assomption
- **Localisation :** Bassin versant de la rivière L'Assomption

Bassin versant de la rivière L'Assomption



Source : CARA, 2002

- **Mise en contexte :**

Le bassin versant de la rivière L'Assomption est situé sur la rive nord du Saint-Laurent. Il draine une superficie de 4 200 km², dont 3 000 km² de territoire forestier et 1 200 km² de territoire agricole. Il s'étend du nord au sud, du massif du Mont-Tremblant jusqu'au fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Repentigny, et de l'est à l'ouest, de la ville de Joliette jusqu'à la ville de Saint-Jérôme.

Parcourant plus de 200 km, la rivière L'Assomption subit une dénivellation de 250 mètres sur toute sa longueur et traverse trois grandes régions physiographiques. En partant du nord vers le sud, elle traverse le plateau Laurentien, le piedmont des Laurentides et la plaine du Saint-Laurent. Dans la partie inférieure du bassin, soit les basses-terres du Saint-Laurent, le territoire est occupé à 64 % par l'agriculture.

En 1997, le Service de cartographie écologique du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec réalisait un cadre écologique de référence (CER) pour la partie agricole du bassin versant de la rivière L'Assomption dont la superficie est de 1 200 km². L'objectif principal du projet était de fournir aux intervenants régionaux de la région de Lanaudière des outils de connaissances et d'analyse pour une gestion durable du territoire et de l'eau. Ce projet s'inscrivait alors dans la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, volet développement durable.

Une meilleure connaissance du territoire notamment en zone agricole, est fondamentale afin de gérer efficacement les actions à poser et ainsi obtenir des gains environnementaux significatifs.

● **Solutions envisagées :**

Afin de bien cerner la problématique du bassin versant de la rivière L'Assomption, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, a priorisé comme démarche de compléter le cadre écologique de référence ainsi que le système d'information pour tout le territoire couvert par le bassin versant, soit près de 4 200 km².

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche entreprise par la CARA depuis 1995, visant à favoriser une gestion intégrée et concertée de l'eau du bassin versant. Par ce projet, elle compte se doter d'outils de connaissance et d'analyse comme support à sa démarche d'élaboration d'un premier « Plan stratégique de mise en valeur de l'eau » pour le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption.

- **Faisabilité :**

À l'automne 2002, un projet de collaboration entre la Direction des politiques du secteur agricole et la Direction du patrimoine écologique et du développement durable du ministère de l'Environnement et la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption a vu le jour afin que soit complété le cadre écologique de référence et le système d'information sur le territoire pour tout le bassin versant de la rivière L'Assomption. Ce partenariat permettra la réalisation d'outils de connaissance et d'analyse comme support à la réalisation d'un premier « Plan directeur de l'eau ». Les connaissances ainsi acquises serviront donc à mieux diriger les actions visant « Une gestion durable du territoire rurale et de l'eau ».

Considérant l'importance du lien bassin versant / fleuve Saint-Laurent, le comité ZIP des Seigneuries agira comme aide technique et professionnelle dans l'accomplissement de ce projet.

- **Promoteur :** Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

- **Partenaires visés :** Comité ZIP des Seigneuries, Fédération de l'UPA de Lanaudière, MRC de Joliette, MRC de L'Assomption, MRC de Matawinie, MRC de Montcalm, Ministère de l'Environnement (Direction des politiques du secteur agricole et Direction du patrimoine écologique et du développement durable)

- **Étapes de réalisation :**

Volet 1 - Compléter le cadre écologique de référence pour les milieux terrestres et aquatiques

Volet 2 - Compléter le système d'information sur le territoire

Volet 3 - Interprétations du cadre écologique de référence

Volet 4 - Transfert technologique

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Le cadre écologique de référence pour le bassin versant de la rivière L'Assomption complété
- ⇒ Le système d'information du territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption complété
- ⇒ L'interprétations du cadre écologique de référence pour le bassin versant de la rivière L'Assomption complétée
- ⇒ Transfert technologique et prise en charge par la CARA complétée

- **Références complémentaires :**

Beauchesne, Patrick. 1998. *Atlas écologique du bassin versant de la rivière L'Assomption, la partie des basses-terres du Saint-Laurent*. Environnement Canada et ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), 42 pages.



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 14

- **Thématique :** Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption
- **Projet :** Plan directeur de l'eau (PDE), du bassin versant de la rivière L'Assomption
- **Localisation :** Bassin versant de la rivière L'Assomption

Rivière L'Assomption



Source : FAPAQ, 1998

- **Mise en contexte :**

Les activités agricoles sont très présentes sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption, notamment dans sa partie inférieure, soit les basses terres du Saint-Laurent où elle occupe 64 % du territoire. La production porcine est l'un des plus importants secteurs de l'activité agricole sur ce territoire, tant par ses retombées économiques que par la superficie du territoire qu'elle occupe. Les méthodes de production actuelles soulèvent toutefois de plus en plus l'inquiétude des populations, qu'elles soient exposées directement ou indirectement aux inconvénients de ce type de production, notamment à cause de la dégradation des terres qui l'accompagne et de ses effets sur la qualité de l'eau.

● **Solutions envisagées :**

L'eau étant devenue un véritable enjeu pour la société québécoise, la CARA de concert avec plusieurs intervenants du milieu concernée par notre ressource «eau » a tenu une première consultation publique ayant pour objectif de favoriser la mise en place d'une saine gestion intégrée de l'eau dans une approche par bassin versant pour la rivière L'Assomption. Plusieurs enjeux ont été identifiés et font l'objet présentement de travaux en comité de travail dont un portant sur la qualité de l'eau et sur la santé humaine. Le comité ZIP des Seigneuries participera aux travaux du comité afin de transmettre les préoccupations véhiculées par la population lors de sa consultation publique.

A ce jour, les membres du comité de travail « Qualité de l'eau et santé humaine » ont retenues quatre priorités d'action soient :

- 1.1 a) Sensibilisation et éducation populaire aux bonnes pratiques environnementales;
- 1.2 a) Collaboration avec les intervenants régionaux en agroenvironnement pour promouvoir et faciliter la mise en place d'aménagements visant la conservation des sols et des rives en milieu agricole;
- 1.2 b) Collaboration avec les intervenants régionaux en foresterie pour promouvoir et faciliter la mise en place d'aménagements visant la conservation des sols et des rives en milieu forestier;
- 1.3) Inciter les municipalités riveraines à adopter des mesures de vérification des installations sanitaires pour les propriétés riveraines;
- 1.4) Favoriser une gestion intégrée et concertée de l'eau sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption.

● **Faisabilité :**

La rivière L'Assomption compte parmi les trente-trois bassins versants identifiés comme étant prioritaire dans la Politique nationale de l'eau adoptée par le gouvernement du Québec à l'automne 2002. À ce titre, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, est reconnue en tant qu'organisation de bassin versant responsable de

celui de la rivière L'Assomption. Elle œuvre donc dans le but de mettre en place la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et compte élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE).

● **Promoteur :** Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

● **Partenaires visés :**

Comité ZIP des Seigneuries, MRC de Joliette, MRC de Matawinie, MRC de L'Assomption, MRC de Montcalm, MRC de D'Autrey, MRC des Moulins, Fédération de l'UPA de Lanaudière, Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation du Québec, Ministère de l'Environnement, Association de protection de l'environnement du lac des Français, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

● **Étapes de réalisation :**

Printemps 2003	Plan stratégique de mise en valeur du bassin versant de la rivière L'Assomption, complétée
Printemps 2004	Caractérisation du bassin versant de la rivière L'Assomption, complétée
A déterminer	Plan directeur de l'eau (PDE), complété

● **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

Nombre de projets créés par le comité en lien avec les priorités d'action du Comité ZIP des Seigneuries

● **Références complémentaires :**

Delisle, F., S. Gariépy et Y. Bédard, 1997. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : L'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau*, ministère de l'Environnement et de la Faune et Saint-Laurent Vision 2000, 110 pages.

Conclusion

Le rôle du Comité ZIP des Seigneuries, à cette étape-ci de son cheminement, consiste principalement à favoriser la participation des intervenants du milieu dans la réalisation des projets qui sont soumis dans son Plan d'action et de réhabilitation écologique, PARE. À ce titre, il appuiera tout citoyen ou groupe (communautaire, gouvernemental, municipal, industriel, syndical) voulant s'impliquer dans la mise en œuvre d'une solution et en assurer le déroulement avec succès. De plus, il compte supporter les intervenants concernés sur son territoire dans la recherche de partenaires tant financier que technique ainsi que dans l'élaboration de demandes de subvention.

Le PARE du Comité ZIP des Seigneuries est un outil qui se veut souple et évolutif en fonction des besoins de sa communauté riveraine. Ce dernier se transformera au fur et à mesure que des actions seront entreprises et auquel d'autres projets pourront se greffer. Une mise à jour périodique est prévue afin de permettre à chacun de suivre l'évolution des dossiers et d'en connaître la conclusion. Le travail entamé ici est un travail de longue haleine, mais le comité ZIP considère que chaque action posée est essentielle et représente un pas de plus vers la réalisation de cet objectif de réhabilitation, de mise en valeur et de réappropriation de notre beau grand fleuve Saint-Laurent.



Glossaire

- **Anthropique**

Dû à l'action humaine.

- **Batillage**

Remous créé sur la rive par l'action de la vague dû aux embarcations motorisées.

- **Coliforme**

Groupe de bactéries que l'on retrouve habituellement dans les intestins des animaux et des humains; leur préférence est souvent associée à la pollution par les matières fécales.

- **Débit**

Volume d'eau s'écoulant dans un cours d'eau, une conduite, etc., dans l'unité de temps. Généralement exprimé en m³/s.

- **Delta**

Dépôt d'alluvions émergeant à l'embouchure d'un cours d'eau.

- **Dragage**

Retrait des sédiments du fond d'un cours d'eau dans le but d'en augmenter la profondeur.

- **Écosystème**

Unité écologique de base formée par le milieu vivant, les organismes animaux, les végétaux qui y vivent ainsi que les éléments abiotiques qui viennent affecter le milieu.

- **Effluent**

Cours d'eau qui s'écoule d'une source.

- **Espèce**

Ensemble d'organismes, vivants ou fossiles, qui se ressemblent, possèdent des génotypes relativement identiques et se reproduisent exclusivement entre eux.

- **Endémique**

Présence d'une espèce dans une région déterminée.

- **Fraction granulométrique**

Description physique d'un sol (limon, sable, gravier, etc.).

- **Fraie**

Reproduction chez les poissons.

- **Frayère**

Lieu où les poissons se réunissent pour se reproduire.

- **Habitat**

Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une population, une espèce, ou un groupe d'espèce.

- **Herpétofaune**

Partie de la faune se rapportant au groupe des amphibiens et des reptiles.

- **Ichtyenne / Ichtyologique**

Partie de la faune se rapportant au groupe des poissons.

- **Indice Chimiotox**

Le Chimiotox est un modèle mathématique qui utilise les résultats d'une campagne de caractérisation (intégration de trois journées d'échantillonnage avec prélèvements aux 15 minutes) pour calculer une nouvelle unité qui tient en compte de la toxicité relative de chacun des polluants (environ 120 substances). (Pelletier, M. et G. Fortin, 1998)

- **Littoral**

Zone qui s'étend de la rive vers le centre du plan d'eau jusqu'à la zone de transition entre les hautes et basses eaux.

- **Longévive**

Longue durée de vie. Définit un cycle de vie lent.

- **Masse d'eau**

Volume d'eaux aux caractéristiques physiques et chimiques homogènes.

- **Recrutement**

En aménagement et en écologie, ajout de nouveaux individus à la population. Le recrutement se fait par reproduction, immigration et repeuplement.

- **Remblai / Remblayage**

Action d'emplir un milieu à l'aide de matériel (terre, roche, etc.).

- **Sauvagine**

Nom collectif donné aux oies et aux canards.

- **Sédiment**

Dépôt de matière en suspension ou en dissolution dans un liquide.

- **Turbidité**

État d'un liquide trouble.

Bibliographie

- Aménatech inc. et Urgel Delisle et Associés. 1989. *Rapport 2145-01, MRC D'Autray, Étude de la tourbière de Lanoraie*. Rapport final. 161 pages.
- Armellin, A. et P. Mousseau. 1998. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Varennes-Contrecoeur*. Rapport technique. Zone d'intervention prioritaire 10. Environnement Canada – Région de Québec. Conservation de l'environnement. Centre Saint-Laurent. 242 pages.
- Beauchesne, Patrick. 1998. *Atlas écologique du bassin versant de la rivière L'Assomption, la partie des basses-terres du Saint-Laurent*. Environnement Canada et ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), 42 pages.
- Bélangier, Bruno. 2002. *Communications personnelles*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction régionale de Lanaudière.
- Bernatchez et Giroux. 1996. *Guide des poissons d'eau douce du Québec et leur distribution dans l'EST du Canada*. Éditions Broquet Inc. L'Acadie. 304 pages.
- Comité d'intervention. 1999. *Plan d'intervention pour la survie du Chevalier cuirvé (moxostoma hubbsi) 1999-2003*. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de la faune et des habitats. 60 pages.
- Dauphin, Diane. 2000. *Influence de la navigation commerciale et de la navigation de plaisance sur l'érosion des rives du Saint-Laurent dans le tronçon Cornwall - Montmagny – rapport final*. Environnement Canada. Service du transport maritime et aérien. 193 pages.
- Delisle, F., S. Gariépy et Y. Bédard, 1997. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : L'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau*. Ministère de l'Environnement et de la Faune et Saint-Laurent Vision 2000, 110 pages.
- Deschamps, G., S. Primeau, R. Mallet, J.-P. Lafleur et C. Tremblay. 2001. *La qualité de l'eau autour de l'île de Montréal, 1973 - 2000; porte ouverte aux usages*. Montréal. Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal et ministère du Québec. 43 pages.
- Duchesne, J.-F., Chartrand, J. et D. Gauvin. 1998. *Synthèse des connaissances sur les risques à la santé humaine reliés aux usages du fleuve Saint-Laurent dans le secteur d'étude Varennes-Contrecoeur*. Centre de santé publique de Québec. Direction de la santé publique de Lanaudière. Direction de la santé publique de la Montérégie. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Santé Canada. 204 pages.

- Dumas, R. 2002. *L'assainissement des eaux du Grand Joliette: des résultats tangibles sur la reproduction de l'Esturgeon jaune*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction régionale de Lanaudière. Ministère de l'Environnement, Centre d'expertises en analyses environnementales. Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption. 8 pages.
- Dumont, P., F. Axelson, H. Fournier, P. Lamoureux, Y. Maillot, C. Pomerleau et B. Portelance. 1987. *Avis scientifique sur le statut de la population d'Esturgeon jaune dans le système du fleuve Saint-Laurent*. Comité scientifique conjoint : ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Plan de gestion de la pêche, Avis scientifique 87/1.
- GERLED. 1991. *Inventaire des lieux d'élimination des déchets dangereux au Québec. Région no 16 – Montérégie*. Direction des substances dangereuses.
- Gratton, N. et J.-F. Bibeault. 1998. *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du secteur d'étude Varennes-Contrecoeur*. Rapport technique. Zone d'intervention prioritaire 10. Environnement Canada – Région de Québec. Conservation de l'environnement. Centre Saint-Laurent. 154 pages.
- Lehoux, Denis. 2002. *Communications personnelles*. Environnement Canada. Service canadien de la faune – Région de Québec.
- Léveillée, Martin. 2002. *Communications personnelles*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction régionale de Montérégie.
- MENV, 2002. *La Tourbière de Lanoraie. État de situation, été 2002*. Ministère de l'Environnement, Direction régionale de Lanaudière. 39 pages + recueil photographique + cartes.
- Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole. 2002. *Répertoire des municipalités*. [www.mamm.gouv.qc.ca]
- Ministère de l'Environnement du Québec. 2002. *Politique nationale de l'eau: L'eau. La vie. L'avenir*. 94 pages.
- Ministère de l'Environnement du Québec. 1999. *Portrait régional de l'eau de Lanaudière*. 29 pages.
- Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray. 1992. Schéma d'aménagement.
- Municipalité régionale de comté (MRC) de la Lajemmerais. 1992. Schéma d'aménagement.

Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption. 1986. Schéma d'aménagement.

Pelletier, M. et G. Fortin. 1998. *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Varennes-Contrecoeur*. Rapport technique. Zone d'intervention prioritaire 10. Environnement Canada – Région de Québec. Conservation de l'environnement. Centre Saint-Laurent. 178 pages.

Rail, Jean-François. 2002. *Communications personnelles*. Environnement Canada. Service canadien de la faune – Région de Québec.

Robillard, Luc. 2003. *Communications personnelles*. Environnement Canada. Service canadien de la faune – Région de Québec.

Robitaille, J. 1998. *Bilan régional – Varennes-Contrecoeur*. Zone d'intervention prioritaire 10. Environnement Canada – Région de Québec. Conservation de l'environnement. Centre Saint-Laurent. 92 pages.

Saint-Laurent Vision 2000. 2002. *Les comités ZIP*. [www.slv2000.qc.ca/zip/comités_f.htm]

Service canadien de la faune.2002.[www.cws-scf.ec.gc.ca]



Annexe 1

Liste des membres du conseil d'administration

Année	Nom	Poste	Secteur d'activité
Avril 2000 –	Francine Trépanier	Présidente	Environnement
	Jean Dallaire	1 ^{er} vice-président	Éducation et culturel
Mars 2001 (assemblée de fondation 03 juin 2000)	Christian Morissonneau	2 ^e vice-président	Récréotouristique
	Marie-Andrée Forget	Trésorier	Divers / citoyen
	Amélie Vincent-Quintal	Secrétaire	Jeunesse
	Martin Massicotte	Administrateur	Municipal
	France Pelchat	Administrateur	Municipal
	Raymond Hénault	Administrateur	Municipal
	Yves Dion	Administrateur	Divers / citoyen
	Bernard Duchesneau	Administrateur	Divers / citoyen
	Gilles Côté	Administrateur	Environnement
	Ronald Jussaume	Administrateur	Économie
	Robert Richer	Administrateur	Économie
	Claude Théberge	Administrateur	Municipal
	Jacques Gagnon	Administrateur	Municipal
	Normand Massicotte	Administrateur	Environnement
	Luc Robillard	Coordonnateur	
Avril 2001 –	Francine Trépanier	Présidente	Environnement
	Jean Dallaire	1 ^{er} vice-président	Éducation et culturel
Mars 2002 (assemblée générale annuelle des membres 07 juin 2001)	Raymond Hénault	2 ^e vice-président	Municipal
	Gilles Côté	Trésorier	Environnement
	Yves Dion	Secrétaire	Divers / citoyen
	Linda Vallée	Administrateur	Environnement
	Robert Richer	Administrateur	Industriel et économique
	Ronald Jussaume	Administrateur	Industriel et économique
	Jacques Gagnon	Administrateur	Municipal
	François Boisjoly	Administrateur	Municipal
	Michel Désy	Administrateur	Agriculture
	Christian Morissonneau	Administrateur	Récréotouristique
	Amélie Vincent-Quintal	Administrateur	Jeunesse
	Marie-Andrée Forget	Administrateur	Divers / citoyen
	Luc Turcotte	Administrateur	Divers / citoyen
	Luc Robillard	Coordonnateur	
	Avril 2002 –	Francine Trépanier	Présidente
Jean Dallaire		1 ^{er} vice-président	Éducation et culturel
Mars 2003 (assemblée générale annuelle des membres 29 mai 2002)	Raymond Hénault	2 ^e vice-président	Municipal
	Gilles Côté	Trésorier	Environnement
	Marie-Andrée Forget	Administrateur	Divers / citoyen
	Luc Turcotte	Administrateur	Divers / citoyen
	Jacques Gagnon	Administrateur	Municipal
	Robert Richer	Administrateur	Industriel et économique
	Linda Vallée	Administrateur	Environnement
	Michel Désy	Administrateur	Agriculture
	France Pelchat	Administrateur	Municipal
	Yvan Chartier	Administrateur	Récréotouristique
	France Veillette	Administrateur	Industriel et économique
	Pierre-Paul Dansereau	Administrateur	Divers / citoyen
	Yannick Bilodeau	Coordonnateur	



Annexe 2

Liste des membres des comités de travail PARE

Assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal

Responsable : M. Gilles Côté

Établissement d'un corridor récréotouristique lié au fleuve

Membres : M. Raymond Hénault
M. Jacques Gagnon
Mme France Pelchat

Vulgarisation des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent

Membres : Mme France Pelchat M. Gilles Côté
Mme Francine Trépanier M. Jean Dallaire
Mme France Veillette M. Jacques Gagnon
M. Yvan Chartier M. Robert Richer

Protection et restauration écologique des milieux naturels

Responsables : M. Luc Robillard (2000-2001)
M. Yannick Bilodeau (2002-2003)

Restauration des chenaux de la zone industrielle de Contrecoeur

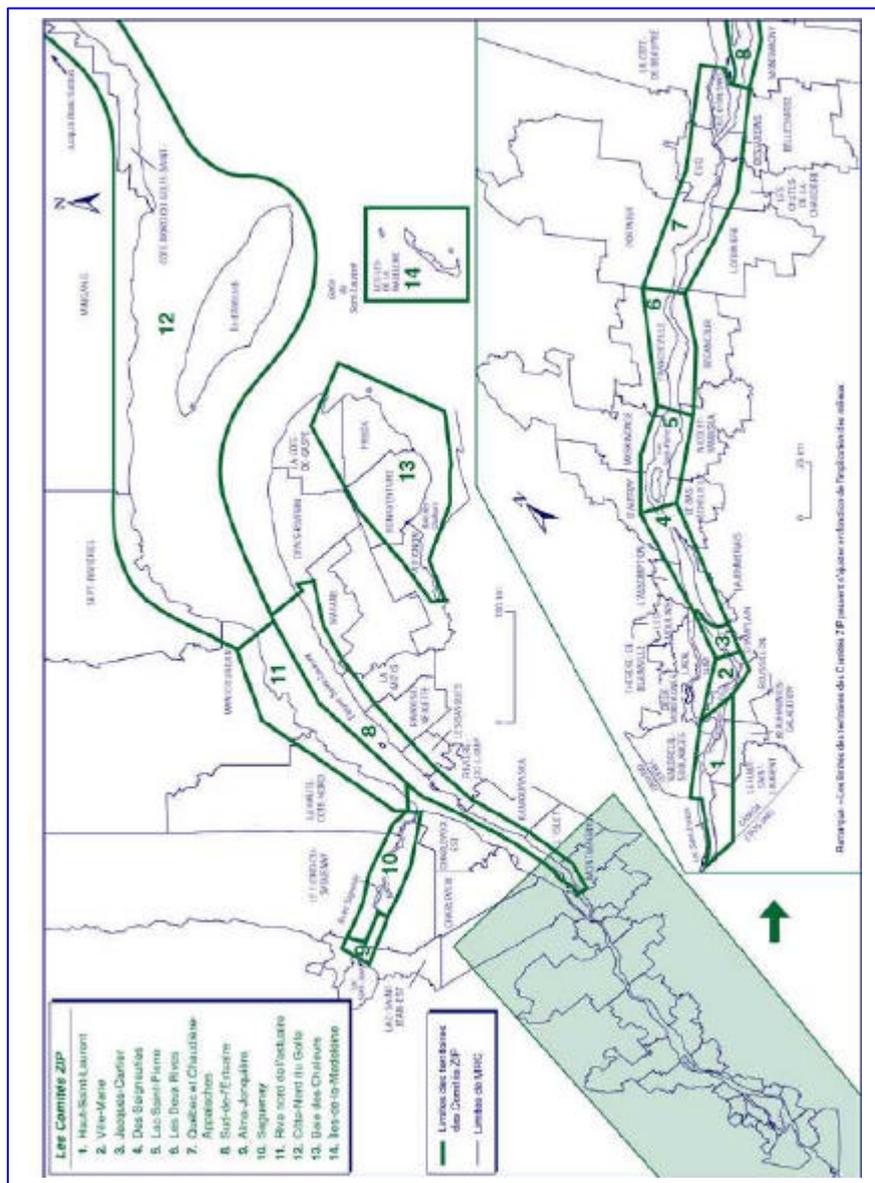
Responsable : M. Jean Dallaire
Membres : M. Luc Turcotte
Mme Marie-Andrée Forget

Amélioration des pratiques agricoles liées à la rivière L'Assomption

Responsable : Mme Francine Trépanier



Annexe 3



Source : Saint-Laurent Vision 2000

Localisation des territoires ZIP



Annexe 4

Liste des priorités retenues lors de la consultation publique de décembre 2000

Atelier 1 : Milieux naturels et habitats fauniques

- 1) Sensibiliser et éduquer le grand public au respect des milieux naturels (36,7)
- 2) Supporter les projets d'acquisition des îles à des fins écologiques par les groupes de conservation (27,7)
- 3) Identifier et restaurer les milieux humides dégradés ou perdus (22,7)
- 4) Faire des inventaires fauniques et floristiques du milieu insulaire (14,4)
- 5) Prendre en compte la présence d'espèces rares, menacées ou sensibles dans la priorisation de toute action (3,75)
- 6) Stabiliser les berges des îles à l'aide de rejets de dragage (3,75)
- 7) Augmenter la superficie protégée des tourbières de Lanoraie (3,0)

Atelier 2 : Contamination et santé humaine

- 1) Faire des représentations auprès de la CUM et des ministères concernés relativement à la désinfection des eaux usées de la CUM (35,0)
- 2) Décontaminer et nettoyer les sédiments toxiques dans le chenal de l'île au Dragon et de l'île au Rat en amont de la prise d'eau de Contrecoeur (17,3)
- 3) Diminuer substantiellement la pollution agricole dans le bassin versant de la rivière L'Assomption (13,3)
- 4) Contrôler et limiter les pesticides dans le secteur municipal et agricole (7,8)
- 5) Assurer la diffusion et la vulgarisation des connaissances actuelles pour le secteur (7,8)
- 6) Établir un contrôle et des réglementations plus strictes du lisier de porc et des bovins pour la rivière L'Assomption (7,1)
- 7) Voir à finaliser une admission sur sentence émise à Sidbec-Dosco inc. en mai 1990 concernant l'effluent de la compagnie (6,7)
- 8) Travailler à accroître les connaissances actuelles sur la qualité de l'eau et la contamination des sédiments et organismes vivants (5,7)

Atelier 3 : Accès au fleuve et utilisation des rives

- 1) Établir un corridor récréotouristique le long du fleuve, notamment cyclable et ce, sur les deux rives (33,6)
- 2) Assainir les eaux usées de l'émissaire de la CUM (33,0)
- 3) Stabiliser et renaturaliser les rives et les îles (ex : parc de la Commune de Varennes) (30,7)
- 4) Améliorer l'accès public au fleuve (parcs, quais, pêche, etc) (22,3)
- 5) Inventorier et caractériser les sites riverains contaminés (13,5)
- 6) Rendre accessible des plages dans toutes les municipalités (pas nécessairement sur les îles) (11,6)
- 7) Impliquer les jeunes dans les projets et les activités de la ZIP (11,0)

*** Entre parenthèses, on retrouve les cotes qui ont été octroyées à chaque priorité d'action lors de la consultation publique de décembre 2000.



Annexe 5

Liste des espèces prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) présentes dans le secteur de la ZIP des Seigneuries

Nom	Type de répartition ou statut dans le secteur
Végétaux (5 des 110 espèces prioritaires)	
Arisème dragon	Périphérique Nord
Carmantine d'Amérique	Périphérique Nord
Lycope de Virgine	Périphérique Nord
<i>Panicum virgatum</i>	Périphérique Nord
Podophylle pelté	Périphérique Nord
Poissons (5 des 14 espèces prioritaires)	
Esturgeon jaune	Migrateur, dulcicole
Anguille d'Amérique	Migrateur, catadrome
Alose savoureuse	Migrateur, anadrome
Brochet d'Amérique	Résident, dulcicole
Chevalier cuivré	Résident, dulcicole
Oiseaux (14 des 19 espèces prioritaires)	
Grèbe esclavon	Migrateur
Petit Blongios	Nicheur confirmé
Canard pilet	Nicheur confirmé
Sarcelle à ailes bleues	Nicheur probable
Garrot d'Islande	Migrateur
Pygargue à tête blanche	Migrateur
Faucon pèlerin	Nicheur (hors ZIP)
Gallinule poule-d'eau	Nicheur confirmé
Sterne caspienne	Visiteur
Pic à tête rouge	Nicheur (hors ZIP)
Troglodyte à bec court	Nicheur confirmé
Pie-grièche migratrice	Nicheur confirmé
Paruline azurée	Nicheur (hors ZIP)
Bruant sauterelle	Nicheur (hors ZIP)
Amphibiens et reptiles (4 des 6 espèces prioritaires)	
Rainette faux-grillon de l'Ouest	Présence confirmée
Couleuvre brune	Présence confirmée
Tortue des bois	Présence confirmée
Tortue ponctuée	Présence confirmée

Source : Robitaille, J. 1998

